

l'intégration



VERS UN NOUVEAU DÉPART : l'intégration des réfugiés en France

VERS UN NOUVEAU DÉPART : l'intégration des réfugiés en France

Résultats d'une étude financée par le Fonds européen pour les réfugiés sur l'intégration des réfugiés dans quatre pays de l'Union européenne



European Refugee
Fund of the European
Commission

© Étude du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 2012/2013, Septembre 2013

Ce document est publié en vue d'une diffusion publique. Tous droits réservés. Reproductions et traductions sont autorisées, sauf à des fins commerciales, à condition de mentionner la source.

Crédits photo : © Tisseco Solidaire (www.tisseco.com), association d'insertion employant des réfugiés.

Layout & design: BakOS DESIGN

Remerciements

Ce projet a été coordonné par le Bureau pour l'Europe du HCR (Emilie Wiinblad) et Gail Hopkins.

Les recherches et la rédaction du rapport pour la France ont été réalisées par Clotilde Giner avec le soutien et l'assistance de la Représentation du HCR pour la France et la Principauté de Monaco à Paris (Stefan Maier et Marie-Noëlle Thirode). Le rapport, originellement rédigé en anglais, a été traduit par Annabelle Ducamp (Kaleidos Traductions) et Julia Prévost.

Nous tenons à remercier les membres du Groupe national de référence pour leurs conseils et les orientations données à l'étude ainsi que les acteurs de terrain qui ont pris le temps de nous rencontrer et de partager leur précieuse expérience et leur opinion sur les défis et opportunités en matière d'intégration des réfugiés.

Nous remercions également les intervenants ayant permis l'organisation de rencontres avec les réfugiés pour leur approche et leur générosité.

Le HCR exprime sa plus sincère gratitude aux 68 réfugiés rencontrés dans le cadre de ce projet en France et ayant accepté de faire part de leur histoire personnelle et de leur expérience en matière d'intégration. Nous remercions profondément chacun d'entre eux.

Nous tenons également à remercier les représentants du gouvernement, d'associations, les interprètes et chercheurs qui ont fourni des informations et commentaires durant l'étude.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Paris, Septembre 2013.

Liste d'abréviations

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
APARDAP	Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection
APSR	Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France
CAAR	Comité d'aide aux réfugiés
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CADA-IR	Centre d'accueil de demandeurs d'Asile – Insertion réfugiés
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAFDA	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration
CASP	Centre d'action sociale protestant
CDI	Contrat à durée indéterminée
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CMU	Couverture maladie universelle
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMEDE	Comité médical pour les exilés
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CV	Curriculum vitae
DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
ECRE	Conseil européen pour les réfugiés et exilés
ELIPA	Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants
ENIC-NARIC	Réseau européen de centres d'information – Centres nationaux sur la reconnaissance académique des diplômes
FER	Fonds européen pour les réfugiés
UE	Union européenne
EUF	Entraide universitaire française
ExCom	Comité exécutif
FFPM	Forces, faiblesses, possibilités, menaces
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FTDA	France terre d'asile
GAS	Groupe accueil et solidarité
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISM	Inter services migrants
JRS	Service jésuite pour les réfugiés
Mediacor	Cellule de médiation, d'accueil et d'orientation
GNR	Groupe national de référence

Sommaire

Remerciements	4
Liste d'abréviations	5
CHAPITRE 1 : Introduction	8
Objectifs de l'étude	9
Définition de l'intégration	10
La conception française de l'intégration	11
Évaluation de l'intégration en France : une tendance récente	11
Population immigrée et réfugiée en France.....	12
Objectifs en matière d'intégration des réfugiés.....	15
Structure du rapport.....	16
CHAPITRE 2 : Méthodologie.....	18
Introduction	18
Pays participants.....	18
Collecte des données.....	19
Groupe national de référence.....	19
Analyse bibliographique.....	19
Processus de consultation	20
Réunions thématiques avec des acteurs de terrain.....	20
Entretiens avec les réfugiés	21
Biais et limites	23
Langue	23
Sous-représentation relative des réfugiés ne bénéficiant pas d'aide	23
Surreprésentation de réfugiés présents en Île-de-France.....	23
Méthode d'analyse.....	23
Considérations éthiques.....	23
CHAPITRE 3 : Statistiques et analyse bibliographique	26
Logement	27
Emploi	30
Santé	31
Insertion sociale	33
Rapprochement familial	35
Maîtrise de la langue	36
Citoyenneté active.....	36
Conclusion	37
CHAPITRE 4 : Consultation des acteurs de l'intégration et entretiens avec les réfugiés	38
Conception de l'intégration par les réfugiés	38
Logement	41
Conditions d'emploi et de revenu stable	42

Disparités en matière d'accompagnement dans la recherche de logement.....	43
Urgence suite à l'obtention du statut.....	46
Départ de la capitale et préférences géographiques.....	47
Emploi et formation.....	48
Postes difficiles à pourvoir et déclassement professionnel.....	50
Maîtrise de la langue.....	51
Absence de reconnaissance des diplômes ou de l'expérience, absence d'expérience en France ...	53
Mobilité et permis de conduire.....	55
Absence de réseaux.....	56
Garde des enfants.....	56
Problèmes administratifs.....	57
Instabilité résidentielle.....	57
Santé.....	58
Ouverture des droits.....	59
Maîtrise de la langue.....	59
Durée du processus de demande d'asile et obtention du statut.....	60
Expérience vécue dans le pays d'origine et torture.....	60
Instabilité résidentielle et professionnelle.....	61
Séparation familiale.....	62
Accès aux droits.....	62
Instabilité due à l'obtention et au renouvellement du récépissé.....	63
Méconnaissance des droits des réfugiés par les services administratifs.....	64
Maîtrise de la langue.....	64
Réseaux de sociabilité.....	65
Réseaux de sociabilité limités.....	65
Rôle des centres d'accueil de demandeurs d'asile.....	66
Relations avec la communauté d'origine.....	66
Rapprochement familial.....	69
Longueur et complexité de la procédure.....	69
Impact sur l'intégration.....	70
CHAPITRE 5 : Conclusion.....	74
Lacunes, enjeux et recommandations.....	75
Logement.....	77
Emploi.....	78
Santé.....	78
Accès aux droits.....	79
Insertion sociale.....	79
Rapprochement familial.....	79
Maîtrise de la langue.....	80
Bibliographie.....	81
Annexes.....	86
Annexe 1 : Liste des indicateurs du Tableau de bord de l'intégration par domaine.....	86
Annexe 2 : Membres du Groupe national de référence pour la France.....	88
Annexe 3 : Liste des réunions thématiques.....	89
Annexe 4 : Visites sur site.....	90
Annexe 5 : Profil des bénéficiaires d'une protection internationale interrogés.....	90

Introduction

Depuis son élection en 2012, le nouveau Gouvernement français a affirmé la nécessité de réformer le système d'asile et les politiques d'intégration en France pour mieux protéger et répondre aux besoins des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants. En mai 2013, M. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a annoncé que le Gouvernement consulterait les représentants de la société civile sur la question du système d'asile, dont la procédure de demande d'asile ainsi que les conditions d'accueil et d'hébergement. L'objectif est de préparer une refonte du système d'asile français que beaucoup estiment en crise notamment en raison de la longueur des procédures et du manque de places d'hébergement pour un nombre important de demandeurs d'asile. M. Valls a également indiqué son intention de réformer le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), obligatoire depuis 2007 pour tous les migrants désireux de s'installer durablement en France, et ce pour mieux accueillir les migrants dont l'objectif est de s'établir sur le territoire français. Le Gouvernement français a également commandé un rapport sur l'intégration en France à M. Thierry Tuot, Conseiller d'État (Tuot, 2013). Ce dernier lui a remis un compte rendu critique sur la situation de l'intégration en France, dans lequel il pointe les défauts des politiques d'intégration françaises menées depuis 30 ans. M. Tuot cite notamment la relation étroite entre asile et intégration, et critique les dysfonctionnements du système d'asile français, qu'il juge créateur de clandestinité et constituant une charge financière devenue insupportable pour l'État. Sur cette toile de fond, il prône une réforme du système d'asile pour garantir une prise de décision rapide et adaptée et un traitement plus équitable des demandeurs d'asile en vue de faciliter leur intégration. Dans ce contexte, il est à espérer que l'étude du HCR sur l'intégration des réfugiés en France contribuera à documenter les débats et les prises de décision relatives aux réformes.

L'Assemblée générale des Nations Unies a confié au HCR la responsabilité d'assurer la protection internationale des réfugiés et de rechercher, avec les gouvernements et les partenaires, des solutions durables pour résoudre les problèmes des réfugiés. Pour la majorité des réfugiés en Europe, l'intégration locale représente la solution la mieux adaptée et la plus durable. L'intérêt et l'engagement du HCR en faveur de l'intégration découlent donc de la recherche de solutions inscrites dans sa mission, de l'article 34 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui appelle les États à faciliter l'intégration et la naturalisation des réfugiés, ainsi que des documents programmatiques relatifs à l'intégration, comme la Conclusion n° 104 du Comité exécutif (ExCom) sur l'intégration sur place et la Note de 2009 sur les approches stratégiques de lutte contre la discrimination.

La Convention considère qu'au bout d'un certain temps, les réfugiés doivent pouvoir jouir d'un ensemble de droits plus large partant du principe que leur relation et leurs attaches avec le pays d'accueil se renforcent. En ce sens, la Convention de 1951 offre aux réfugiés un socle solide à partir duquel ils peuvent peu à peu rétablir l'indépendance sociale et économique dont ils ont besoin pour retrouver une vie normale. À cet égard, la Conclusion n° 104 du Comité exécutif (ExCom) demande aux États de faciliter, selon les besoins, l'intégration des réfugiés et rappelle que des efforts particuliers peuvent être nécessaires pour favoriser leur intégration.

Même si au sein de l'Union européenne, les réfugiés jouissent des droits conférés par la Convention de 1951, une aide, des informations et des conseils préalables sont toutefois souvent nécessaires pour permettre aux réfugiés de réussir leur intégration comme membres à part entière de la société.

Ces dernières années, en Europe, beaucoup de pays ont œuvré de manière générale à l'amélioration de l'intégration des ressortissants de pays tiers. Des efforts ont aussi été consentis pour mesurer l'impact économique des politiques et de l'aide à l'intégration. Toutefois, les réfugiés – en tant que ressortissants de pays tiers – ont des besoins spécifiques, qui découlent, entre autres, des épreuves et privations particulières endurées dans leur pays d'origine ou durant leur fuite, de persécutions ou de conflits armés qu'ils ont subis, ainsi que de la séparation et la perte de membres de leur famille, conséquences fréquentes de la fuite. Il leur est également parfois très difficile d'obtenir des documents depuis le pays d'asile. Ainsi, mesurer l'impact des politiques d'intégration sur les réfugiés sans prendre en compte leurs besoins particuliers peut favoriser le développement de politiques mal orientées et avoir pour conséquence l'absence d'aide indispensable pour éviter la dépendance à long terme, la marginalisation et l'isolement des réfugiés, ce qui peut entraîner une augmentation des flux migratoires illégaux ou mettre à mal la cohésion sociale dans le pays d'accueil.

Objectifs de l'étude

Le but de l'étude est de dresser un état des lieux des tendances en matière de développement d'indicateurs d'intégration, d'analyser les méthodes d'évaluation de l'intégration et la prise en compte des statistiques sur les réfugiés, ainsi que de déterminer les facteurs d'influence positifs ou négatifs de l'intégration des réfugiés.

À partir de l'analyse bibliographique sur l'intégration des réfugiés et d'échanges avec les acteurs de l'intégration et les réfugiés eux-mêmes, cette étude vérifie les hypothèses formulées dans les politiques d'intégration et la littérature sur les domaines et les indicateurs d'intégration pertinents dans le cas des réfugiés. Elle explore également l'état des connaissances sur l'intégration des réfugiés à partir des travaux existants et définit les principaux facteurs d'influence sur la réussite des réfugiés dans ces domaines. Quatre équipes nationales – en Autriche, en France, en Irlande et en Suède – ont cherché à analyser les facteurs qui différencient l'intégration des réfugiés de celle d'autres groupes de populations migrantes. Cette analyse pourrait éventuellement permettre d'identifier de nouveaux domaines de politique publique révélateurs de la réussite ou de l'échec de l'intégration, spécifiques aux réfugiés, ou parvenir à isoler les facteurs d'influence spécifiques ou plus décisifs pour les réfugiés, par rapport à la population migrante en général.

Cette étude n'est pas un rapport d'évaluation car elle n'a pas pour objectif d'évaluer l'intégration des réfugiés, ni les politiques ou programmes d'intégration à l'échelle nationale ou européenne. À travers l'analyse des travaux de recherche et des entretiens, l'étude a retenu les approches de l'intégration dont les résultats se sont avérés positifs ou concluants, et a cherché à identifier des exemples de pratiques probantes ou dignes d'intérêt, susceptibles d'être reproduites par d'autres parties intéressées. Cependant, les pratiques identifiées dans ce rapport ne reflètent le résultat d'aucune évaluation et les exemples cités ne prétendent pas être exhaustifs.

Définition de l'intégration

Dans le cadre de cette étude sur les réfugiés, le terme d'intégration est compris comme le résultat d'un processus dynamique et complexe réciproque, présentant trois dimensions interdépendantes ; soit juridique, économique, et sociale et culturelle. L'intégration requiert les efforts de toutes les parties concernées, y compris la volonté des réfugiés de s'adapter à la société hôte sans toutefois devoir renoncer à leur propre identité culturelle, et la disposition des communautés hôtes et des institutions publiques à accueillir les réfugiés et à satisfaire les besoins d'une population plurielle (UNHCR ExCom 104, 2005).

La notion d'intégration comme processus réciproque est au cœur de la définition du HCR et repose sur l'« adaptation » de l'une des parties et l'« accueil » de l'autre. Elle n'exige cependant pas du réfugié d'abandonner son identité culturelle ; l'intégration est donc différente de l'assimilation.

De plus, ce processus réciproque sous-tend les trois dimensions spécifiques dont le HCR reconnaît l'importance au sein du processus d'intégration des réfugiés.

Le processus juridique confère aux réfugiés un éventail de droits et de prestations sensiblement équivalents à ceux dont jouissent les citoyens. Cette dimension inclut la liberté de circulation, l'accès à l'éducation et au marché du travail, l'accès à l'aide sociale, y compris aux équipements de santé et la possibilité de voyager avec des documents de voyage et d'identité valides. La réalisation de l'unité familiale est un autre aspect important de l'intégration. Au bout d'un certain temps, le processus doit conduire à l'obtention d'un droit de séjour permanent et dans certains cas, à l'acquisition de la nationalité du pays d'asile.

Le processus économique assure aux réfugiés un niveau d'autonomie croissant et leur permet de subvenir durablement à leurs besoins, participant ainsi à l'activité économique du pays hôte.

Le processus social et culturel facilite l'acclimatation des réfugiés à leur nouveau pays et l'adaptation des communautés locales à la présence des réfugiés. Les réfugiés peuvent ainsi vivre parmi et aux côtés de la population d'accueil sans être discriminés ou exploités et contribuer activement à la vie sociale de leur pays d'asile.

En ce sens, il s'agit d'un processus interactif qui implique à la fois les réfugiés et les ressortissants du pays hôte, ainsi que ses institutions. Il doit en résulter une société à la fois diverse et ouverte, dans laquelle les individus forment une communauté, indépendamment de leurs différences (Consultations globales du HCR, 2002).

La conception française de l'intégration

La conception française de l'intégration comporte des similitudes avec la définition de l'intégration du HCR. Objet de nombreuses controverses et ambiguïtés depuis les années 1980 (Hessel, 1988), la conception française de l'intégration est passée d'une théorie fondée sur l'assimilation à celle de l'intégration comme un processus à double sens entre l'État et le migrant désireux de s'installer en France (Normand, 2009 :1). Aujourd'hui, le Gouvernement français présente l'intégration de la façon suivante :

« Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. »¹

Actuellement, la conception française de l'intégration insiste sur les droits et les devoirs des migrants qui s'installent en France. Pour l'État français, la notion de contrat est au cœur de l'intégration et s'incarne dans le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Depuis 2007, tous les nouveaux migrants qui obtiennent une carte de résident permanent, y compris les réfugiés, doivent signer ce contrat (Haut Conseil à l'intégration, 2004 ; Costa-Lascoux, 2006). Le CAI impose aux migrants une formation sur les principes fondateurs de la République française et les valeurs que tous les citoyens doivent respecter, comme la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes, en échange de cours de langues et d'une aide à l'intégration.

Selon Jacqueline Costa-Lascoux (2006), en plus de la notion de contrat, la politique d'intégration française repose sur cinq autres piliers. Des politiques appropriées ont été développées en vue :

- de compenser des inégalités, par exemple pour combler les écarts de niveaux économiques, d'instruction ou de conditions de vie à travers des programmes ciblés ;
- d'encourager l'autonomie des plus défavorisés, des plus vulnérables ou des personnes en situation de précarité ;
- de lutter contre les discriminations ;
- d'encourager la participation à la vie citoyenne ;
- et de favoriser l'accès à la nationalité française.

Évaluation de l'intégration en France : une tendance récente

Ces dernières années, des projets de recherche, dont plusieurs études financées par l'Union européenne, ont tenté de comparer et de mesurer l'intégration des migrants à travers les pays de l'Union européenne. Des tentatives de définition d'indicateurs communs ont été menées pour évaluer la mise en œuvre concrète de l'intégration dans les pays européens (Entzinger et Biezeveld, 2003 ; Carrera, 2008 ; Wihtol de Wenden, Bourgoing, et Salvioni, 2008). En France, le Haut Conseil à l'intégration, fondé en 1989 pour définir et orienter les politiques d'intégration françaises, a introduit en 2007 la notion d'intégration multidimensionnelle, recommandant ainsi la définition d'indicateurs d'intégration socio-économiques (Haut Conseil à l'intégration, 2007). Cette tendance à l'évaluation de l'intégration s'est accompagnée et a été en partie influencée par la décision prise par l'Union européenne lors de la conférence de Groningue en 2004 de développer des indicateurs destinés à évaluer les politiques d'intégration (Département des statistiques des études et de la documentation, 2010). En France, on compte deux initiatives récentes de mesure de l'intégration.

¹ Haut Conseil à l'Intégration, Pour un modèle français d'intégration : premier rapport annuel au premier ministre du Haut conseil à l'intégration, La Documentation française, Paris 1991.

En 2010, le Ministère de l'Intérieur a d'abord été chargé de définir et de créer un ensemble d'indicateurs de performance, le Tableau de bord de l'intégration. Cette initiative récente répond à la volonté de la Commission européenne d'évaluer les politiques d'intégration et leurs résultats dans les 28 États membres de l'Union européenne à travers quatre domaines majeurs : l'emploi, l'éducation et la scolarisation, l'insertion sociale et la participation à la vie citoyenne. Le Tableau de bord de l'intégration a été développé pour suivre durablement les performances des migrants par rapport à celles de la population française d'origine dans des domaines spécifiques considérés comme exerçant une influence sur l'intégration².

Les domaines politiques majeurs considérés par le Ministère français de l'Intérieur sont les suivants :

- intégration économique ;
- logement ;
- éducation et scolarisation ;
- accès aux soins et état de santé ;
- participation active à la vie citoyenne ;
- indicateurs démographiques ;
- acceptation par la société française.

Au sein de chaque domaine, un ensemble d'indicateurs concernant la France a été défini pour évaluer l'avancement du parcours d'intégration du migrant. Au total, il existe 36 indicateurs parmi les sept domaines cités plus haut (voir Annexe 1).

Le Tableau de bord de l'intégration (Département des statistiques des études et de la documentation, 2010) indique que la situation des nouveaux migrants est bien plus difficile que celle des ressortissants français. Dans la plupart des indicateurs, la réussite des migrants est moins bonne que celle de la population française d'origine, à l'exception de l'accès aux soins. L'étude démontre toutefois que la situation des migrants s'améliore avec le temps : après cinq ans de résidence en France, le taux de chômage diminue de moitié et deux fois plus de migrants occupent un logement social, et non un logement temporaire, ce qui constitue une étape essentielle du parcours d'intégration résidentielle. Toutefois, la scolarisation et l'emploi des enfants de migrants, même de ceux nés en France, restent durablement préoccupants. Si les indicateurs développés dans le Tableau de bord présentent une synthèse des informations relatives au degré d'intégration des migrants, ils ne permettent pas d'évaluer les performances spécifiques des réfugiés par rapport à d'autres groupes de migrants ou aux populations nées en France.

Amorcée en 2010, *l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants*, également appelée enquête ELIPA, constitue la seconde initiative de la France en matière de quantification de l'intégration des migrants. Son principal objectif est d'évaluer les parcours d'intégration des migrants³ détenteurs d'un titre de séjour de longue durée et d'évaluer les programmes d'accueil et d'intégration français. Un échantillon représentatif de 6 000 migrants a été interrogé en 2010 et 2011 et sera à nouveau interrogé en 2013. Parmi les 6 000 participants interrogés, environ 10 % sont des réfugiés. Différents travaux de recherche en ont présenté les résultats (Breem, 2011 ; Garcin, 2011 ; Régnard, 2011 ; Jourdan, 2012 et, 2012b).

Population immigrée et réfugiée en France

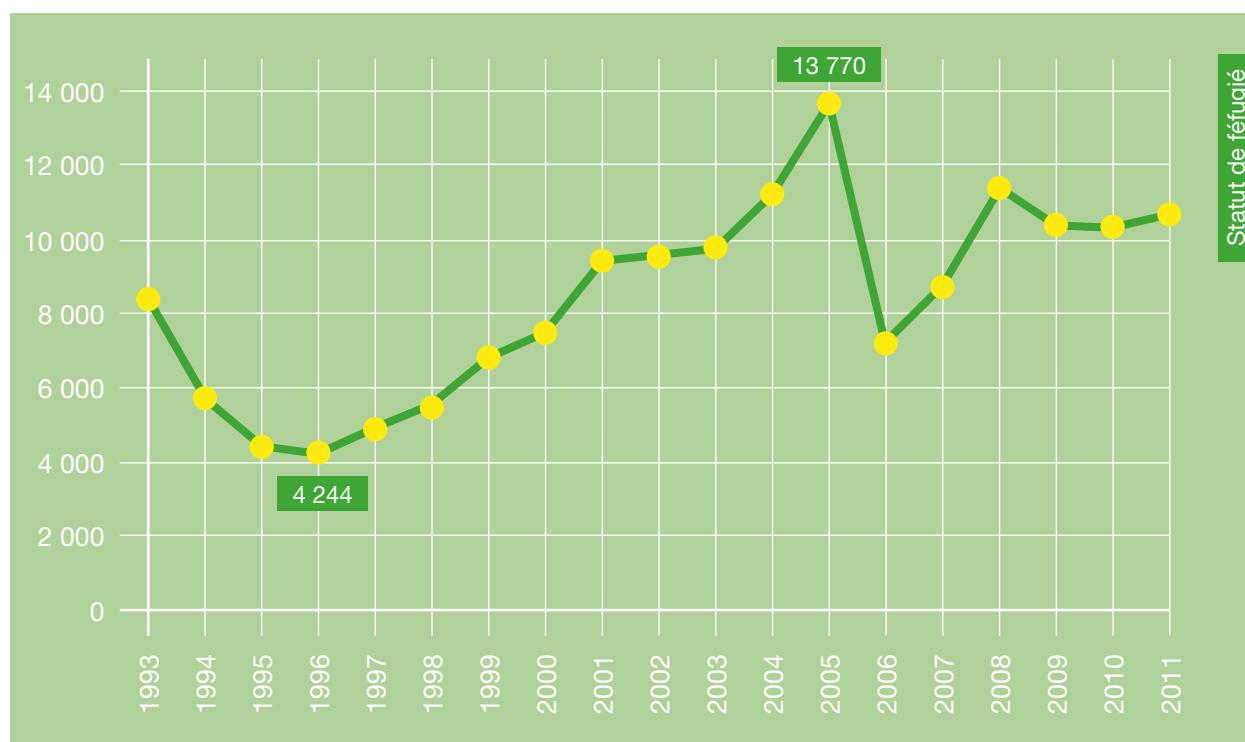
La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe (De Wenden, 2012). Elle est réputée pour avoir accueilli des réfugiés « politiques » sans interruption depuis le 19^e siècle. Cette histoire de l'immigration a depuis longtemps été retracée dans les travaux de recherche (Blanc-Chaléard, 2001 ; Noiriel 2002, 2004 ; Lequin, 2006).

² Le document fait référence au logement, à l'emploi, etc. comme domaines. Des indicateurs précis, p. ex. le taux de chômage, ont été définis au sein de chaque domaine.

³ L'enquête prend uniquement en compte les migrants ayant récemment obtenu une autorisation de séjour de longue durée.

Au cours de la période de reconstruction et de migration de travail qui a suivi la seconde guerre mondiale, les flux d'asile vers la France sont restés faibles par rapport au nombre important de travailleurs immigrés et de familles venues les rejoindre. Entre 1954 et 1974 par exemple, plus de deux millions de travailleurs migrants et un million de personnes appartenant à leur famille ont été recensés par l'Office national d'immigration, tandis que seuls quelques milliers de réfugiés étaient enregistrés (Guillon, 1992). Il faut cependant préciser que, jusqu'en 1974, les personnes contraintes de quitter leur pays et nécessitant une protection internationale étaient susceptibles de recourir à d'autres filières de migration telles que la migration de travail. Mais à partir de 1974, suite au choc pétrolier, la politique de suspension de toute migration de travail par le Gouvernement français a, par la force des choses, obligé les personnes éligibles à la protection à déposer une demande d'asile. En France, depuis les années 1980, les demandes d'asile ont varié entre 20 000 et 53 000 par an. Les taux de reconnaissance du statut de réfugié ont fluctué entre 4 000 et 13 000 par an.

Graphique 1 : Reconnaissance du statut de réfugié (y compris de la protection subsidiaire) par année entre 1993 et 2011



Source : Rapports annuels de l'OFPPA

En France, les réfugiés constituent un très faible sous-ensemble de la population migrante ne possédant pas la nationalité française. D'après l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPPA, 2013), la France comptait en 2012 près de 176 900 bénéficiaires d'une protection internationale, dont 162 800, soit la majorité, étaient des réfugiés. Ce chiffre ne tient pas compte des réfugiés décédés, naturalisés, ayant quitté le territoire français ou renoncé à leur statut. En comparaison, 3,7 millions d'étrangers ressortissants de l'Union européenne ou de pays tiers résident de façon temporaire ou permanente en France (INSEE, 2012).

En 2010, plus de 194 000 migrants ont obtenu un premier titre de séjour en France, parmi lesquels 5,9 % étaient bénéficiaires d'une protection internationale. Le tableau ci-dessous présente les principales catégories de migrants ayant obtenu un premier titre de séjour en 2010.

Tableau 1 : Migrants ayant obtenu un premier titre de séjour selon le motif de leur départ en 2010 (en %) (INSEE, 2012)

Motif de départ	%
Travailleurs migrants	9,3
Membres de la famille de ressortissants français	26,8
Regroupement familial	8,2
Autres attaches familiales	9,8
Étudiants	30,9
Réfugiés et apatrides	5,0
Protection subsidiaire	0,9
Autres raisons humanitaires	3,3
Autres immigrés	5,8
Total	100

Les statistiques du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) fournissent de plus amples informations sur la proportion de réfugiés parmi l'ensemble des signataires. Contrairement aux statistiques précédentes, celles-ci n'incluent pas les étudiants, car ils ne sont pas signataires du CAI. Les bénéficiaires de la protection internationale représentent entre 7 et 11 % des migrants signataires du CAI pour une année donnée (Régnard, 2006, 2011) et les migrants familiaux restent le principal groupe de signataires, loin devant les travailleurs migrants qui ne représentent que 9 % des signataires en 2009 (Régnard, 2011), comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Signataires du CAI en 2009 selon le motif du départ (en %)

Motif de départ	%
Migration familiale Y compris : migrants venus rejoindre leur conjoint français	74 % 38 % de l'ensemble des signataires
Réfugiés	11 %
Migration de travail	9 %
Régularisation	6 %

En France, la population réfugiée se distingue par ailleurs en grande partie de la population migrante en termes d'origine. La majorité des migrations extra-européennes vers la France, qu'il s'agisse des migrations de travail de l'après seconde guerre mondiale ou de membres de la famille venus s'installer via le regroupement familial, est fortement liée au passé colonial de la France. Ainsi, les pays d'origine des étrangers non européens en France sont principalement l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, tous d'anciennes colonies ou d'anciens protectorats français. En comparaison, la population réfugiée possède moins de liens avec la France. En 2012 par exemple, les principaux pays d'origine des personnes qui ont déposé une demande d'asile en France étaient la Russie, la République démocratique du Congo (RDC), le Kosovo et le Sri Lanka. Force est toutefois de constater un flux constant et important de demandeurs d'asile originaires d'anciennes colonies et d'anciens protectorats français, comme le Mali, la Guinée, le Tchad, l'Algérie ou Haïti.

En 2012, les cinq principaux pays d'origine des 176 900 bénéficiaires d'une protection internationale étaient le Sri Lanka (23 225 réfugiés), le Cambodge (12 666 réfugiés), la République démocratique du Congo (12 588), la Russie (11 438) et la Turquie (10 887) (Office français de protection des réfugiés et apatrides, 2013). Hormis le Cambodge, ancien protectorat français et la RDC, ancienne colonie belge, les principaux pays d'origine ne partagent pas le passé de pays francophones. Cette absence d'attaches antérieures avec la France a des répercussions sur les connaissances que les bénéficiaires de la protection ont de la langue et de la culture française. D'après l'OFPRA, sur 176 900 bénéficiaires

de la protection en 2012, 42 % étaient des femmes et l'âge moyen de 43,4 ans. L'OFPPRA estime le nombre de personnes mariées à 50,8 % de la population totale des bénéficiaires de la protection (OFPPRA, 2013).

Objectifs en matière d'intégration des réfugiés

En France, si les domaines de l'intégration des réfugiés et de l'intégration des migrants se recoupent en partie, les programmes mis en œuvre par l'État diffèrent.

L'intégration relève des attributions du ministère de l'Intérieur. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), qui concerne l'ensemble des nouveaux migrants désireux de s'installer durablement en France, y compris les réfugiés, constitue le développement le plus récent en matière d'intégration des personnes nouvellement arrivées en France. La mise en œuvre du CAI est coordonnée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). En 2013, l'OFII a reçu 11,6 millions d'euros au titre de la délivrance du CAI. Ce dernier, obligatoire depuis 2007, prévoit :

- une formation civique obligatoire (six heures) ;
- une session d'information sur la vie en France (d'une à six heures en fonction des besoins individuels) ;
- un bilan de compétences professionnelles réalisé par un prestataire privé pour le compte de l'OFII (jusqu'à trois heures) ;
- jusque 400 heures de formation linguistique gratuite pour les nouveaux migrants dont le niveau de français est jugé trop faible. Elle doit permettre aux bénéficiaires d'atteindre le niveau A1 ou A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

L'objectif spécifique des politiques d'intégration menées par la France est, de plus, de traiter les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants installés en France sur le long terme. En 2013, l'État français a donc alloué 38,5 millions d'euros à des associations, en majorité nationales ou locales, dont l'engagement auprès des migrants de longue durée vise à proposer des cours de langues, un meilleur accès à l'éducation ou à l'emploi et dont l'aide se concentre sur les femmes et les migrants âgés. Ces fonds financent également des programmes régionaux d'insertion des populations immigrées (PRIPI) coordonnés au niveau régional. Ces derniers sont cofinancés par le Fonds européen d'intégration (FEI). Toutefois, les réfugiés ne sont pas directement ciblés par cet axe de financement.

Suite à la reconnaissance de leur statut, les réfugiés sont appelés à s'insérer directement dans les dispositifs de droit commun, c'est-à-dire qu'ils bénéficient des mêmes droits que tout autre citoyen français ou étranger qui réside de façon permanente en France. Ils peuvent ainsi :

- rechercher un emploi et postuler à un logement social ;
- accéder au système de santé français ;
- bénéficier de droits sociaux au même titre que les ressortissants français, y compris du revenu de solidarité active), d'une aide financière aux chômeurs ou aux travailleurs précaires ;
- demander l'application d'une procédure de rapprochement familial spécifique (sans conditions de ressources, de logement ou de durée de séjour) et
- demander l'obtention de la nationalité française sans condition de durée de séjour.

Les trois derniers droits ne s'appliquent pas aux autres catégories de primo-arrivants qui désirent s'installer durablement en France. Avant de déposer une demande de rapprochement familial, les autres migrants doivent par exemple respecter une condition de durée de séjour de 18 mois et satisfaire des critères de ressources et de logement. En termes d'accès aux prestations sociales, les autres catégories de nouveaux migrants ne peuvent demander le RSA (revenu de solidarité active) qu'après cinq ans de résidence en France.

Le Gouvernement français a toutefois reconnu la difficulté d'une insertion directe des réfugiés dans le droit commun sans aide extérieure. En 2007, cette reconnaissance s'est traduite par une disposition légale. L'article L711-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) dispose que « l'étranger qui a obtenu le statut de réfugié [...] et a signé le Contrat d'accueil et d'intégration bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi et au logement ». Concrètement, l'État français propose des programmes d'intégration spécifiques aux réfugiés permettant de financer les Centres provisoires d'hébergement, ainsi que, dans une moindre mesure, l'aide à l'emploi et au logement⁴. Ces programmes sont cofinancés par le Fonds européen pour les réfugiés (FER). Jusqu'en 2010, les fonds destinés à l'intégration des réfugiés étaient rattachés aux programmes axés sur l'intégration des étrangers résidant légalement en France. Or, le Gouvernement français a décidé de dissocier ces deux actions pour « distinguer l'immigration légale « classique » de la situation spécifique des étrangers qui risquent d'être persécutés dans leur pays et viennent trouver refuge en France » (Bernard-Reymond, 2010).

De cette approche découle pour les réfugiés un ensemble de droits et de prestations différents de ceux dont bénéficient les autres catégories de primo-arrivants souhaitant s'installer durablement en France. À travers cette interprétation, la loi française offre un statut un peu plus favorable aux réfugiés par rapport aux autres catégories de primo-arrivants. Elle traduit la reconnaissance par le Gouvernement français des raisons spécifiques d'arrivée et de séjour des réfugiés en France dans un contexte où leur pays d'origine n'est pas en mesure ou refuse de leur offrir une protection.

Structure du rapport

La loi française établit clairement les droits des réfugiés. Ces derniers se distinguent largement des droits des autres migrants. Toutefois, comme la suite de ce rapport en témoigne, il est important, au-delà du cadre légal, d'examiner les expériences d'intégration vécues par les réfugiés en France. L'analyse des travaux de recherche et les orientations données par le groupe national de référence réuni pour les besoins de cette étude ont permis d'identifier six domaines de politique publique majeurs ayant une influence sur l'intégration des réfugiés en France. Ces derniers sont étroitement liés aux domaines de la politique d'intégration cités par la France dans le Tableau de bord de l'intégration :

- le logement ;
- l'emploi ;
- l'accès aux droits ;
- la santé ;
- l'insertion sociale
- le rapprochement familial.

À partir des informations statistiques disponibles et des travaux de recherche réalisés dans chacun de ces six domaines, ce rapport explore d'abord les spécificités de la population réfugiée en France. L'examen des statistiques déjà publiées dans les travaux de recherche et les rapports, en particulier dans les domaines mentionnés plus haut, permet d'identifier les principaux facteurs positifs ou négatifs retenus à l'heure actuelle pour évaluer l'intégration des réfugiés. La partie empirique du rapport propose ensuite une synthèse de la perception qu'ont les réfugiés et les acteurs des politiques d'intégration des facteurs d'influence positifs ou négatifs de l'intégration et met en avant des exemples de bonnes pratiques dans les six domaines majeurs. Enfin, à partir des conclusions de l'étude, le rapport formule des recommandations et analyse d'autres indicateurs d'intégration des réfugiés susceptibles, s'ils sont pris en compte dans les futurs travaux de recherche, d'éclairer des facteurs d'influence essentiels à l'intégration des réfugiés.

⁴ En 2013, l'État français a alloué 14,4 millions d'euros aux programmes d'intégration destinés aux réfugiés. La majorité (12,2 millions d'euros) a été attribuée au logement temporaire et la somme restante (2,2 millions d'euros) à l'aide à l'emploi et au logement.

Méthodologie

Introduction

Ce rapport national fait partie d'un projet global, lui-même composé de deux volets. L'un a été mis en œuvre dans quatre pays d'Europe occidentale (l'Autriche, la France, l'Irlande et la Suède), l'autre dans quatre pays d'Europe centrale (la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie). Pour les pays d'Europe occidentale, l'étude a commencé le 1^{er} septembre 2012 par des consultations qui ont eu lieu dans chaque pays jusqu'en mars 2013. L'ensemble du projet s'est déroulé entre le 1^{er} août 2012 et le 31 décembre 2013.

Pays participants

Le HCR est conscient que l'ensemble des États membres de l'Union européenne fait face à des problématiques relatives à l'intégration des réfugiés. Il semble donc important de comprendre les obstacles et les opportunités d'intégration des réfugiés dans chaque contexte national. Le HCR aurait idéalement souhaité étudier de manière exhaustive l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, il a fallu cependant procéder à une sélection des États membres participant au projet. De plus, dans la plupart des pays européens, les expériences de terrain auprès des réfugiés ont démontré qu'une approche plus sélective pouvait être adoptée du fait des similitudes entre pays en matière de d'intégration des réfugiés. Les quatre pays participant au projet ont été choisis selon le principe suivant : réunir des pays dont l'expérience en matière de flux de réfugiés est différente, mais qui présentent toutefois des points communs, dont le fait d'être engagés dans une forme d'aide à l'intégration et qui ont déjà conduit des évaluations dans ce domaine. Chacun d'eux a déjà une expérience dans l'accueil de demandeurs d'asile et a inclus l'intégration des réfugiés dans sa politique d'asile. Cependant, les disparités entre les quatre pays au niveau des flux de réfugiés, des problématiques linguistiques, des stratégies d'intégration et de l'aide à l'intégration permettent de présenter une perspective plus large.

Collecte des données

Deux approches ont été utilisées pour collecter les données : la recherche documentaire et l'enquête par entretien. Lors de la phase d'enquête, les entretiens ont ciblé les réfugiés adultes (de plus de 18 ans) ayant fait l'expérience de la demande d'asile. Les bénéficiaires du statut de la protection subsidiaire n'ont pas été spécifiquement ciblés, mais sont représentés dans quelques entretiens, et des problématiques propres à ce groupe sont mises en avant lorsque nécessaire. Les réfugiés réinstallés n'ont pas été inclus dans l'échantillon, car leurs expériences sont souvent très différentes de celles des réfugiés concernés par la procédure de demande d'asile, que ce soit au cours de la phase d'accueil ou d'intégration. Les données statistiques et les travaux de recherche consultés durant la phase de recherche documentaire différencient rarement les réfugiés réinstallés de ceux concernés par la procédure de demande d'asile, ou ne différencient pas les réfugiés de l'ensemble de la population migrante. Le rapport ne précise donc cette différence que lorsque cette information est connue. Ce rapport a tout d'abord été rédigé en anglais, puis traduit en français.

Groupe national de référence

Un groupe national de référence (GNR) a été créé pour participer au pilotage de l'étude. Il a réuni des représentants des trois principales associations d'aide aux réfugiés (la Cimade, Forum Réfugiés et France terre d'asile), des représentants du service de l'asile et du département des statistiques du ministère de l'Intérieur ainsi qu'un chercheur spécialisé dans les migrations. Les membres du GNR ont fortement contribué à l'identification des principaux domaines d'influence de l'intégration des réfugiés en France et à la mise en relation du chercheur chargé du projet au niveau national avec d'autres chercheurs et acteurs de terrain concernés, c'est-à-dire les acteurs engagés dans le domaine de l'intégration des réfugiés ou les côtoyant dans le cadre de leur travail, ainsi que les réfugiés eux-mêmes. Pour toutes les réunions avec les acteurs de terrain et visites sur site, l'équipe du projet a pu s'appuyer sur les suggestions des membres du GNR pour contacter institutions, représentants associatifs et groupes de réfugiés.

Analyse bibliographique

La recherche documentaire s'est appuyée sur les travaux de référence disponibles, en ligne et en bibliothèque, dans le domaine de l'intégration des réfugiés afin de dresser un état des lieux bibliographique sur le sujet en France et identifier d'éventuelles lacunes. Lorsque nécessaire et en l'absence de travaux sur les réfugiés, les travaux de recherche concernant l'intégration des migrants ou celle des personnes issues de l'immigration ont été consultés. Les documents étudiés incluent des ouvrages sur les méthodes classiques d'évaluation et de mesure de l'intégration, des ouvrages de

chercheurs ou de membres de la société civile (rapports, études, articles, documents programmatiques) ainsi que les données quantitatives et les statistiques existantes. Elle a fourni une vue d'ensemble de l'information existante dans le but d'identifier les tendances, les politiques et l'existence (ou non) d'ouvrages sur les réfugiés. Elle constitue le point de départ des étapes de recherche suivantes.

Pour les besoins de cette étude, plus de 80 sources, dont la majorité fait explicitement référence à la situation des réfugiés en France, ont été consultées et analysées. Il s'agit de sources universitaires, institutionnelles et de programmation, publiées, obtenues en ligne ou via un échange direct. Contrairement au Royaume-Uni où l'intégration des réfugiés constitue depuis longtemps un domaine de recherche classique, on note que les recherches universitaires sur l'intégration des réfugiés sont plus limitées en France (à l'exception des thèses d'Albena Tcholakova (2012) et de Marie Ducheny (2008)). En l'absence d'importants travaux de recherche universitaires ou institutionnels, la plupart des parutions ont été publiées par des associations et sont donc majoritairement des documents à caractère programmatique. Le recueil de l'ensemble de ces publications nous a permis de brosser un tableau plus clair de l'intégration des réfugiés en France, ce que les études individuelles ne permettent pas d'obtenir.

Il convient de souligner que dans le domaine de l'intégration des réfugiés, l'accès au matériau de recherche peut s'avérer difficile. De nombreuses études ne sont pas publiées et sont donc difficilement accessibles au chercheur ainsi qu'au grand public.

Processus de consultation

Ce rapport s'appuie sur trois types de consultation menés entre octobre 2012 et février 2013 : réunions du groupe national de référence mentionné plus haut, réunions thématiques avec des spécialistes, ainsi que des entretiens avec des réfugiés. Pour les besoins du projet, plus de 120 acteurs de terrain et 68 réfugiés ont été interrogés.

RÉUNIONS THÉMATIQUES AVEC DES ACTEURS DE TERRAIN

Six réunions thématiques avec des acteurs de terrain ont été organisées au bureau du HCR à Paris sur le thème du logement, de la santé, de l'accès aux droits, de l'emploi, du regroupement familial et de l'insertion sociale. Chaque réunion a rassemblé huit à seize participants⁵. Chaque participant a été choisi pour représenter son organisation en sa qualité d'expert du sujet traité. Les membres du GNR, les collaborateurs du HCR et les travaux de recherche ont constitué les principales sources d'identification des intervenants, en majorité issus d'associations. Il a ensuite été demandé aux intervenants identifiés pour les réunions thématiques d'indiquer quels autres acteurs, selon eux, devraient être invités à participer à l'étude, notamment des partenaires institutionnels moins visibles.

Lors de chaque réunion, les participants ont été invités à réaliser une analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces) sur chacun des thèmes suivants : accès des réfugiés au logement, à la santé, aux droits, à l'emploi, au regroupement familial et à l'insertion sociale. Celle-ci était suivie d'une analyse des bonnes pratiques et d'une discussion sur les recommandations à formuler.

En dépit de l'engagement et du soutien dans l'ensemble très élevé des acteurs de terrain à l'étude, une des limites des réunions avec ces derniers a résidé dans l'absence d'institutions généralistes, comme Pôle Emploi ou la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Des représentants de ces organismes ont été invités, mais ont décliné leur participation. Ceci peut s'expliquer par le nombre relativement marginal des bénéficiaires de la protection internationale (176 900 en France en 2012) par rapport à d'autres populations précaires. Toutefois, chaque fois que possible, des échanges bilatéraux ont eu lieu avec ces institutions. Par comparaison, des institutions s'intéressant spécifiquement aux réfugiés et aux migrants, comme l'OFII, le service des visas ou l'OFPPRA ont participé aux réunions.

⁵ Une liste des organismes ayant participé aux réunions avec les intervenants est fournie en annexe.

ENTRETIENS AVEC LES RÉFUGIÉS

Une démarche d'hétérogénéité plutôt que d'exhaustivité a été respectée lors de la constitution de la cohorte de réfugiés. Il ne s'agissait pas de représenter l'ensemble de la population réfugiée en France. Pendant les entretiens, les personnes interrogées ont pu faire part de leurs expériences positives et négatives de l'intégration en France, en particulier dans les six grands domaines couverts par l'enquête, de leur point de vue sur l'intégration en France et de leurs recommandations concernant les actions à entreprendre. Cette enquête a donné lieu à des entretiens qualitatifs très riches à partir d'un échantillon représentatif de la diversité de la population réfugiée.

L'objectif était de rencontrer des réfugiés dans différents contextes en vue d'inclure à la fois les réfugiés soutenus par des organisations et ceux ne bénéficiant d'aucune aide. Les sources d'identification des réfugiés ont donc dû être diversifiées. Par définition, les réfugiés font partie intégrante de la société française dès lors qu'ils obtiennent leur statut. Les réfugiés ne sont pas obligés de faire état de leur statut dans leurs démarches, qu'il s'agisse de rechercher un emploi, un logement ou d'apprendre le français ; ils sont donc en général presque invisibles. La méthode de recrutement des participants la plus efficace a donc consisté à s'appuyer sur des organisations spécialisées dans l'hébergement et l'accompagnement des réfugiés dans leur démarche de reconnaissance de statut, ou une fois celui-ci obtenu. Les écoles et les instituts pour l'apprentissage du français ont également constitué de solides relais d'information.

Sur le terrain, différentes filières ont permis d'accéder à l'échantillon :

Graphique 3 : Sources d'identification des réfugiés



L'objectif de cette étude est aussi d'intégrer des réfugiés vivant dans des contextes géographiques divers, sachant qu'en France la région Île-de-France accueille 50 % de la population réfugiée. La majorité des entretiens a donc eu lieu en Île-de-France, avec 75 % de personnes interrogées vivant dans cette région. Cependant, des réfugiés ont aussi été interrogés en Ille-et-Vilaine, dans le Rhône, dans le Haut-Rhin et en Moselle. D'un point de vue structurel, socio-économique et ethnique, ces départements sont très différents et accueillent des réfugiés d'origines géographiques diverses. Si on s'intéresse plus particulièrement aux réfugiés, la région Rhône-Alpes a d'abord accueilli des réfugiés d'Europe de l'Est et des Balkans (Tcholakova, 2012), tandis que la région Île-de-France a accueilli davantage de demandeurs d'asile venus d'Asie et d'Afrique.

Dans la plupart des cas, la prise de contact avec les participants a eu lieu par l'intermédiaire d'un membre du personnel ou d'un volontaire de l'organisation jouant le rôle de médiateur entre ceux-ci et le chercheur ; l'intermédiaire expliquant brièvement aux éventuels participants les objectifs de recherche. Lorsque des personnes acceptaient d'être interrogées, l'organisation envoyait leurs coordonnées au chercheur, qui se chargeait ensuite d'appeler chacune d'elles pour leur donner davantage d'explications sur l'étude et convenir d'un rendez-vous. Lors de l'entretien, le consentement éclairé de chaque participant a été recueilli de façon orale.

Au total, 68 réfugiés ont été rencontrés pour les besoins de l'étude, individuellement ou en groupe, représentant 27 nationalités. Les entretiens de groupe ont réuni entre deux (en général des couples) et huit personnes. Les réfugiés âgés de moins de 18 ans n'ont pas été inclus dans l'échantillon.

Tableau 3 : Profil des bénéficiaires de la protection internationale interrogés

Réfugiés interrogés	
TRAVAILLEURS MIGRANTS	
Féminin	23
Masculin	45
ÂGE	
De 17 à 34 ans	29
De 35 à 54 ans	38
Plus de 55 ans	1
RÉGION D'ORIGINE	
Maghreb	5
Afrique francophone subsaharienne	22
Afrique subsaharienne (autre)	8
Proche et Moyen Orient	7
Asie	14
Communauté des États indépendants (anciennes républiques soviétiques)	10
Amérique latine	2
LOCALISATION EN FRANCE	
Paris et Île-de-France	51
Rhône	8
Ille-et-Vilaine	4
Haut-Rhin	4
Moselle	1
SITUATION FAMILIALE	
Pas de conjoint ou d'enfant	27
Conjoint et/ou enfant(s) vivant hors de France ou décédé(s)/disparu(s)	15
Conjoint et/ou enfant(s) vivant en France	26
DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE	
Moins de trois ans	11
Entre trois et cinq ans	36
Six ans et plus	21

Biais et limites

LANGUE

La plupart des réfugiés interrogés étaient francophones ou anglophones. Le niveau de français des réfugiés a révélé de forts contrastes : tandis que certains étaient capables de formuler des réponses structurées, d'autres avaient des difficultés à construire une phrase. Des amis des participants ou des membres du personnel d'associations ont parfois joué le rôle d'interprète en cingalais, arabe, russe et dari. De la même façon, certains participants se sont chargés d'interpréter pour les autres pendant les entretiens de groupe. Toutefois, l'accès limité aux interprètes a rendu plus difficile la réalisation d'entretiens avec les réfugiés ne pouvant compter sur l'intervention d'amis ou de membres de leur famille.

SOUS-REPRÉSENTATION RELATIVE DES RÉFUGIÉS NE BÉNÉFICIAINT PAS D'AIDE

Comme la plupart des participants ont été identifiés à l'aide d'organisations, la majorité a confirmé avoir été aidée par des associations d'une façon ou d'une autre à un moment donné de son séjour en France. Seuls trois réfugiés ont expliqué n'avoir jamais été accompagnés par une association spécialisée dans l'aide aux demandeurs d'asile ou aux réfugiés. En revanche, la diversité des organisations impliquées dans le projet (voir graphique 2) a permis d'interroger des réfugiés ayant bénéficié d'une aide à des niveaux très divers. Certains ont reçu une aide pendant leur demande d'asile, d'autres ont été hébergés en CADA ou CPH suite à la reconnaissance du statut, d'autres encore n'ont bénéficié qu'une seule fois d'aide dans le cadre de la problématique du regroupement familial ou de l'accès à la nationalité.

SURREPRÉSENTATION DE RÉFUGIÉS PRÉSENTS EN ÎLE-DE-FRANCE

L'étude s'est en grande partie déroulée dans la région Île-de-France, ce qui a conduit à une surreprésentation des participants situés dans cette région. Ce déséquilibre reflète le fait que plus de 50 % de l'ensemble des réfugiés présents en France vit en Île-de-France. Cependant, pour compenser et pour représenter ces différences régionales, trois visites au cours desquelles des réfugiés ont été interrogés se sont déroulées en province (Ille-et-Vilaine, Rhône et Haut-Rhin). Lorsqu'une visite sur site n'était pas possible, les entretiens ont été réalisés par téléphone.

Méthode d'analyse

Des méthodes de recherche et d'analyse qualitatives ont été utilisées dans l'étude des travaux de référence, l'analyse des données secondaires et l'interprétation des résultats des réunions et entretiens avec les acteurs de terrain et les réfugiés. L'analyse empirique des thèmes abordés au cours des entretiens avec les réfugiés et des réunions avec les acteurs de terrain a été menée selon le questionnaire de recherche initial et a servi de base aux recommandations du rapport. Le matériau de recherche a donc permis d'identifier, d'examiner puis d'analyser de nouvelles tendances et de nouveaux thèmes en lien avec les questions de recherche.

Considérations éthiques

Dans le cadre d'une étude impliquant des entretiens avec des réfugiés, il faut garder à l'esprit l'importance des considérations éthiques. Non seulement les réfugiés ont pu vivre des expériences traumatisantes et déstabilisantes au cours de leur fuite et de leur voyage, mais celles-ci ont souvent des conséquences sur leur intégration et peuvent influencer la capacité et la volonté d'intégration d'un individu. Ce type d'expériences peut aussi avoir un impact sur la volonté et la capacité des réfugiés à participer à des projets de recherche.

Le positionnement éthique du HCR en matière d'engagement auprès des réfugiés ne fait pas directement référence aux recherches de ce type. Cependant, durant le projet, chaque équipe a veillé à respecter un ensemble de règles de conduite. Le rôle du chercheur a été défini selon les règles de conduite du projet – respect des personnes, bienveillance et équité. Ces règles de conduite insistent sur la nécessité de respecter des principes de transparence, de confidentialité, de consentement et d'absence d'abus de pouvoir. Les réfugiés interrogés n'apparaissent pas sous leurs véritables noms et certains contextes ont été modifiés pour préserver leur anonymat.

Enfin, cette étude n'avait pas pour objectif d'être représentative de l'ensemble des pays de l'Union européenne. L'ambition n'était pas non plus de réaliser une étude quantitative visant à fournir des données statistiques exhaustives. Il s'agit en revanche d'une étude qualitative englobant des entretiens réalisés parmi un large spectre de personnes impliquées dans la détermination des politiques et de l'aide à l'intégration des réfugiés, de personnes chargées de la mise en œuvre des programmes et des projets, ainsi que des réfugiés eux-mêmes. L'avantage de cette approche réside dans le fait de combiner ces éléments de manière à dresser un état des lieux devant permettre d'identifier des pistes de recherche futures en matière d'intégration des réfugiés au sein de l'Union européenne. Cette étude a permis d'identifier quelques-uns des facteurs d'influence positifs et négatifs de l'intégration des réfugiés couramment rencontrés au sein de l'Union européenne et de mettre en lumière les pratiques éprouvées dans la résolution de ces obstacles.

Statistiques et analyse bibliographique

La plupart des publications ou des statistiques disponibles sur l'intégration des migrants abordent de façon marginale, voire négligent totalement, le sujet de l'intégration des réfugiés. Les recherches menées sur le système d'asile se concentrent essentiellement sur le processus de demande d'asile dans son ensemble, notamment le mécanisme décisionnel, ainsi que les suites de ce processus pour les déboutés de la demande d'asile. En revanche, très peu de recherches s'intéressent aux demandeurs ayant reçu une réponse favorable. L'intégration des réfugiés demeure par conséquent un domaine insuffisamment exploré par la recherche française.

Il n'existait récemment encore aucune donnée fiable sur les réfugiés en France. Si certaines études ont en effet intégré des enquêtes menées auprès de réfugiés (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006), elles n'ont toutefois pas inclus d'échantillon représentatif. Néanmoins, comme l'introduction l'explique, l'enquête ELIPA (Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants) entamée en 2010, commence à combler ce manque de données chiffrées sur l'intégration des réfugiés. Il s'agit d'une enquête longitudinale sur l'intégration des migrants ayant acquis un premier titre de séjour permanent en France, parmi lesquels 600 réfugiés, représentant environ 10 % des répondants. Aussi, la synthèse des données statistiques présentée dans ce chapitre s'appuie principalement sur les résultats collectés lors des enquêtes ELIPA de 2010 et de 2011. Cependant, d'autres enquêtes seront mentionnées le cas échéant, comme l'enquête Parcours et profils des migrants (PPM) réalisée en 2006 et antérieure à l'enquête ELIPA, qui concernait les migrants ayant alors récemment obtenu une carte de résident, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale.

En outre, deux chercheuses ont consacré leur thèse de doctorat à la question de l'intégration des réfugiés ; Marie Ducheny (2008) s'est intéressée à l'accès au logement tandis qu'Albena Tcholakova (2012) aborde l'accès à l'emploi et le parcours professionnel des réfugiés. Elles soulignent toutes deux l'insuffisance des travaux de recherche sur l'intégration des réfugiés en France. Selon elles, elle s'expliquerait par les idées préconçues qu'ont les chercheurs du parcours en apparence « harmonieux » des réfugiés jusqu'à l'obtention de leur statut de demandeur d'asile. Comme l'indique Albena Tcholakova (Tcholakova, 2012), cette insuffisance de travaux sur l'intégration des réfugiés en France contraste de façon frappante avec l'état de la recherche au Royaume-Uni, où l'intégration des réfugiés est depuis longtemps un domaine de recherche largement abordé (Bloch, 2002 ; Ager et Strang, 2004a et 2004b ; Bloch, 2004 ; Ager et Strang, 2008). Le sujet a également suscité l'intérêt du Gouvernement britannique, qui a commandé des travaux de recherche en vue d'élaborer des politiques et des programmes spécifiques.

Les associations françaises constituent également une importante source d'information sur les questions relatives à l'intégration des réfugiés. L'association France terre d'asile (FTDA) a en particulier joué un rôle majeur grâce au suivi, à l'évaluation et au compte rendu de ses pratiques et de ses programmes relatifs aux réfugiés. Ainsi, le Fonds européen pour les réfugiés (FER) avait octroyé à FTDA des fonds pour que l'association mette en place un groupe de réflexion sur l'intégration des réfugiés, dans l'optique de rassembler des informations sur les programmes et les initiatives

d'intégration, ainsi que sur l'impact de ces derniers sur les réfugiés (Mlati, 2004a ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006, 2008 et 2010).

Le chapitre présent propose une analyse des statistiques et des travaux de recherche, autour de sept thèmes principaux, pour lesquels nous avons pu relever des données spécifiques aux réfugiés en France:

- logement ;
- emploi ;
- santé ;
- insertion sociale ;
- rapprochement familial ;
- maîtrise de la langue ;
- citoyenneté active.

Logement

Les responsables politiques et associations reconnaissent que le logement représente un facteur déterminant susceptible de favoriser ou freiner l'intégration des réfugiés. Comme l'évoquent Alastair Ager et Alison Strang (2004, 15), « le logement structure en grande partie la façon dont les réfugiés vivent l'intégration. » Les données statistiques ainsi que les études publiées en France confirment ces propos.

Les données statistiques sur le logement collectées dans le cadre des enquêtes PPM et ELIPA suggèrent que les réfugiés ont souvent un parcours résidentiel plus chaotique que les autres migrants, marqué par l'instabilité et la précarité (Bèque, 2007). Seuls les migrants ayant auparavant vécu en situation irrégulière ont été confrontés à un parcours similaire (Bèque, 2007). Selon Virginie Jourdan (2012a), les réfugiés ont moins souvent accès à un logement convenable que les migrants arrivés dans le cadre du rapprochement familial. Un quart des réfugiés interrogés dans le cadre de l'enquête ELIPA vivaient dans un logement temporaire (hôtels, CADA ou CPH) contre 8 % pour les autres migrants interrogés. Les réfugiés accueillis en CADA sont autorisés par la loi à y demeurer pendant une période de six mois suite à la reconnaissance du statut (trois mois renouvelable une fois). L'enquête démontre que moins de 50 % des réfugiés résidaient dans un logement individuel, en tant que locataire ou propriétaire, une part nettement inférieure à celle des autres migrants interrogés (61 %) (Jourdan, 2012a). Le dernier quart des réfugiés est hébergé chez des amis ou de la famille. Une autre étude montre qu'au cours de l'année suivant l'enquête ELIPA, les réfugiés déménagent plus souvent que les

autres migrants interrogés (Garcin, 2011). De même, la part des réfugiés accueillis en hébergement d'urgence durant la même année est supérieure à celle des autres répondants.

Dans l'ensemble, l'enquête ELIPA met en évidence que les réfugiés ont tendance à être moins satisfaits de leur logement que les autres migrants (57 % des réfugiés sont insatisfaits de leur logement contre 36 % des autres primo-migrants). De la même manière, en s'appuyant sur l'enquête Parcours et profils de migrants, Emmanuel Berger (2008) décrit la situation difficile vécue par les réfugiés. Il relève notamment que les réfugiés vivent plus souvent dans des logements surpeuplés que les autres répondants. L'enquête ELIPA constate qu'en règle générale, les femmes sont mieux logées que les hommes, à motif de migration égal. Dans le cas des réfugiés, ce phénomène pourrait s'expliquer par l'accès prioritaire à un hébergement accordé aux femmes pendant la demande d'asile.

Certains facteurs d'influence sur l'accès des réfugiés au logement ont été identifiés. Emmanuel Berger s'appuie sur l'enquête Parcours et profils des migrants pour établir que l'étroitesse du réseau dont dépendent les réfugiés pour trouver un logement explique en grande partie les mauvaises conditions de logement auxquelles ils doivent faire face (61 % des réfugiés utilisent ces réseaux contre 86 % des autres primo-migrants). Selon lui (Berger, 2008, 11), un autre facteur d'influence sur l'accès à un logement individuel tient au fait qu'à la suite de la reconnaissance de leur statut, les réfugiés ont davantage tendance à rester en CADA ou dans des hôtels, en général considérés comme des logements temporaires.

Les études qualitatives mettent en lumière d'autres obstacles à l'accès au logement auxquels sont confrontés les réfugiés suite à la reconnaissance de leur statut.

Le principal problème structurel concerne l'offre de logements limitée en France. La crise du logement touche en effet un grand nombre de personnes à travers tout le pays. On évalue à près de trois millions le nombre de personnes mal logées, et ce chiffre englobe une grande partie des migrants. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les familles migrantes sont trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement de mauvaise qualité que les familles dont les membres sont d'origine française (Département des statistiques des études et de la documentation, 2010). De fait, l'ensemble des ménages mal logés est en concurrence pour accéder à un logement social. Les populations de migrants qui se trouvent dans une situation économique précaire résolvent leurs propres difficultés face à la crise du logement en accédant aux segments des marchés immobiliers plus facilement disponibles au sein des zones urbaines sensibles (ZUS), ce qui entraîne une concentration sociale des migrants au sein de zones plus pauvres et plus densément peuplées.

Les disparités régionales entre les zones densément peuplées comme l'Île-de-France et les déserts ruraux représentent un autre problème structurel en France (Sadik et Jourdan, 2008). En France, la plupart des réfugiés, soit environ 50 % (Office français de protection des réfugiés et apatrides, 2012), se concentrent en Île-de-France, où l'on trouve la plus grande population de migrants. Cette surreprésentation est due à l'attractivité de la région en termes d'emploi, d'hébergement d'urgence et d'opportunités d'accompagnement par les associations (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2008). Or, c'est également la région qui souffre le plus de la pénurie de logements sociaux. Dans ce contexte, de nombreux réfugiés établis en Île-de-France ont souvent uniquement accès à l'hébergement d'urgence, ce qui constitue un frein à la stabilisation et par conséquent à l'intégration des réfugiés (Mohseni, 2001 ; Mlati, 2004a). Selon une enquête menée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires (2006), seuls 7 % des réfugiés accompagnés par France terre d'asile ont pu accéder à la location d'un logement autonome, tandis que la majorité d'entre eux s'est tournée vers l'hébergement d'urgence ou les réseaux personnels. Malgré tout, les réfugiés préfèrent l'Île-de-France en raison des perspectives professionnelles offertes par la région.

Les travaux de recherche montrent que, bien qu'ils soient supposés accéder à un logement en utilisant les mêmes canaux que les Français, l'accès des réfugiés à un logement approprié reste limité en raison des inconvénients liés à leur condition : une maîtrise insuffisante de la langue française, une connaissance limitée des codes socio-culturels du pays, l'absence de réseaux personnels et le besoin urgent de logement suite à la reconnaissance du statut. Cette dernière coïncide avec le début effectif de la période où l'activité professionnelle est autorisée pour les réfugiés (Mlati et Antelme, 2009). L'accès à un premier logement est donc avant tout freiné par l'absence d'un emploi stable

(Blanco et Barou, 2011) et se fait d'autant plus difficilement que les réseaux de sociabilité via lesquels les réfugiés pourraient trouver un logement sont limités.

Du fait de la crise du logement, les individus souhaitant occuper un logement dans le parc privé doivent justifier d'un contrat à durée indéterminée (CDI). En l'absence de CDI, ils doivent pouvoir au minimum justifier de revenus réguliers (Mateman, 1999), fournir une caution correspondant à six mois de loyer et présenter un garant (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006). Ces conditions sont considérées comme particulièrement restrictives pour les réfugiés, qui, selon la loi, ne sont pas autorisés à exercer une activité professionnelle pendant la période de demande d'asile. En l'absence d'un emploi stable, la famille et les amis jouent un rôle essentiel en aidant au paiement du loyer et en faisant office de garants. Or, ces réseaux sont particulièrement limités pour les réfugiés. Les conditions exigées par le marché de la location privée ainsi que l'absence de réseaux de sociabilité expliquent l'incapacité des réfugiés à évoluer vers un logement pérenne (Breem, 2011).

L'accès à un logement pérenne est également entravé par la méconnaissance ou les préjugés des propriétaires de logements à l'égard de la population réfugiée. Les recherches antérieures ont montré que les propriétaires tendent à considérer les réfugiés comme une population à risque, et, par conséquent, à leur imposer des conditions de location drastiques (Mlati, 2004a ; Blanco et Barou, 2011). Cette perception des réfugiés comme étant un groupe « à risque » est liée à la crainte des propriétaires de voir les réfugiés dans l'incapacité de payer leur loyer (Blanco et Barou, 2011).

Les recherches menées par les associations indiquent que les programmes d'aide au logement pour les réfugiés contribuent à contrebalancer les effets négatifs de leur manque de connaissances du domaine du logement, de leurs difficultés linguistiques et des idées préconçues des propriétaires (Ebermeyer, 2009). Dans un tel contexte, les associations deviennent en quelque sorte des médiateurs de la « relation locative » entre les réfugiés et les propriétaires (Ducheny, 2008). Cependant, les études soulignent que cette aide extérieure comporte le risque de ne pas inciter les réfugiés en bénéficiant à rechercher un logement de manière autonome (Bourgeois et Helly, 2000 ; Ebermeyer, 2009), et de renforcer leur dépendance envers ces associations (Ducheny, 2008).

📌 Domaines à approfondir

Les difficultés liées à la maîtrise de la langue française en matière d'accès au logement n'ont généralement pas été prises en considération dans les travaux de recherche. De même, dans l'ensemble, les études portant sur le logement ne traitent pas la question du rapprochement familial ni de son incidence sur l'accès au logement. En outre, hormis les travaux de Domitille Blanco et Jacques Barou sur la santé mentale des réfugiés (2011), peu d'études analysent le lien entre l'expérience de la fuite vécue par les réfugiés et leur approche du logement. Considérant les résultats de l'enquête ELIPA qui indiquent que les femmes sont relativement mieux logées que les hommes, un approfondissement des connaissances sur les différentes problématiques auxquelles doivent faire face les divers groupes démographiques serait utile. Enfin, peu de travaux examinent les disparités relatives à la recherche du logement entre d'une part les réfugiés bénéficiaires du Dispositif national d'accueil (DNA) hébergés au sein de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ou de centres provisoires d'hébergement (CPH) qui les accompagnent dans leur recherche d'emploi et de logement, et d'autre part les réfugiés qui ne bénéficient pas de ce dispositif.

Emploi

L'accès à l'emploi semble constituer l'une des principales préoccupations des réfugiés (Blanco et Barou, 2011) ainsi que leur plus fort sujet d'insatisfaction (Bourgeois et Helly, 2000). Le seul travail de recherche universitaire disponible sur ce sujet est la thèse de doctorat d'Albena Tcholakova (2012) sur l'emploi des réfugiés en France. Alexis Spire (2004) s'est également penché sur le thème des réfugiés et de l'emploi, mais uniquement durant la période de forte croissance économique des Trente Glorieuses entre 1945 et 1973. La plupart des autres études portant sur l'insertion professionnelle des réfugiés en France ont été menées par des associations (Mohseni, 2001 ; Mlati, 2004b ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006, 2008, et 2010 ; Blanco et Barou, 2011).

S'il existe également de nombreuses études statistiques sur l'accès des migrants à l'emploi, elles ne font toutefois pas référence aux réfugiés en particulier (Département des statistiques des études et de la documentation, 2010 ; Haut conseil à l'intégration, 2012). Les résultats de ces études révèlent que les migrants sont plus souvent au chômage, occupent plus souvent des emplois précaires ou moins stables, et subissent plus souvent un déclassement professionnel que les ressortissants français. Les migrants risquent de connaître plus souvent le sous-emploi, c'est-à-dire l'emploi à temps partiel, que les citoyens (Haut conseil à l'intégration, 2012).

Les seuls travaux qui traitent spécifiquement des réfugiés sont l'enquête Parcours et profils des migrants (PPM) de 2006 et l'enquête ELIPA de 2010. Une analyse reprenant l'enquête PPM montre que seuls 34 % des réfugiés occupaient un emploi lorsqu'ils ont été interrogés (Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques, 2011). Seuls les migrants entrés sur le territoire dans le cadre du rapprochement familial, principalement des femmes, avaient un taux de chômage inférieur (17 % occupaient un emploi). Environ la moitié des répondants bénéficiaires d'une protection internationale (48 %) était à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête, ce qui confirme leur désir de travailler. L'auteur indique qu'une telle situation résulterait de l'étroitesse des réseaux de sociabilité des réfugiés. Ainsi, seuls 41 % des réfugiés ont déclaré avoir des connaissances en France. Ils se reposent par conséquent plus souvent sur les réseaux de soutien institutionnels. Les statistiques mentionnées précédemment indiquent que les réfugiés doivent faire face à des contraintes spécifiques pour accéder à l'emploi, et s'en sortent généralement moins bien que les autres migrants, qui eux-mêmes rencontrent plus de difficultés que les citoyens français. Selon l'enquête ELIPA, 14 % des réfugiés sont diplômés de l'enseignement professionnel ou supérieur. Les hommes ont un niveau d'éducation presque équivalent à celui des autres migrants interrogés dans le cadre de l'enquête ELIPA, tandis que les femmes sont moins susceptibles d'être diplômées de l'enseignement supérieur (11 % contre 25 % pour les autres migrantes interrogées dans le cadre de l'enquête ELIPA) (Domergue, 2012).

Les statistiques et les études révèlent que les réfugiés doivent affronter deux obstacles majeurs lorsqu'ils posent leur candidature pour un poste : d'une part leur niveau d'éducation, la reconnaissance de leurs diplômes ou de leur expérience professionnelle, et d'autre part leur maîtrise limitée de la langue française (Haut conseil à l'intégration, 2012). Selon l'enquête menée auprès des réfugiés réinstallés, les principales raisons de leur accès limité à l'emploi sont le manque de compétences linguistiques, la méconnaissance du système français de recrutement et de recherche d'emploi et le problème de l'équivalence des diplômes (Breem, 2011).

La reconnaissance des diplômes est un problème qui touche plus particulièrement les réfugiés, tandis que les travailleurs migrants, eux, sont souvent recrutés préalablement à la migration en fonction des diplômes qu'ils détiennent, ou sont recrutés pour occuper des emplois non qualifiés. Par conséquent, les réfugiés exercent souvent des fonctions qui, selon eux, ne correspondent pas à leurs études ou leur expérience (ECRE, 1999), et entraînent un déclassement professionnel (ECRE, 1999 ; Mohseni, 2001 ; Ebermeyer, 2009 ; Blanco et Barou, 2011). Cette dévalorisation professionnelle a un impact important sur la santé mentale des réfugiés, ainsi que sur leur amour-propre (Tcholakova, 2012). La langue est également un obstacle à l'accès à l'emploi, une bonne connaissance du français étant généralement requise pour accéder à la plupart des postes, y compris ceux ne nécessitant aucune qualification (Descolonges et Laurens, 2008).

L'absence de réseau professionnel, leur connaissance limitée du marché du travail en France et leur santé représentent des entraves supplémentaires à l'emploi des réfugiés (Descolonges et Laurens,

2008 ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006). Les traumatismes qu'ils ont subis dans leurs pays d'origine ou pendant la fuite peuvent notamment restreindre leur faculté à postuler à un emploi (Mlati, 2004b). En outre, le long processus de demande d'asile et l'impossibilité d'exercer un emploi durant cette période seraient des facteurs aggravants pour la santé mentale des réfugiés (Mlati, 2004b ; Haut conseil à l'intégration, 2012). Enfin, le manque de connaissances des services institutionnels d'aide à la recherche d'emploi amenuise d'autant plus les chances qu'ont les réfugiés de trouver un emploi (Mohseni, 2001 ; Mlati, 2004b ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2010).

La discrimination et la stigmatisation par les employeurs ont également été mentionnées dans les études comme un obstacle à l'intégration des réfugiés. Certaines d'entre elles soulignent le sentiment de discrimination ressenti par les réfugiés, qui, selon ces derniers, agit comme un obstacle à l'emploi (Ebermeyer, 2009 ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006 ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2010). Selon Sophie Ebermeyer (2009), une telle discrimination se fait plus durement ressentir dans le cadre de la recherche d'un emploi que dans la recherche d'un logement.

Face à ces divers obstacles à l'emploi, les réfugiés sont souvent contraints d'accepter de « petits boulots » (Bourgeois et Helly, 2000, p. 116) pour ramener de l'argent au foyer (Blanco et Barou, 2011), même si cet emploi ne correspond pas aux postes qu'ils ont précédemment occupés ou à leurs études (Bourgeois et Helly, 2000 ; Mohseni, 2001). L'urgence devant la nécessité de trouver un emploi suite à la reconnaissance du statut est exacerbée par la pression soudaine créée par le besoin de trouver un logement pérenne, et le désir de pouvoir enfin gagner leur vie après avoir été dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle durant la procédure de demande d'asile (Blanco et Barou, 2011). Les réfugiés s'appuieraient également sur les réseaux ethniques pour trouver rapidement un emploi (Ebermeyer, 2009) ; cet aspect n'est cependant pas abordé de manière approfondie dans les travaux de recherche.

➤ Domaines à approfondir

Peu de publications évaluent dans quelle mesure le manque de connaissance du français peut être handicapant dans l'accès à l'emploi. La barrière de la langue est, de manière générale, considérée comme un handicap, mais cette affirmation n'est pas nécessairement étayée par une étude du ressenti des réfugiés. Peu d'études portent sur la question des réseaux ethniques et à la façon dont ils aident les réfugiés à accéder à l'emploi, bien qu'il s'agisse uniquement de l'économie informelle. De même, les études ne font en général pas de distinction entre les différents groupes démographiques lorsqu'elles analysent les obstacles à l'accès à l'emploi. Enfin, de rares études examinent les disparités relatives à la recherche d'emploi entre d'une part les réfugiés bénéficiaires du Dispositif national d'accueil (DNA) accompagnés dans leur recherche d'emploi et de logement, et d'autre part les réfugiés qui ne bénéficient pas de ce dispositif.

Santé

La plupart des recherches menées sur la santé des migrants s'intéressent à leur accès aux soins médicaux et à leur bien-être, sans tenir compte explicitement des réfugiés (Mizrahi et Mizrahi, 2000 ; Patureau et Comiti, 2005 ; Berchet et Jusot, 2012).

Les résultats sur la santé et le bien-être des migrants interrogés dans le cadre de l'enquête ELIPA, menée depuis 2010, n'ont pas été publiés. Cependant, il est possible d'extraire certaines données probantes des enquêtes menées par l'OFII entre 2004 et 2009, au cours des visites médicales auxquelles sont soumis les demandeurs d'asile ou les réfugiés lors de leur entrée dans les CADA, ainsi qu'à leur sortie de ces centres (Wluczka, Kern et M'Jamri-Berthou, 2009). Un second ensemble de données a été recueilli lors des visites médicales obligatoires pour les migrants ayant à l'époque récemment obtenu une autorisation de séjour de longue durée (Wluczka, Kern, Vincent-Titeca et

M'Jamri-Berthou, 2009). Les données de cette dernière enquête sont toutefois moins fiables, car leur collecte repose uniquement sur la bonne volonté des professionnels de santé et parce que les réfugiés représentent seulement 3,7 % de l'échantillon interrogé (Wluczka, Kern, Vincent-Titeca et M'Jamri-Berthou, 2009).

L'enquête portant sur les demandeurs d'asile et les réfugiés hébergés dans les CADA et CPH fait ressortir un fort besoin en matière d'accompagnement psychiatrique et psychologique pour cette population (Wluczka, Kern et M'Jamri-Berthou, 2009). Elle indique également que l'origine géographique exerce un impact considérable sur les pathologies observées (Wluczka, Kern et M'Jamri-Berthou, 2009). Tandis que certains groupes de réfugiés sont plus fréquemment touchés par des pathologies spécifiques, tous présentent des affections comme l'hypertension artérielle, le diabète et les maladies cardiovasculaires. En outre, l'enquête indique que dans certains départements, l'accès aux soins de santé et à l'assurance-maladie représente un défi de taille pour certains demandeurs d'asile et réfugiés (Wluczka, Kern et M'Jamri-Berthou, 2009).

Le Comede (Comité médical pour les exilés), association dont le but est de faciliter l'accès aux soins de santé pour les migrants, est à la pointe de la recherche engagée dans ce domaine. Le Comede a identifié les difficultés rencontrées par les migrants pour accéder aux services de santé et proposé des solutions. Les études consacrées à la santé des réfugiés tendent à se concentrer plus particulièrement sur les victimes de tortures et les personnes souffrant de traumatismes (Centre Primo Levi, 2012) ainsi que sur leur santé mentale (Vignal et Geny-Benkorichi, 2012). Certaines études approfondissent l'impact de la migration et du processus de demande d'asile sur le bien-être des migrants ou des réfugiés (Guillou, 2005 ; Blanco et Barou, 2011 ; Vignal et Geny-Benkorichi, 2012).

Cette population partage en général les mêmes difficultés que les citoyens français : manque de médecins généralistes, problèmes de transports et complexité des modalités d'accès au système de santé, tout particulièrement en ce qui concerne les démarches d'obtention et de conservation des droits à l'assurance maladie (Cediey, Jacob et Legba, 2012). Les conditions de logement exercent également un double impact sur la santé. Un logement de mauvaise qualité peut nuire à la santé physique et psychique des individus. En outre, les réfugiés situés dans des zones densément peuplées auraient parfois uniquement accès à des centres médicaux saturés, un problème auquel doivent couramment faire face d'autres groupes vulnérables.

Les difficultés propres aux populations migrantes en matière d'accès aux soins et de prévention sont attribuées à l'absence de réseaux de sociabilité ainsi qu'au manque d'informations sur les particularités du système de santé et sur leurs droits (Lamour, 1994). Les recherches démontrent que des pathologies spécifiques, comme la tuberculose, le VIH, les maladies professionnelles et les troubles gynécologiques, résultent avant tout de la situation socio-économique des migrants, plutôt que des conditions de la migration (Patureau et Comiti, 2005). La langue est un autre problème que doivent affronter les migrants dans le domaine de la santé (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2010), car ces derniers éprouvent souvent des difficultés à communiquer avec les professionnels de santé et ont rarement accès aux services d'un interprète.

Les différentes épreuves traversées par les réfugiés sont à l'origine de problèmes spécifiques qui ont un impact sur leur santé, et en particulier sur leur santé mentale. Il s'agit de la violence subie dans leur pays d'origine ou pendant la fuite, du déracinement et de la séparation familiale, de la lenteur de la procédure de demande d'asile associée à l'impossibilité de travailler ou d'accéder à la formation professionnelle, du bouleversement ressenti lors de l'approbation de leur demande d'asile et de la nécessité de trouver rapidement un emploi et un logement suite à la reconnaissance du statut (Guillou, 2005 ; Le Bris, 2012 ; Vignal et Geny-Benkorichi, 2012). Les nombreux réfugiés ayant subi des actes de torture souffrent d'angoisse et de dépression, ce qui accentue leur « perte de repères et leur désarroi identitaire » (Lamour, 1994). De surcroît, la séparation familiale et le processus de rapprochement familial peuvent fortement bouleverser les réfugiés (Rezai et Wihtol de Wenden, 1998 ; Blanco et Barou, 2011), mais les études suggèrent que leur santé mentale s'améliore lorsque la famille est à nouveau réunie (Blanco et Barou, 2011).

Un autre obstacle propre aux réfugiés concerne les difficultés administratives auxquelles ils doivent faire pour accéder au système de santé. Les retards pris par l'OFPPRA dans la délivrance de documents d'état civil freinent l'accès au système de soins, car l'administration exige ces documents pour ouvrir leurs droits à l'assurance maladie (Lamour, 1994). À cela s'ajoute leur méconnaissance du système

de santé et de leurs droits en matière de prestations de santé (Guillou, 2005). Un autre écueil identifié concerne le refus, illégal, de certains médecins généralistes et hôpitaux, de soigner les migrants et réfugiés bénéficiant de la Couverture médicale universelle (CMU). Dans certains cas, leur refus est motivé par la nécessité, de la part de l'hôpital et des médecins, de procéder à l'avance des sommes nécessaires au traitement des patients qui bénéficient de cette aide spécifique (Lamour, 1994). Dans d'autres, ces refus sont motivés par les idées préconçues quant au manque de ponctualité de ces patients, ainsi qu'à la crainte d'une perte de leur clientèle habituelle. Enfin, les travaux de recherche indiquent que l'accès à certains soins médicaux plus spécialisés se fait parfois difficilement, dans le cadre par exemple du traitement de certaines pathologies comme le syndrome de stress post-traumatique, ou de la chirurgie réparatrice pour les victimes de mutilation génitale féminine (Freedman, 2009).

En ce qui concerne l'accès des femmes réfugiées aux soins de santé, les recherches menées par le Comede montrent une surreprésentation des femmes parmi les patients bénéficiant d'une prise en charge psychologique (Aïdan et Djordjevic, 2007). Une étude réalisée entre 2004 et 2010 confirme que le taux de prévalence des traumatismes est plus élevé pour les femmes (188 ‰) que pour les hommes (82 ‰).

Les divers travaux de recherche semblent toutefois indiquer que les réfugiés sont de manière générale satisfaits du système de santé français (Bourgeois et Helly, 2000 ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2010). Les professionnels de santé français sont perçus par les réfugiés comme étant extrêmement compétents et l'accès aux soins est jugé facile (Blanco et Barou, 2011).

▾ Domaines à approfondir

Peu de travaux sont consacrés à l'impact de la santé, y compris des handicaps, sur l'accès à l'emploi et au logement.

Insertion sociale

Par rapport au Royaume-Uni (Ager et Strang, 2004a ; Atfield, Brahmhatt et O'Toole, 2007 ; Dwyer, 2008 ; Losi et Strang, 2008 ; Stewart, 2009) il existe très peu de travaux menés en France sur l'intégration locale et sociale des réfugiés et des migrants. Certains chercheurs ont axé leurs travaux sur des communautés spécifiques ainsi que sur les stratégies d'intégration de ces dernières au niveau local. De récentes enquêtes fournissent des données importantes sur les réseaux des réfugiés ainsi que sur leurs cercles d'amis.

Selon l'enquête Parcours et profils des migrants de 2006, les réfugiés disposent d'un réseau de sociabilité très restreint (Bèque, 2007). Marilyne Bèque (2007) indique que les réfugiés sont beaucoup plus touchés par l'isolement social et par conséquent moins à même de disposer d'un réseau relationnel, que ce soit avec leur famille (45 % contre au moins 70 % pour les autres répondants), avec leurs compatriotes (35 % contre au moins 48 %) ou avec les Français (12 % contre au moins 23 %). Le fait que seuls 12 % des réfugiés interrogés disposent de liens avec des citoyens français montre bien que les « passerelles sociales » sont très peu nombreuses pour les réfugiés (Ager et Strang, 2004b).

L'analyse des résultats de l'enquête ELIPA (2010) permet d'expliquer ce manque de liens sociaux. L'enquête ELIPA démontre également que les réfugiés sont surreprésentés au sein de la population de migrants qui déclarent ne disposer d'aucun réseau amical à leur arrivée en France (Domergue, 2013). Florent Domergue précise qu'un tel isolement résulte du choix non délibéré de ces réfugiés de s'installer en France. En outre, les demandeurs d'asile témoignent d'un parcours résidentiel chaotique

en France, qui entraîne une forte mobilité, limitant fortement leur capacité à bâtir des cercles d'amitié. L'auteur ajoute que cette absence de réseaux est aggravée par le faible taux d'emploi et la maîtrise limitée de la langue française. Cependant, il indique que la durée du processus de demande d'asile, en moyenne trois ans, permet en général aux réfugiés de nouer des liens d'amitiés, notamment avec les individus qui font partie de leur communauté ou parlent leur langue. L'enquête ELIPA montre aussi que les réfugiés se marient moins souvent avec des Français que les autres migrants interrogés (Domergue, 2011). Dans le cadre de cette enquête, les résultats du questionnaire dédié aux réfugiés réinstallés indiquent que ceux-ci disposent également de réseaux limités, et doivent faire face à de nombreuses difficultés lorsqu'ils cherchent à développer de nouvelles amitiés (Breem, 2011).

L'association France terre d'asile a mené une enquête qualitative sur l'intégration des réfugiés au niveau local dans certains départements (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2008). Cette enquête est inédite, car elle se focalise sur les relations qu'entretiennent les réfugiés avec leur communauté nationale d'origine ou leur communauté religieuse, avec les autres parents d'élèves et avec leurs voisins. Les résultats indiquent que les réfugiés disposent de réseaux de sociabilité peu étendus et que leurs amis ou connaissances ont été, pour la plupart, rencontrés en CADA, au sein du milieu scolaire ou de leur église. À cet égard, certaines situations particulières, décrites ci-dessous, peuvent exercer une influence positive sur leur insertion sociale.

Seule une minorité de demandeurs d'asile est logée en CADA, qui ont comme objectif premier de fournir à ces derniers un hébergement temporaire durant la demande d'asile. Les réfugiés reçoivent également une aide qui leur permet de réunir les documents nécessaires à leur demande d'asile et de procéder au dépôt de cette demande, mais également d'organiser leur vie après la procédure de demande d'asile. Selon les réfugiés interrogés, les CADA offrent un avantage supplémentaire : ils permettent aux réfugiés et demandeurs d'asile de différents pays de se rencontrer et de nouer des contacts à travers lesquels ils seront susceptibles de trouver un logement ou un emploi (Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2008). Par conséquent, l'hébergement dans ces centres contribuerait à l'insertion sociale des réfugiés, bien plus que tout autre hébergement précaire mis à disposition durant la procédure de demande d'asile.

Pour les familles avec des enfants en âge d'être scolarisés, l'école constitue une occasion supplémentaire d'entrer en contact avec la communauté locale. Cela concerne tout particulièrement les familles avec de jeunes enfants qui font la rencontre d'autres parents lorsqu'elles déposent puis viennent chercher leurs enfants à l'école. Certains établissements proposent aux parents de prendre part à des activités au sein de l'école, offrant d'autres opportunités pour nouer des relations. La cellule familiale agit ainsi comme un catalyseur de l'insertion sociale.

L'impact des réseaux nationaux et des réseaux religieux est une question qui suscite un large débat au sein de la sphère politique française, qui ne repose toutefois sur aucune recherche clairement définie et menée à grande échelle. Si l'on considère les travaux disponibles sur les communautés établies en France, certains se sont intéressés à des communautés spécifiques, comme les Tamouls du Sri Lanka (Etiemble, 2003 et 2004 ; Goreau-Ponceaud, 2009), les Libanais (Abdulkarim, 1992, 1993 et 1995), les Chinois (Beaujouan, 2005), les Vietnamiens et les Cambodgiens (Billion, 2001 ; Morillon, 2001 ; Blanc, 2006) ou les populations kurdes (Mohseni, 2002). Ces travaux insistent sur l'importance du rôle joué par les communautés d'origine des réfugiés dans l'installation de ces derniers au niveau local. Cela vaut tout particulièrement pour les grandes communautés ou pour celles qui se concentrent dans des zones spécifiques, comme les Tamouls dans le nord de Paris (Etiemble, 2004 ; Dequierez, 2007). Les chercheurs qui se sont penchés sur la communauté tamoule indiquent que les membres arrivés en France dans les années 1990 ont pu compter sur le soutien d'un réseau d'associations communautaires extrêmement organisées, qui ont mis à leur disposition des logements temporaires et les ont aidés dans le cadre de leur demande d'asile. De la même manière, les articles publiés par Amir Abdulkarim (1992 et 1995) font ressortir que les Libanais arrivés en France n'ont pas eu besoin du soutien des réseaux institutionnels français, car ils pouvaient bénéficier de l'appui d'un solide réseau d'associations de Libanais, apte à répondre à leurs besoins.

➤ Domaines à approfondir

Il existe peu de travaux de recherche ayant interrogé les réfugiés au sujet de leurs amis, des membres de leur famille et de leur communauté. Peu d'études se sont également penchées sur le ressenti des réfugiés quant aux personnes ou réseaux ayant le plus contribué à leur installation dans le pays d'accueil. Le projet présent aide à combler ces lacunes, car le sujet des réseaux familiaux et sociaux a été longuement abordé par les répondants au cours des entretiens individuels et collectifs. De même, peu d'études se concentrent sur des groupes démographiques spécifiques. Enfin, quelques rares travaux de recherche sont consacrés aux disparités relatives au développement du réseau amical entre d'une part les réfugiés bénéficiaires du Dispositif national d'accueil (DNA) hébergés au sein des centres provisoires d'hébergement (CPH) qui les accompagnent dans leur recherche d'emploi et de logement, et d'autre part les réfugiés qui ne bénéficient pas de ce dispositif.

Rapprochement familial

Les études indiquent que le rapprochement familial est la première démarche entreprise par les réfugiés à la suite de la reconnaissance du statut (Rezai et Wihtol de Wenden, 1998 ; Mlati et Duarte, 2005 ; Belaïsch et Petersell, 2010 ; Blanco et Barou, 2011).

Les travaux de recherche montrent une évolution de l'approche du rapprochement familial des réfugiés au cours de ces dernières années. Par le passé, l'État s'est montré très réactif concernant les individus ayant formulé le désir de faire venir leur famille (Belaïsch et Petersell, 2010). Selon ce dernier rapport, le changement est intervenu en 2002, et le processus est aujourd'hui radicalement ralenti, car il intervient dans un contexte de suspicion envers les réfugiés et leurs familles. Un rapport remis en 2010 par la Cimade énumère de nombreux exemples de réfugiés s'étant vu initialement refuser le rapprochement familial en raison de leur incapacité à prouver leurs liens familiaux, ou parce que les autorités françaises avaient jugé que les preuves de ces liens étaient falsifiées (Belaïsch et Petersell, 2010).

Un document souligne en outre les effets préjudiciables exercés par la longueur des procédures de rapprochement familial sur l'intégration des réfugiés. Il établit également que les réfugiés n'ayant pu réunir leur famille éprouvent en général des difficultés à se projeter dans l'avenir (Mlati et Duarte, 2005). De plus, l'impact bénéfique du rapprochement familial a été largement démontré (Blanco et Barou, 2011 ; Huddleston et Dag Tjaden, 2012). Cette dernière enquête, menée conjointement par la Fondation Roi Baudouin et le Migration Policy Group rapporte qu'il est non seulement perçu comme ayant un effet positif sur la vie de famille (90 %), mais permet également aux migrants et aux réfugiés de se sentir plus installés (80 %), bien que la réunification n'exerce pas d'incidence particulière sur l'accès à l'emploi. Les enfants, qui offrent la possibilité aux réfugiés de bénéficier de liens sociaux, facilitent également l'intégration des réfugiés (Blanco et Barou, 2011).

Cependant, le rapprochement familial peut parfois modifier la structure familiale ainsi que sa dynamique, et créer ainsi des tensions (Mlati et Duarte, 2005 ; Rezai et Wihtol de Wenden, 1998). Selon ces publications, durant ce temps de séparation, chacun des membres de la famille s'approprie un nouveau rôle, la mère assumant par exemple davantage de responsabilités. De ce fait, un certain temps peut être nécessaire aux membres de la famille pour se réadapter à la présence du père (Mlati et Duarte, 2005 ; Rezai et Wihtol de Wenden, 1998). Ces auteurs ont observé qu'il en résulterait parfois une implosion de la famille, et qu'une telle confusion au sein même de cette dernière pourrait être évitée en réduisant la longueur des procédures de rapprochement familial.

Maîtrise de la langue

Les enquêtes ELIPA et PPM font ressortir que parmi tous les migrants interrogés, les réfugiés sont ceux qui maîtrisent le moins la langue française (Bègue, 2007 ; Le Quentrec-Creven, 2011). En ce qui concerne les migrants interrogés au cours de l'enquête ELIPA, cette maîtrise s'améliore progressivement au fil des années passées en France. Cependant, d'après la même enquête, cette affirmation ne concernerait pas les réfugiés, dont le niveau de français ne connaît pas d'amélioration pendant les trois années que dure en moyenne la demande d'asile. Seuls 59 % des réfugiés ont estimé avoir un niveau de français bon ou très bon, contre 69 % pour les anciens migrants en situation irrégulière et 86 % pour les migrants installés en France depuis plus de dix ans. Les chercheurs intervenus dans l'enquête ELIPA avancent différentes explications pour justifier ces différences de niveau entre les migrants interrogés. Tout d'abord, les réfugiés proviennent généralement de pays non francophones et les résultats montrent que ceux ayant appris le français durant leur enfance ou pendant leur scolarité sont plus susceptibles d'être à l'aise en français (Le Quentrec-Creven, 2011). D'autre part, les réfugiés ont dans l'ensemble un faible niveau d'éducation et les chercheurs recommandent d'ailleurs d'approfondir les connaissances à ce sujet. Enfin, l'enquête ELIPA indique que la maîtrise limitée de la langue française a pour effet de restreindre les contacts avec les Français, ce qui en retour limite la capacité à améliorer les connaissances linguistiques (Domergue, 2013). En toute hypothèse, l'impossibilité pour les demandeurs d'asile de travailler ou d'accéder aux formations linguistiques pendant la durée du processus de demande d'asile pourrait enfin expliquer le manque de connaissance du français par les réfugiés.

Citoyenneté active

Il existe peu de données sur la participation des réfugiés aux activités politiques, sur leurs habitudes de vote ou leur engagement associatif. Une étude de 2008 s'est penchée sur l'accès des étrangers à la nationalité française (Enel et Gazave, 2008). Elle montre qu'une des motivations majeures des réfugiés pour l'acquisition de la nationalité française est la gratitude envers la France pour le soutien et la protection accordés alors que leurs vies étaient menacées ou que leurs moyens de subsistance n'étaient plus assurés. De plus, en obtenant la nationalité française, les réfugiés peuvent envisager un retour dans leurs pays en tant que ressortissants français, rassurés par la protection que leur apporterait le consulat ou l'ambassade de France en cas d'éventuels problèmes (Enel et Gazave, 2008).

D'autres études qualitatives consacrées à l'opinion et aux expériences des réfugiés révèlent également ce désir d'honorer ce soutien et cette protection apportés par la France, ainsi que la possibilité de voyager dans leur pays d'origine en tant que ressortissants français (Morillon ; Enel et Gazave, 2008 ; Blanco et Barou, 2011). Les travaux d'Anne Morillon soulignent la situation paradoxale dans laquelle les réfugiés se retrouvent une fois la nationalité acquise. Ils sont heureux d'être français, mais il s'agit également d'une expérience difficile, car ils doivent renoncer à leur nationalité d'origine, à laquelle ils sont souvent particulièrement attachés (Morillon, 2001). D'autres études mentionnent que la langue constitue un obstacle à la naturalisation (Mohseni, 2001).

Les recherches montrent que la décision des réfugiés d'acquérir la nationalité française leur permet d'accéder ultérieurement aux emplois réservés aux ressortissants français et de contrer la discrimination basée sur la nationalité (Morillon, 2001 ; Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, 2006). Elles révèlent également que les réfugiés naturalisés souffrent souvent d'être encore considérés comme des étrangers par la société française (Blanco et Barou, 2011).

▾ Domaines à approfondir

Il existe peu d'études menées sur l'intérêt des migrants et des réfugiés pour la politique française, leurs habitudes de vote et leur engagement au sein d'associations.

Conclusion

Les travaux de recherche portant sur l'intégration des réfugiés en France sont hétérogènes et proviennent de sources diverses : gouvernement, associations ou universités. La nécessité de combler certaines lacunes paraît évidente. Ainsi, certaines questions restent en suspens :

- Quel est l'impact des programmes d'accueil et d'hébergement de l'État français sur les demandeurs d'asile et les réfugiés ? Quelles sont notamment les différences entre ceux qui bénéficient d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement (près de 21 400 places sont destinées aux demandeurs d'asile et 1 100 aux réfugiés) et ceux qui n'y ont pas accès ?
- De quelle manière les différents groupes de réfugiés, répartis selon leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, vivent-ils le processus d'intégration ?
- Quel est le rôle des communautés d'origine ou des communautés religieuses au cours du processus d'installation ?
- Quelles solutions peuvent être apportées aux principales difficultés rencontrées par les réfugiés ?
- De manière générale, quel est le sentiment des réfugiés quant à leur intégration en France ?
- Quels indicateurs d'intégration doivent être définis afin de mieux prendre en compte l'expérience de l'intégration telle qu'elle est vécue par les réfugiés en particulier ?

Cette étude du Fonds européen pour les réfugiés (FER), qui interroge à la fois des réfugiés et des professionnels, entend contribuer à la résolution de certaines de ces questions.

Consultation des acteurs de l'intégration et entretiens avec les réfugiés

L'analyse présente suit une progression thématique. Les principaux domaines examinés ci-dessous – logement, emploi, santé, accès aux droits, réseaux de sociabilité et rapprochement familial – ont été identifiés par le Groupe national de référence en raison de l'influence qu'ils exercent sur l'intégration des réfugiés. Dans le cadre de l'étude, six réunions thématiques ont eu lieu, conjointement à des visites sur site de projets de logement et de soutien aux réfugiés, d'entreprises sociales employant des réfugiés et à des entretiens en face-à-face. Les réunions thématiques ont constitué un forum d'échange enrichi par l'expérience professionnelle des acteurs. De plus, 68 réfugiés ont accepté de participer à un entretien au sujet de leur propre expérience de l'intégration en France. Ces entretiens ont représenté une occasion unique d'enrichir les réunions thématiques à travers des expériences directement vécues par les personnes interrogées. L'analyse suivante repose donc sur les témoignages recueillis au cours de ces rencontres avec les acteurs de l'intégration et les réfugiés.

Ce chapitre s'ouvre sur la manière dont les réfugiés conçoivent et interprètent l'intégration par rapport à leurs propres expériences. Il se poursuit par la présentation des six domaines d'intégration identifiés, à travers l'analyse des influences et des impacts – positifs ou négatifs – de certaines problématiques précises sur l'intégration. Tandis que ce chapitre a pour objectif de prendre en compte les expériences de différents groupes socio-démographiques parmi les réfugiés, le caractère général et qualitatif de l'enquête limite la possibilité de tirer des conclusions spécifiques aux différents groupes.

Conception de l'intégration par les réfugiés

Lorsqu'ils ont été interrogés sur la manière dont ils conçoivent l'intégration, les réfugiés ont en général différencié le concept d'intégration lui-même des facteurs favorisant leur propre intégration.

Dans de nombreux cas, les répondants ont clairement fait référence à une conception théorique de l'intégration. De nombreuses personnes interrogées considèrent que le respect et l'acceptation des lois et des valeurs de la France sont essentiels pour s'intégrer dans ce pays. Dans certains cas, les répondants ont établi un parallèle entre leur propre définition de l'intégration et celle que développe le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) que tous les nouveaux migrants à long terme ont l'obligation de signer depuis 2007. Ceci indique que dans une certaine mesure, le Contrat a exercé une incidence sur leur propre schéma de pensée :

« Ce qui est important pour l'intégration, c'est de savoir les lois et les respecter. C'est ce qu'on a vu à la formation CAI. »

(T., réfugiée congolaise)

Pour les personnes interrogées, la connaissance et le respect des lois françaises reposent sur la nécessaire condition de l'égalité des droits entre les citoyens français et les réfugiés. De plus, les réfugiés considèrent la connaissance des lois françaises et de leurs droits afférents comme une protection contre d'éventuelles décisions arbitraires susceptibles d'être prises par les institutions françaises :

« Je ne connais pas encore tous les droits et les lois en France. En tant qu'étranger, tu as besoin d'apprendre les lois et les droits pour te protéger, sinon c'est difficile. Si tu as besoin de quelque chose, tu peux expliquer ton droit, c'est ça être intégré. »

(I., réfugié tchétchène)

Mais les répondants savent que le respect des lois et des valeurs françaises ne suffit pas à leur intégration. Ils ont le sentiment que certains éléments clés favorisant l'intégration sont nécessaires pour garantir la réussite de ce processus. Parmi eux figurent la maîtrise du français, l'occupation d'un emploi et d'un logement individuel pour se sentir chez soi avec sa famille et ses amis. Les acteurs et les réfugiés ont tous souligné les liens étroits, voire l'interdépendance, des différents domaines favorisant l'intégration – en particulier de l'emploi, du logement et de la santé. Tous les répondants ont indiqué que, selon les cas de figure, cette interdépendance pouvait soit mener à un cercle vertueux soit à un cercle vicieux, si l'intégration dans l'un des domaines concernés échouait :

« Et aussi on m'a dit « quand vous trouverez du travail, vous aurez un HLM ». Mais c'est dur de trouver du travail. »

(X., réfugiée éthiopienne)

Les personnes interrogées étaient également conscientes du temps qui serait nécessaire à leur intégration :

« Je me sens intégré, mais pas à 100% mais ça va venir de plus en plus. Je pourrai dire que je suis intégré quand j'aurai trouvé du travail et que je serai bien. »

(R., réfugié rwandais)

Il est important de souligner que la grande majorité des réfugiés interrogés, comme la personne citée ci-dessus, ne se sent pas totalement intégrée en France et ce, quelle que soit la durée de séjour sur le territoire français. Les répondants sont en général très exigeants envers eux-mêmes, laissant entendre qu'ils ne pourront se sentir intégrés que lorsqu'ils seront capables de faire aussi bien que « les Français totalement intégrés » qui ont un emploi, un logement, une famille.

En ce qui concerne le logement et l'emploi, la naturalisation a rarement été citée comme un élément favorisant directement l'intégration. De plus, les réfugiés naturalisés ont rarement suggéré que celle-ci les avait aidés à s'intégrer. Dans certains cas, les répondants dont la demande de naturalisation était en cours espéraient que celle-ci les aiderait à s'intégrer professionnellement, en leur donnant accès à la création d'une entreprise ou à des postes réservés aux ressortissants français. Dans d'autres, les personnes interrogées désiraient obtenir la nationalité française afin de pouvoir retourner sans risque dans leur pays d'origine. Enfin, pour d'autres répondants, elle faisait office de moyen de protection contre d'éventuelles décisions arbitraires liées au renouvellement de leur autorisation de séjour par l'État français :

« Je me sens intégré en France oui et non. Je serai vraiment intégré quand j'aurai la nationalité française. Je serai totalement français. Là, mes papiers sont français, j'ai mon acte de naissance français, mais c'est pas encore suffisant. »

(M., réfugié togolais)

Pour cette personne, la nationalité française était le seul moyen de faire en sorte de ne pas se retrouver « victime » d'un changement d'avis du Gouvernement français susceptible de compromettre ses chances de renouveler sa carte de résident de dix ans.

De l'opinion des personnes interrogées, la durée du processus de demande d'asile joue, à plusieurs niveaux, en défaveur de l'intégration. D'après elles, plus le processus de demande d'asile est long, plus son impact est négatif :

« L'intégration, je veux pas être dramatique, j'ai pas connu l'intégration, mais j'ai connu la désintégration. En tant que demandeur d'asile, on m'a fait comprendre que je n'avais pas le droit de travailler, les déplacements limités, le manque d'argent, on m'a fait comprendre que je n'étais rien. »

(A., réfugié algérien)

En général, l'impact de la situation de dénuement vécue pendant la période de demande d'asile met du temps à s'atténuer. La période qui suit la reconnaissance du statut conditionne aussi à bien des égards la façon dont les personnes interrogées aborderont leur vie future, en particulier en ce qui concerne le logement et l'emploi. De l'opinion des personnes interrogées, cette phase a été très ambiguë. D'un côté, l'obtention du statut de réfugié a souvent été décrite comme une « renaissance » après la période d'incertitudes profondes durant la demande d'asile. Les personnes interrogées ont exprimé le soulagement ressenti une fois le statut de réfugié obtenu :

« J'ai eu le statut en 2011. C'est comme si on était emprisonnés et d'un seul coup la délivrance. Pour moi c'était une nouvelle naissance. La première des choses, c'était continuer mes études, d'aller vers l'avant et de pas regarder en arrière. »

(Z., réfugié algérien)

Pourtant, la période de soulagement qui suit la reconnaissance du statut peut rapidement faire place à une perte de repères, voire à un sentiment de frustration quand le réfugié est confronté à divers obstacles à l'accès aux droits, à l'emploi ou au logement :

« Je ne suis pas du tout intégré en France. Oui, j'imagine la France comme un pays d'accueil, mais je me sens rejeté. C'est très difficile de s'intégrer à la société et pourquoi ne sommes-nous pas aidés dans le logement, le travail, l'apprentissage du français ? »

(I., réfugié palestinien)

Ainsi, de nombreux réfugiés comparent la période qui suit la reconnaissance du statut à un parcours du combattant interminable, qui les empêche d'être sereins et de se concentrer sur l'intégration :

« Avant quand j'avais pas de papiers, j'avais plein de problèmes, mais en fait depuis le statut, les problèmes ont doublé. Moralement et physiquement, c'est plus dur. À l'esprit, t'es tranquille, mais tout se passe en même temps. »

(F., réfugié afghan)

Dans certains cas, les acteurs de terrain ont affirmé avoir observé chez les réfugiés venant d'obtenir le statut un processus de « décompensation psychique », dont pouvait découler une incapacité à envisager leur avenir ou à entreprendre des projets. Plusieurs acteurs ont décrit un sentiment d'apathie et un manque de volonté consécutifs à l'obtention du statut qu'ils expliquent par l'effet traumatisant de la demande d'asile :

« Pour les gens qui ont été longtemps en CADA, ils ont tellement attendu qu'il leur est difficile de se projeter « on ne sait plus quoi faire ». Le délai de la demande d'asile est un obstacle pour l'insertion. »

(Travailleur social, CADA de Rennes)

Ces différents aspects seront approfondis au cours de l'analyse thématique.

Logement

- 25 % des réfugiés de l'échantillon interrogé dans le cadre de l'enquête ELIPA vivent dans des logements temporaires (hôtels, CADA, CPH, hébergement d'urgence).
- Moins de 50 % des réfugiés vivent dans des logements individuels (contre 61 % de l'ensemble des migrants de l'échantillon interrogé).
- Entre la première et la seconde vague de l'enquête ELIPA, les réfugiés ont été plus mobiles que les autres catégories de nouveaux migrants au cours de l'année écoulée.
- Les réfugiés sont en général moins satisfaits de leur logement que les autres catégories de nouveaux migrants.

De manière générale, les acteurs de terrain consultés durant l'étude considéraient l'obtention d'une autorisation de séjour de dix ans comme un élément favorisant l'intégration des réfugiés, car elle garantit une certaine stabilité vis-à-vis des bailleurs et des associations d'aide au logement. Forts de leur statut nouvellement acquis, les réfugiés peuvent accéder au parc de logement classique comme n'importe quels ressortissants français. En revanche, l'autorisation de séjour d'un an obtenue au titre de bénéficiaire de la protection subsidiaire était davantage perçue comme un handicap pour accéder à un logement.

Malgré cet avantage manifeste, les statistiques montrent que par rapport aux autres catégories de primo-accédants à un titre de séjour, les bénéficiaires de la protection internationale sont moins nombreux à accéder à un logement individuel dans l'année ou les deux années suivant la reconnaissance de leur statut. Les témoignages recueillis dans cette étude l'expliquent par une combinaison de facteurs différents : les possibilités limitées de trouver un logement, résultant à la fois de la difficulté d'accéder au parc privé et de la pénurie de logements sociaux, de l'urgence à laquelle les réfugiés sont confrontés suite à la reconnaissance de leur statut et de l'absence d'un revenu sûr. Cette situation cause une forte instabilité pour l'ensemble des réfugiés qui se trouvent dans l'incapacité de trouver un logement individuel.

En ce qui concerne les problèmes majeurs rencontrés suite à la reconnaissance de leur statut, une écrasante majorité des personnes interrogées mentionne des difficultés relatives à la résolution de la question du logement et de l'emploi. Face à leur impossibilité de répondre aux critères du parc locatif privé, tels qu'un contrat de travail à durée indéterminée et une caution, les réfugiés dépendent fortement des places disponibles en logements sociaux. Cependant, en raison de la très forte demande, les demandeurs patientent souvent longtemps avant d'obtenir un logement social, même lorsqu'ils remplissent tous les critères. Dans ce contexte et face à leur impuissance à résoudre la question du logement, les personnes interrogées ont exprimé une détresse particulièrement forte :

« Le principal problème, c'est le logement. J'aurai bientôt un travail, je connais mes propres capacités et je sais que je trouverai bientôt du travail. Mais pour le logement, je ne peux rien faire, c'est différent du travail. »

(D., réfugié tibétain)

Conditions d'emploi et de revenu stable

Comme tous les autres demandeurs de logement social, les réfugiés doivent remplir certaines conditions de revenus. Cela met d'autant plus en évidence l'étroite dépendance entre le logement et l'emploi. Alors qu'il est communément admis par les acteurs qu'un revenu stable favorise l'accès à un logement adapté et pérenne, les réfugiés sont en général pris dans un cercle vicieux : un revenu stable peut résoudre la question du logement, mais il est difficile d'obtenir un emploi en l'absence de logement permanent. Les réfugiés sont contraints d'accepter tout poste leur garantissant un revenu régulier, devant faire fi de leurs diplômes ou de leur expérience, pour accélérer le processus d'accès au logement.

Exemples de pratique

Les associations ont fait part des obstacles rencontrés par les réfugiés en matière de logement (voir plus haut) et, dans certains départements, leur travail a permis une amélioration des pratiques. Certains départements incluent les réfugiés dans le groupe prioritaire pour les attributions de logement. Dans le Maine-et-Loire, **Reloref (FTDA)** a conclu un accord avec la préfecture : cette dernière réserve chaque année 80 appartements aux réfugiés. Dans le département du Rhône, les réfugiés accompagnés par **Accelair** peuvent accéder au logement en l'espace de neuf mois (contre 44 mois pour les demandeurs de logement social). Cependant, les disparités entre les départements restent un enjeu.

Pour rappel, l'accent mis dans cette étude sur la problématique du logement est largement tributaire de la surreprésentation au sein de l'échantillon de réfugiés vivant en Île-de-France (75 % de l'ensemble des réfugiés), région où la pénurie de logements est la plus prononcée. En comparaison, d'après le rapport de Domitille Blanco et de Jacques Barou (2011) sur la région Rhône-Alpes, le logement est un problème moins important que l'emploi pour les réfugiés. De même, dans cette étude, les personnes interrogées vivant en province étaient en général satisfaites de leur situation en matière de logement et de la stabilité offerte par celle-ci dans le cadre de leur recherche d'emploi.

La situation des réfugiés en matière de logement variait largement selon l'intervalle de temps entre la reconnaissance du statut et le moment où l'entretien a eu lieu dans le cadre de l'étude. Comme on pouvait peut-être s'y attendre, plus la reconnaissance du statut était récente, plus les réfugiés avaient tendance à se trouver en hébergement temporaire (CADA, CPH, hôtels) ou en hébergement d'urgence, dans des logements temporaires ou ne répondant pas aux normes minimales de confort, ou à être hébergés par leur famille ou leurs amis. En revanche, les répondants ayant obtenu leur statut quelques années plus tôt résidaient plus souvent dans un logement social et parfois dans le parc privé. Toutefois, la situation est différente hors de l'Île-de-France, et les réfugiés avaient en général réussi à accéder à un logement social au cours de l'année suivant la reconnaissance de leur statut.

Disparités en matière d'accompagnement dans la recherche de logement

L'aide et l'accompagnement dans la recherche de logement a eu une forte incidence sur l'expérience des réfugiés dans ce domaine. Les disparités se sont avérées extrêmement prononcées entre les réfugiés hébergés en CADA ou CPH pendant et/ou après le processus de demande d'asile et ceux n'ayant pas bénéficié d'un tel accompagnement. Au total, près de 21 400 places sont disponibles dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile et 1 083 places dans les centres provisoires d'hébergement⁶. Or il y avait plus de 57 000 demandeurs d'asile en 2011, dont 10 700 ont obtenu le statut de réfugié. Par conséquent, sur cette même année, on enregistre une pénurie de près de 44 000 places, près de deux tiers des demandeurs d'asile n'ayant pas obtenu de place dans un centre. Pour les demandeurs d'asile hébergés en CADA, le répit apporté par cette structure leur permet de se reposer et de se concentrer sur la demande d'asile, comme l'explique ce travailleur social du CADA de Rennes :

« Dans les CADA, c'est différent du milieu ouvert, ils n'ont pas à se soucier de l'hébergement d'urgence. Ça leur donne le moyen de se poser et d'être à l'abri et hébergé. Ça leur permet de se poser et leur donne la possibilité d'être et de se focaliser sur la demande d'asile. Ça donne un confort mental, et ils peuvent donc travailler sur l'asile. »

(Travailleur social, CADA de Rennes)

Non seulement les demandeurs d'asile hébergés en CADA disposent d'un endroit où résider, mais ils bénéficient également de l'accompagnement individuel proposé par les travailleurs sociaux dans leurs démarches de demande d'asile. Les réfugiés non hébergés en CADA ne disposent pas du même niveau d'accompagnement. D'après les statistiques, les demandeurs d'asile hébergés en CADA ont deux fois plus de chances d'obtenir le statut de réfugié que ceux qui n'y sont pas hébergés (France terre d'asile, 2013).

Exemples de pratique

Les inégalités entre les réfugiés hébergés et non hébergés au sein des CADA sont importantes, car les premiers disposent d'un endroit où résider et bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches d'insertion après avoir obtenu le statut de réfugié. Toutefois, il existe des exceptions, telles que dans le département du Rhône. Ainsi, **Accelair**, un programme coordonné par **Forum réfugiés** aide l'ensemble des réfugiés vivant dans ou en dehors des centres d'accueil dans la recherche d'un logement. Cet accompagnement exige un partenariat étroit avec les institutions locales et les ONG pour garantir une prise en compte exhaustive de l'ensemble des réfugiés.

L'accompagnement dans les démarches entreprises pour accéder à un logement stable présente plusieurs avantages. Comme l'expliquent les acteurs de terrain, les prestataires de services peuvent d'abord agir en tant que médiateurs entre les bailleurs et les réfugiés. Cette médiation permet aux réfugiés de mieux appréhender la réalité du marché locatif en France, tout en permettant aux bailleurs de se familiariser avec les spécificités du public réfugié et de les rassurer quant à la solvabilité des réfugiés.

Les réfugiés étaient généralement très reconnaissants de cet accompagnement :

« Au CPH, ce qu'il y a de bien, c'est qu'ils t'aident à trouver un logement. Si tu as du travail, ils voient avec le bailleur, ils t'aident. »

(D., réfugié rwandais)

⁶ Le Gouvernement français a récemment annoncé la création de 4 000 places supplémentaires en centres d'accueil de demandeurs d'asile dans le but de les désengorger.

➤ Exemples de pratique

Les deux principales associations d'aide aux réfugiés en France, Forum réfugiés et France terre d'asile, ont chacune lancé des programmes d'envergure pour sensibiliser les bailleurs à la problématique des réfugiés. **Accelair**⁷ organise ainsi quatre réunions par an avec les bailleurs et les associations d'aide au logement dans le département du Rhône. **Reloref**⁸, un projet de France terre d'asile, entend sensibiliser les bailleurs privés afin de garantir un meilleur accès des réfugiés au parc locatif privé. Le projet Reloref de France terre d'asile a développé le **Service Locatif Plus**. Reloref prend ainsi en charge l'assurance couvrant les risques locatifs au nom des réfugiés pendant un an, tout en sensibilisant ces derniers à leurs droits et à leurs responsabilités en tant que locataires.

Lancé en 2008 en Île-de-France, **Solibail** a pour objectif de garantir aux bailleurs le paiement d'un loyer mensuel, même lorsqu'ils louent à des ménages défavorisés. L'appartement est loué à une association au lieu d'un particulier. Le locataire reverse 25 % de son revenu, hors allocations perçues, à l'association. Le reste est payé par une subvention du Gouvernement⁹.

Plusieurs organisations ont recours à un système de **bail glissant**. L'objectif est de permettre aux ménages défavorisés de devenir dans un premier temps sous-locataires d'un appartement jusqu'au glissement du bail à leur nom. Un bail est d'abord signé avec le propriétaire par l'ONG, qui signe également un contrat de sous-location avec la famille réfugiée. Ce programme repose sur la confiance de l'ONG dans la capacité du ménage à retrouver son autonomie financière et à payer elle-même son loyer mensuel.

En revanche, les réfugiés qui ne bénéficient pas d'un accompagnement, c'est-à-dire les réfugiés qui ne sont ni hébergés dans un centre d'accueil, ni accompagnés par des travailleurs sociaux spécialisés, souffrent en général d'un sentiment de désespoir et d'isolement, et se sont déclarés profondément indignés par un tel manque d'accompagnement lors des entretiens dans le cadre de l'étude :

« Le problème le plus important, c'est le logement. Y a beaucoup de foyers autour de Paris, mais je n'ai pas de chance parce que je ne suis pas suivi par une association. »

(I., réfugié palestinien)

Plusieurs réfugiés ont expliqué avoir essayé de s'adresser à des assistants sociaux travaillant dans des services municipaux ou départementaux, pour bénéficier d'une aide dans la recherche de logement. Or, les répondants ont à plusieurs reprises témoigné de mauvaises expériences, qu'eux-mêmes ainsi que les acteurs de terrain, expliquent par le manque de connaissance des assistants sociaux non spécialisés en matière de droits des réfugiés.

Les réfugiés célibataires et sans enfant font souvent l'expérience d'un parcours résidentiel chaotique, car ils ne sont pas considérés comme un groupe prioritaire pour l'admission en CADA. Pour certaines personnes interrogées, cette situation a entraîné une très forte instabilité :

« Je suis là depuis fin août, avant ça ça a été le nomadisme tout le temps de janvier à août à aller de foyer en foyer. »

(A., réfugié congolais)

Les réfugiés n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement ont déclaré avoir connu des périodes sans domicile, avoir dormi dans des hébergements d'urgence ou avoir été hébergés par des tiers après

⁷ Plus d'informations sur la page du site web de Forum réfugiés consacrée à Accelair : Programme d'intégration des réfugiés – Accelair. URL : www.forumrefugies.org, 2013.

⁸ Plus d'informations sur la page du site web de France terre d'asile consacrée à Reloref : Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés. URL : www.france-terre-asile.org, 2013.

⁹ Plus d'informations sur le site web de Solibail. URL : www.solibail.fr, 2013.

avoir obtenu le statut de réfugié. Cette instabilité a eu des conséquences importantes sur leur parcours d'intégration suivant la reconnaissance du statut. Le séjour au sein des hébergements d'urgence, parmi une population extrêmement marginalisée avec laquelle ils ont le sentiment d'avoir peu en commun, a été une expérience traumatisante pour plusieurs personnes interrogées :

« C'est pas facile parce que y a des gens qui sont soûls, des mendiants, c'est pas facile à rester, ça sent pas bon. Je ne veux pas y retourner. »

(D., réfugié guinéen)

Plusieurs réfugiés célibataires ont insisté sur le cycle de dépendance et le manque d'autonomie imposés par leur situation en matière de logement. Dépendants d'amis, de membres de leur famille ou de tierces personnes, les répondants ont exprimé avoir le sentiment de représenter un fardeau pour leurs hôtes et soulignaient l'instabilité de leur situation :

« Ça va tout changer [quand j'aurai un logement], ça va tout changer ! Je serai indépendant et autonome. C'est pas la même chose quand on est chez des amis. Là ça fait six mois que je suis chez mon ami, c'est beaucoup trop, franchement, je ne me sens pas à l'aise. »

(S., réfugié algérien)

« Je ne suis plus chez mon ami parce que sa femme doit revenir, y a plus de place. Alors, il m'a présenté à un de ses amis, il m'a dit de rester chez lui en janvier, à chaque fin de mois, je paie 150 euros. Mais le problème c'est que le monsieur il rentre chaque soir à une heure du matin après le travail et je dois l'attendre dehors jusqu'à ce qu'il rentre. »

(D., réfugié guinéen)

Certaines personnes interrogées ont aussi fait état de situations d'abus de la part de leurs hôtes, comme le harcèlement, l'obligation de payer des sommes d'argent élevées pour le loyer ou la dissimulation de courriers importants. Pour mettre fin à ces solutions d'hébergement ponctuelles, certaines personnes interrogées estimaient que la seule solution en l'absence d'accompagnement était de recourir à la fraude pour régler la question du logement, comme l'explique ce réfugié :

« Et le problème, c'est que quand t'as pas de boulot, t'as pas de logement, faut même un CDI. Il faut pouvoir prouver que t'as trois fois le montant du loyer. C'est minimum 600 euros. Donc j'ai contourné le système, je fais les choses parce que je suis obligé. En fait ce que j'ai fait, j'ai un ami qui a une entreprise qui m'a fait un faux contrat de travail avec le montant parfait et la fiche de paie pour pouvoir trouver un logement. »

(A., réfugié tchadien)

Les familles hébergées en hôtel par le Samu social constituent une autre source de préoccupation. Beaucoup de familles avec enfants ne parviennent pas à obtenir une place dans un CADA, même si, en principe, ces dernières sont prioritaires, tout comme les mères célibataires avec enfants, les anciens mineurs isolés et les demandeurs ayant des problèmes de santé sur avis médical. La Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA) est chargée depuis 2000 de pallier les défaillances de l'accès des réfugiés au Dispositif national d'accueil français sur Paris, qui, chaque année, laisse plusieurs milliers de familles demandeuses d'asile sans logement. La CAFDA propose aux familles avec enfants hébergés par le Samu social de bénéficier d'un accompagnement social global. Ces familles sont généralement amenées à rester en hôtels pendant toute la durée de la demande d'asile et parfois plusieurs mois, voire plusieurs années, après la reconnaissance de leur statut. Ne pouvant en général pas rester dans le même hôtel durant toute cette période, les répondants ont expliqué avoir été amenés à déménager d'hôtel en hôtel au cours des mois ou des années suivant la reconnaissance de statut, insistant sur les obstacles à l'intégration engendrés par cette situation d'hébergement et l'impact supplémentaire exercé sur leur famille :

« C'est difficile de s'intégrer quand on change tout le temps d'hôtel. On a fait douze hôtels en quatre ans, ce n'est pas du tout stabilisant. C'est trop difficile pour les enfants à l'école. Ils se calment quand on s'installe dans un nouvel endroit et tout de suite après on doit changer de place. »

(I., réfugié tchéchène, père de trois enfants)

Les réfugiés interrogés et les acteurs de terrain eux-mêmes ont souligné l'impact néfaste de ces déménagements successifs après l'obtention de leur statut sur la scolarisation des enfants et sur leur équilibre psychologique. Dans un des cas, une famille réfugiée a préféré maintenir sa fille dans une école dans laquelle elle s'était bien intégrée après un changement d'hôtel, même si cela impliquait des trajets de deux heures et demie chaque jour :

« Pour ma fille avec des problèmes d'intégration, je veux pas changer tout le temps de logement. Là dans le nouvel hôtel, alors qu'avant elle n'avait plus de problème, elle a recommencé à se cacher et à se fermer aux autres. L'instabilité du logement la ramène comme avant. »

(R., réfugié tchéchène)

Ces répondants hébergés en hôtel avec leur famille ont évoqué l'impact de la situation sur leur rôle de parents, dont ils se sont sentis dépossédés suite à leur passage dans des hôtels et des CADA. Ils ont eu l'impression d'être moins respectés par leurs enfants et que leur autorité était remise en question par les travailleurs sociaux.

Urgence suite à l'obtention du statut

Les réfugiés doivent quitter les CADA dans les six mois qui suivent la reconnaissance de leur statut (trois mois renouvelables une fois). Cette urgence représente souvent un obstacle à l'accession à un logement adapté et pérenne. Les travailleurs sociaux sont souvent contraints d'orienter les réfugiés vers un logement temporaire pour continuer de garantir un départ rapide des CADA. Il s'agit par exemple du Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS) de France terre d'asile, du CADA Intégration des réfugiés (CADA-IR) de Forum réfugiés, ou des hébergements relais qui permettent aux réfugiés d'être hébergés provisoirement et ainsi de se concentrer sur leur recherche d'emploi. Dans d'autres cas, à défaut d'une solution, les réfugiés se tournent vers des logements qui ne répondent pas nécessairement aux normes minimales de confort, qu'ils financent grâce au Revenu de Solidarité Active (RSA) qu'ils perçoivent.

Le délai de trois mois renouvelable une fois dont disposent les réfugiés pour quitter les CADA ou encore l'occupation successive de logements temporaires sont une source d'inquiétude intense pour les réfugiés et réduit leur aptitude à se concentrer sur la recherche d'emploi et à se projeter dans le futur :

« Là avec le CAAR, j'ai le droit à six mois renouvelables. Je me pose la question et si je trouve pas de logement d'ici là ? »

(A., réfugié congolais)

➤ Exemples de pratique

Différentes organisations ont mis l'accent sur l'offre de logements temporaires pour les réfugiés en vue d'assurer un meilleur système de rotation en CADA ou CPH et de soulager provisoirement les réfugiés qui ne bénéficient d'aucun accompagnement au logement.

VOICI QUELQUES EXEMPLES :

Le **DPHRS** de **France terre d'asile** donne la possibilité aux réfugiés d'être hébergés en appartements partagés avec d'autres familles réfugiées pour une durée de six mois, renouvelables. Elle est couplée à un accompagnement social lié au logement axé sur la recherche d'un logement pérenne. En 2011, 424 personnes ont bénéficié de cet accompagnement.

À Bois-Colombes, le **Comité d'aide aux réfugiés (CAAR)** offre à neuf familles réfugiées la possibilité de rester dans un logement temporaire pour six mois en échange d'une participation au paiement d'un loyer à hauteur de 20 % de leur revenu.

À Villejuif, le **Groupe Accueil et Solidarité (GAS)** met à disposition des familles réfugiées 20 appartements temporaires pour une durée d'un an, renouvelable.

Départ de la capitale et préférences géographiques

Afin de favoriser l'accès au logement des réfugiés, une option envisagée par les acteurs de terrain consiste à leur proposer de déménager hors de la région Île-de-France pour s'établir en province. L'idée est ainsi de les faire bénéficier des avantages offerts par le vaste parc de logements sociaux accessibles dans les zones moins densément peuplées. Plusieurs répondants ont indiqué qu'ils connaissaient d'autres réfugiés qui avaient déménagé en province et avaient finalement réussi à trouver un logement adapté :

« J'ai des amis qui ont quitté Paris qui sont allés à Nantes. Ils m'ont dit « ici c'est pas comme à Paris, si tu fais une demande de logement, ils sont trop gentils, ça marche, c'est pas pareil. »
(D., réfugié iranien)

Exemples de pratique

Lancé en 2007 par **France terre d'asile**, le programme **CAP'I Mobilité** a été créé pour aider les réfugiés à s'intégrer via la mobilité géographique. Partant du constat que 50 % des réfugiés vivent en région Île-de-France et ont des difficultés à trouver un logement stable, CAP'I Mobilité vise à exploiter le parc de logements sociaux disponibles dans les zones moins densément peuplées. En 2011, 280 personnes ont déménagé dans une autre région de France.

D'après les réfugiés interrogés, le principal obstacle au déménagement en province est cependant l'absence de perspectives professionnelles :

« On a dit tout de suite que ça serait bien d'aller à la campagne. Pour notre fille ça pourrait être bien, calme, mais y a la question du boulot. Là-bas, c'est pas facile de trouver du travail. »
(N., réfugiée sri-lankaise)

La durée de la demande d'asile pèse également lourd dans la décision d'accepter un déménagement en province. Plus la durée de séjour des réfugiés en Île-de-France est longue, moins ils sont enclins à accepter l'idée d'un déménagement. Certains répondants craignaient de perdre le réseau de relations déjà très peu étendu qu'ils étaient parvenus à construire :

« Mais je ne veux pas quitter Paris parce que tous mes amis tibétains vivent à Paris. On se suit. »
(D., réfugié tibétain)

L'idée de déménager, en province ou dans une autre ville, constitue une source d'inquiétude pour plusieurs des répondants. Selon les acteurs de terrain rencontrés, il n'est pas rare que des réfugiés refusent de changer de lieu d'hébergement. Pour eux, cette réaction est due à l'expérience de la fuite, conjuguée à la longueur de la procédure d'asile et à une fausse représentation de la réalité du marché immobilier en France. Installés depuis quelques mois ou quelques années dans une structure particulière, certains réfugiés craignent d'être à nouveau déracinés. La peur de l'inconnu, renforcée par l'idée de devoir reconstruire une nouvelle vie sociale peut se révéler déstabilisante pour certains. Ils craignent également de perdre le bénéfice de l'accompagnement par les travailleurs sociaux, très présents en CADA, ce qui marquerait le début d'une vie autonome :

« Je suis restée en CADA cinq mois, et quand j'ai eu le statut, j'ai été transférée au XX. Ça m'a un peu déstabilisée de changer comme ça, mais j'ai tenu le coup. »
(S., réfugiée algérienne)

Dans d'autres cas, les réfugiés interrogés redoutaient de déménager dans des zones socialement défavorisées où se trouvent la plupart des logements sociaux disponibles. D'après les acteurs de terrain rencontrés, cela s'explique par le décalage entre la réalité à laquelle les réfugiés sont confrontés et leurs attentes, notamment l'objectif de reconquérir le statut qu'ils possédaient dans leur pays d'origine. Les acteurs de terrain ont indiqué qu'en général, les réfugiés avaient une fausse représentation du marché de l'immobilier en France :

« Les familles ont souvent du mal à comprendre que les problèmes de logement ne s'appliquent pas qu'à eux. Ils disent « je veux Paris », quand on leur dit que ça va être dur, on essaie de leur expliquer que le problème n'est pas lié au fait d'être étranger. »

(Travailleur social, CASP, 14 février 2013)

Exemples de pratique

Le **Service d'insertion des réfugiés** dans le département du Haut-Rhin aide près de 45 ménages chaque année à accéder au logement dans le parc immobilier public ou privé. Une des actions consiste à organiser des ateliers collectifs pour présenter la réalité du marché immobilier aux familles. On leur demande d'exprimer leurs attentes, puis le travailleur social les analyse et les compare à l'offre de logements disponibles. Ce type d'ateliers contribue à diminuer les craintes, les déceptions et enfin le refus des réfugiés de s'installer dans un logement individuel.

Emploi et formation

- 34 % des réfugiés occupaient un emploi en 2006 (enquête Parcours et profils des migrants (PPM)).
- 48 % des réfugiés cherchaient un emploi au moment de l'enquête PPM.
- Les difficultés d'accès à l'emploi sont liées à l'étroitesse de leurs réseaux de sociabilité : seuls 41 % des réfugiés interrogés avaient déjà des connaissances en France.

L'emploi et la formation sont, avec le logement, la principale préoccupation des réfugiés interrogés. La majorité d'entre eux évoque l'instabilité dont ils ont souffert en termes d'emploi, alternant d'un côté de brèves périodes d'emploi déclaré et non déclaré, de chômage, de sous-emploi (quelques heures par semaine ou par mois) et de l'autre des périodes d'emploi durable :

« Après deux semaines, j'ai trouvé un emploi d'agent de manutention en CDD pour trois semaines chez Monoprix. Puis j'ai travaillé chez Intermarché pendant six mois comme agent de manutention en CDI. Entre ces deux emplois, j'ai connu une période d'inactivité de trois mois et demi. »

(M., réfugié soudanais)

La pression liée à la difficulté de trouver un logement et de subvenir aux besoins de leur famille contraint les réfugiés à rechercher une source de revenus en priorité et le plus rapidement possible. Les acteurs de terrain et les réfugiés interrogés ont donc tous confirmé que ces derniers étaient prêts à accepter « n'importe quel » travail alimentaire pour gagner leur vie, même si le poste occupé n'avait aucun lien avec leurs précédents emplois ou leurs études. Certains répondants, animés par l'espoir qu'ils pourraient en fin de compte obtenir un travail correspondant à leurs qualifications, voient ce type d'emploi comme une première étape :

« On n'a pas trop le choix ici parce qu'on choisit le secteur où y a du travail. Pour avoir de l'argent. Normalement j'aimerais travailler avec des enfants, mais ce n'est pas facile de trouver du travail. »

(R., réfugiée rwandaise)

Pour les réfugiés interrogés, obtenir un poste rapidement n'était pas seulement une nécessité pour gagner de l'argent, mais représentait aussi un moyen d'effacer le « gâchis de la demande d'asile » (R., réfugié palestinien), période pendant laquelle il leur était interdit de travailler. Certains répondants ont expliqué qu'ils avaient particulièrement souffert de l'impossibilité de travailler durant la procédure de demande d'asile. Alors qu'ils avaient enfin la possibilité de prouver leurs compétences et leur motivation, ils confirmaient ne pas avoir hésité à prendre le premier poste venu pour tirer un trait sur leur inactivité passée et essayer de pallier leur perte de repères :

« Après j'ai commencé à chercher à gauche à droite, j'étais super-content, je restais sur le site de Pôle Emploi, deux heures trois heures parce que je croyais que j'allais trouver un travail comme ça. Et à l'époque j'étais prêt à faire n'importe quoi, je voulais juste travailler, franchement n'importe quel travail... »

(R., réfugié palestinien)

Les acteurs de terrain rencontrés ont confirmé la forte volonté de travailler des bénéficiaires d'une protection internationale. Ils la considèrent comme une force qui souligne la résilience, le sens de l'initiative et la polyvalence des réfugiés et les place, selon eux, parmi les chercheurs d'emploi les plus motivés. Ces qualités sont perçues comme de véritables atouts pour intégrer un futur emploi :

« C'est un public qui a obtenu quelque chose et qui veut refaire sa vie avec ses propres ressources intellectuelles. Eux-mêmes apportent des ressources, ils ont beaucoup de motivation et de polyvalence, mais possèdent aussi une force de résistance. »

(Travailleur social, France terre d'asile 14 novembre 2012)

Plusieurs personnes interrogées ont exprimé le souhait de créer leur propre entreprise dans le futur, ayant la certitude que leur sens de l'initiative et leur volonté de travailler serviraient leur projet. Cependant, aucune d'entre elles n'avait, à ce stade, pu entamer les démarches de création d'une entreprise.

➤ Recommandation de pratique

Lors de la réunion sur l'insertion professionnelle, les acteurs de terrain ont suggéré de tirer parti des compétences spécifiques et de la polyvalence des réfugiés en recherchant des opportunités d'emploi dans le secteur industriel. Cette solution présente un autre avantage, car la plupart des industries lourdes sont situées hors de la région Île-de-France où le logement est un problème.

Malgré leur envie de travailler, les réfugiés interrogés ont rapidement dû faire face à des difficultés spécifiques qui les ont empêchés d'obtenir le poste convoité. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur détresse suite aux refus systématiques qu'ils recevaient malgré leur forte motivation et leur volonté de travailler. Même si ce sentiment n'est pas général parmi les réfugiés, seules deux personnes interrogées

sur 68 ont expliqué que cela pouvait être dû à la discrimination envers les étrangers. L'absence de réponses à leurs candidatures, une pratique répandue en France, leur donne le sentiment de ne jamais pouvoir s'améliorer :

« J'ai toujours des refus sans aucune raison donnée. Pourquoi ? Parce que je correspond pas au profil ? Parce que j'ai pas les qualifications ? On ne me donne jamais la raison ou on ne me dit pas comment faire pour progresser. »

(S., réfugiée algérienne)

Les personnes interrogées exprimaient leur indignation face aux remarques entendues à leur sujet sur leur prétendu refus de travailler et leur dépendance financière de l'État. Les chômeurs interrogés ont tous affirmé qu'ils préféreraient avoir un emploi et gagner leur propre argent. À ce sujet, de nombreux répondants ont souligné le paradoxe auquel ils sont confrontés : ils se sentent enfin libres et en sécurité en France, sentiment qu'ils avaient perdu dans leur pays d'origine, mais se trouvent désormais déclassés et au chômage :

« C'est vraiment malgré moi que je suis assisté, y a une expression qui dit « plutôt que de donner du poisson aux gens, il vaut mieux les aider à apprendre à pêcher. »

(A., réfugié algérien)

« La France est différente de l'Érythrée : en Érythrée, je n'avais aucun droit, pas de liberté, mais en France, je n'ai pas de travail, je n'ai pas d'argent... »

(R., réfugié érythréen)

Postes difficiles à pourvoir et déclassement professionnel

Selon les acteurs de terrain rencontrés, dans un contexte économique difficile la majorité des réfugiés est en général orientée vers quatre secteurs d'emploi : la santé, le ménage, la restauration et la construction. Les secteurs du stockage et de la grande distribution représentent également des débouchés fréquents. En outre, dans les régions rurales, les réfugiés sont souvent orientés vers les métiers de l'abattage des animaux, l'agriculture ou la sylviculture. Ces postes, qui exigent un niveau de compétences en général faible et offrent des conditions de travail difficiles sont considérés comme difficiles à pourvoir. Il est important de souligner que les entretiens avec les réfugiés montrent que les emplois qui leur sont proposés ne dépendent généralement pas des diplômes obtenus ou les emplois occupés préalablement à leur arrivée en France, tel que confirmé par l'expert informatique et l'artiste cités ci-dessous. Les acteurs de terrain, tout comme les réfugiés, confirment que Pôle Emploi oriente généralement les réfugiés vers des postes traditionnellement difficiles à pourvoir :

« Après on te propose que des métiers comme le bâtiment, directement le conseiller m'a proposé le bâtiment « c'est ça qui marche » et même si je dis que je suis pas manuel, que c'est pas mon truc, il me dit comme si c'était le fatalisme que de toute façon c'est comme ça. »

(Z., réfugié algérien)

« À Pôle Emploi, ils te proposent de travailler dans la peinture, le bâtiment, la cuisine. Et si tu ne veux pas le faire, c'est pareil, t'es obligé de le faire. »

(D., réfugié rwandais)

Au cours des réunions, les acteurs de terrain rencontrés ont mis en avant deux profils majeurs : les réfugiés qualifiés et les réfugiés moins qualifiés. Les acteurs ont observé que les réfugiés qualifiés avaient beaucoup plus de mal à supporter le déclassement professionnel. En revanche, les réfugiés moins qualifiés, avec des attentes moins importantes, sont en général plus satisfaits de leur situation, alors même qu'elle peut exiger des déplacements de plusieurs heures par jour ou de travailler la nuit. En fonction de leur âge et de leur perception du marché du travail français, les répondants subissent

un déclassement professionnel espéraient soit atteindre à nouveau le statut qu'ils avaient perdu, soit choisissaient de se concentrer sur l'avenir de leurs enfants plutôt que sur le leur :

« *Mon futur, c'est le futur des enfants. Je pense toujours à mes enfants, il faut que je prenne des solutions pour bien vivre en France et j'aimerais que mes enfants aillent à l'université pour apprendre de bonnes choses. »*

(N., réfugiée afghane)

« *Maintenant c'est le futur des enfants qui compte, c'est pas si grave si je reste chauffeur. »*

(R., réfugié tchétchène)

La maîtrise du français, le manque de reconnaissance de leur expérience précédente ou de leurs diplômes, les problèmes de mobilité, l'absence de réseaux, la garde des enfants et les difficultés administratives figurent parmi les principaux obstacles à l'emploi cités par les acteurs et les réfugiés. Chacun de ces thèmes est abordé ci-dessous.

Maîtrise de la langue

« *La langue, c'est le premier frein pour trouver du travail. On ne peut pas trouver de travail parce beaucoup ne parlent pas bien. Et ça pose problème pour quand on travaille dans le bâtiment. »*

(I., réfugié tchétchène)

La maîtrise du français constitue un tremplin vers l'emploi. Plusieurs acteurs de terrain réunis dans le cadre de l'étude ont observé que les employeurs attendent souvent des candidats qu'ils parlent et écrivent le français, même pour occuper des postes non qualifiés qui techniquement n'exigent pas de compétences à l'écrit. Les personnes interrogées se sont plaintes de l'aide limitée pour les aider à surmonter la barrière de la langue sur le marché du travail. Les six mois de cours de français inclus dans le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) sont souvent dispensés six mois à un an après la reconnaissance du statut et permettent uniquement aux migrants d'accéder aux niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Or, les professeurs de Français langue étrangère rencontrés insistent sur le fait que la formation linguistique incluse dans le CAI ne prépare pas les migrants à leur insertion dans le marché du travail, car elle fait l'impasse sur certaines exigences requises par le marché du travail.

De plus, plusieurs répondants affirment avoir dû faire face au paradoxe suivant : s'étant adressés à Pôle Emploi afin d'obtenir une formation en français, leur niveau de français a été jugé suffisant pour prétendre aux emplois non qualifiés. Par la suite, lorsqu'ils ont candidaté aux postes en question, on leur a répondu que leur niveau de français devait être amélioré :

« *Et ça pose problème à Pôle Emploi parce qu'ils nous disent « va travailler » alors qu'on a besoin d'apprendre la langue. »*

(I., réfugié tchétchène)

En général, les répondants considèrent le fait de ne pas recruter une personne au motif de ses compétences limitées en français comme une méthode injuste de sélection des candidats. Plusieurs réfugiés et acteurs de terrain vont plus loin et soulignent que le chômage est souvent un obstacle à la poursuite de l'apprentissage de la langue par les réfugiés. L'emploi représente donc à la fois un facteur de motivation pour l'amélioration des compétences linguistiques et un élément favorisant l'acquisition de la langue française. Plusieurs réfugiés interrogés ont insisté sur le fait que leurs compétences en français s'étaient considérablement améliorées depuis leur recrutement, car ils doivent interagir avec des collègues et respecter des consignes en français :

« Pour la langue, j'ai fait des cours avant de travailler, mais ça marchait pas trop parce que je parlais pas beaucoup encore. Maintenant je parle mieux. Avant quand je parlais au magasin, je prononçais mal « un euro », et les gens ne comprenaient pas, alors mes collègues m'ont aidée avec la prononciation, pour mieux prononcer les mots, et maintenant ça va. »

(N., réfugiée sri-lankaise)

« Si les réfugiés commencent le travail, ils vont vite parler le français. Moi je suis prêt au travail sur la construction, mais on me dit que je dois faire une formation, alors que je pourrais m'améliorer au travail. »

(Ru., réfugié tchéchène)

➤ Exemples de pratique

Forum réfugiés a conclu un accord avec certaines structures d'insertion par l'activité économique pour organiser des cours de Français langue étrangère sur le lieu de travail en échange du recrutement de quelques réfugiés par l'entreprise. Le cursus se concentre sur certaines instructions spécifiques au travail, le vocabulaire lié au secteur d'activité et les normes à respecter sur le lieu de travail, comme la ponctualité ou la tenue vestimentaire. Des cours d'alphabétisation en français, utilisant la méthode Gattegno, ainsi que des cours d'apprentissage du français par le théâtre ont également été mis en place par Forum réfugiés.

TissEco Solidaire, une association dont le travail consiste à aider les chômeurs de longue durée à rejoindre les actifs, a embauché un professeur de Français langue étrangère à mi-temps pour le personnel réfugié qu'elle a recruté. Les cours portent sur les normes sur le lieu de travail et sur d'autres notions essentielles. Ils se déroulent pendant les heures de travail.

Dans certains cas, grâce à leurs contacts, les répondants sont parvenus à obtenir un emploi malgré un niveau limité de français, ce qui prouve que la barrière de la langue pourrait être surmontée grâce à l'emploi :

« Après mon mari, il a parlé à son patron, et il a dit « on va essayer de la ramener », mais quand même je parlais pas bien c'était pas facile. Mais, j'ai travaillé dur et il m'a gardée quand même et maintenant ça va. Et maintenant si tu leur demandes, le patron il est très content de m'avoir gardée. »

(N., réfugiée sri-lankaise)

Au vu des entretiens réalisés pour cette étude, la barrière de la langue semble avoir un effet plus important sur les réfugiés qualifiés que sur les réfugiés non qualifiés. Les difficultés liées à la maîtrise du français empêchent de nombreuses personnes interrogées de reprendre la carrière entamée dans leur pays d'origine. Enseignants, médecins et soignants, secrétaires, journalistes et professeurs d'université sont des postes exigeant une bonne maîtrise du français. Les réfugiés recherchant un poste qualifié prennent rapidement conscience qu'ils ont placé trop d'espoir dans l'idée de pouvoir à nouveau travailler dans leur ancien secteur professionnel :

« Moi j'étais chirurgien-dentiste en Irak. J'ai fait beaucoup de demandes de stage, mais c'est pas facile. C'est moi qui ai payé pour faire la formation à XX. Moi j'en ai profité parce que j'ai pu communiquer avec les patients et puis j'ai pu communiquer avec un autre dentiste étranger comme moi. Il m'a aidé pour réviser pour le test, pour faire la Procédure d'autorisation d'exercice. L'obstacle premier, c'est qu'on a besoin de minimum B2, c'est très cher. Mais on a juste fait 180 heures DELF A2 mais ça ne suffit pas pour valider les diplômes et être autorisé à travailler. »

(J., réfugiée irakienne)

Certains réfugiés rencontrés ont affirmé que la maîtrise de la langue représentait un obstacle moins important pendant le processus de demande d'asile. Pour les demandeurs d'asile, le travail non déclaré était le seul moyen de dégager un revenu et certains d'entre eux ont pris le risque de travailler de façon illégale pour subvenir aux besoins de leur famille :

« Pour certains boulots, tu n'as pas besoin de parler la langue, quand tu travailles sans être déclaré, tu n'as pas besoin de parler français. »

(R., réfugié afghan)

De même, la nécessité de maîtriser le français était moins prononcée pour les réfugiés travaillant dans des entreprises ethniques. Pour autant, les acteurs de l'intégration se montrent en général très prudents face à une telle approche, où les réfugiés risquent de se voir cantonnés à des postes précaires, souvent à la limite de la légalité, qui ne leur permettront jamais d'apprendre le français.

Absence de reconnaissance des diplômes ou de l'expérience, absence d'expérience en France

« À l'époque, je suis allé en intérim et là on me dit première chose : « Est-ce que vous avez de l'expérience en France ? » « Non. » Deuxième chose : « Est-ce que vous avez un diplôme français ? » « Non », directement. Tout de suite. »

(R., réfugié palestinien)

La citation mentionnée ci-dessus résume parfaitement les griefs exprimés par les personnes interrogées au vu de leur expérience et de leurs diplômes. D'après les acteurs de terrain et les réfugiés rencontrés, l'absence de diplôme français ou d'emploi exercé en France limite fortement l'accès à l'emploi. Les réfugiés ayant tenté de candidater à un emploi temporaire dans des agences d'intérim ont été confrontés à l'obligation de présenter un justificatif d'expérience de travail en France :

« Le problème le plus souvent quand je postule, c'est que les gens demandent si j'ai déjà travaillé en France. Quand je dis non, c'est fini. »

(F., réfugié afghan)

L'argument de l'absence d'expérience de travail en France était perçu par les personnes interrogées comme un reproche injuste, car il leur est interdit de travailler durant toute la durée du processus de demande d'asile.

En France, un demandeur d'asile peut en théorie être autorisé à travailler pendant l'examen de sa demande d'asile. Cette disposition s'applique actuellement aux demandeurs d'asile en attente d'une réponse depuis au moins un an (il est prévu de la réduire à neuf mois). Dans ce but, le demandeur doit produire une offre d'emploi officielle. La préfecture peut toutefois opposer des conditions relatives au marché du travail français, comme une offre excédentaire de travail.

Les personnes interrogées avaient l'impression que leur carrière passée avait en grande partie été ignorée. Ce problème concerne plus particulièrement les réfugiés qualifiés, tels que les professionnels de santé, les avocats, les journalistes, les enseignants et les professeurs d'université. D'autres réfugiés qualifiés, tels que les architectes ou les géomètres, expliquaient n'avoir pu être recrutés en raison des disparités entre la formation dispensée dans leur pays d'origine et les exigences du marché de l'emploi en France, en particulier en termes de compétences informatiques. Face à ces obstacles, les réfugiés désireux de poursuivre la carrière entamée dans leur pays d'origine se voient contraints d'entreprendre une formation en France pour se remettre à niveau. Cependant, seuls les réfugiés francophones disposant d'un réseau suffisant pour les aider financièrement peuvent réaliser cette démarche :

« Moi au Rwanda j'étais enseignante, mais j'ai commencé à travailler ici comme assistante dans un centre de loisirs, ils ont mis « travail non diplômé », comme si je n'avais pas de diplôme. Alors que j'étais enseignante, j'ai validé mon diplôme mais ils ne le considèrent pas ! Ils ont dit « nous on ne connaît pas ça » alors moi j'ai arrêté de travailler et je fais une formation pour avoir un diplôme d'ici parce que pour l'instant je n'ai pas les mêmes droits que les gens qui ont des diplômes d'ici. »

(M., réfugiée rwandaise)

« Mon frère était déjà ingénieur en géophysique, il avait déjà un master, mais le problème c'est que une fois en France il a été obligé de refaire un M1 et M2. Ça a pas été facile pour lui, mais soit c'était ça, soit c'était des petits boulots. »

(G., réfugié iranien)

➤ Exemples de pratique

En France, le centre **ENIC-NARIC** est le centre d'information français sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Il établit des attestations pour des diplômes, des études et des formations obtenus à l'étranger. Elles ne constituent cependant pas une équivalence de diplômes permettant aux ressortissants étrangers de poursuivre automatiquement leurs études. Sur la base des chiffres communiqués par le centre ENIC-NARIC, 668 attestations ont été délivrées en 2011 et 304 en 2012 à des demandeurs d'asile ou des bénéficiaires de la protection internationale.

Plusieurs répondants ont expliqué avoir reçu une attestation du centre ENIC-NARIC pour les diplômes obtenus dans leur pays d'origine. Cette attestation n'a cependant pas facilité leur accès à l'emploi, car les employeurs ne prennent généralement pas en compte les qualifications précédentes :

« Le problème pour trouver un emploi, c'est la reconnaissance des diplômes et de l'expérience. Mon diplôme a été reconnu au CIEP au niveau master. Mais ça fait deux ans que je cherche du travail, j'ai jamais eu de rendez-vous pour un entretien, moi aussi j'ai dû envoyer 170 CV. »

(Ru., réfugié tchéchène)

Cependant, de nombreux répondants ont été contraints de reporter des possibilités de formation, en particulier les programmes de formation à long terme en vue d'un diplôme professionnel ou universitaire, car ils se sont trouvés dans l'obligation de gagner leur vie dès la reconnaissance de leur statut. Qualifiés ou non, ils préfèrent rechercher un emploi, y compris parmi des postes non qualifiés, plutôt que d'investir dans une formation qui pourrait, à terme, les aider à accéder à des postes mieux rémunérés :

« Là j'aimerais bien étudier quand même, mais je n'ai pas le temps. Quand on est cinq personnes, il faut amener un salaire pour aider la famille. »

(A., réfugié afghan)

« La formation c'est pas prioritaire, c'est le travail qui est important. Là je suis prêt à travailler dans n'importe quel domaine le temps que je me stabilise un petit peu, et après j'envisagerai la formation. »

(A., réfugié algérien)

↳ Exemples de pratique

L'**Entraide universitaire française (EUF)** propose chaque année des bourses à plus de 130 réfugiés statutaires pour leur permettre de poursuivre leurs études en France. Depuis 1945, elle a décerné près de 15 000 bourses. Les bourses et des aides financières sont proposées à des réfugiés dont l'objectif est d'étudier dans différents domaines. Elles visent principalement à aider les réfugiés de plus de 28 ans qui ont atteint la limite d'âge pour pouvoir bénéficier des bourses du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Les réfugiés de moins de 28 ans sont éligibles aux **bourses du CROUS basées sur les besoins** sans condition de durée de séjour minimum en France.

L'**Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France (APSR)** accompagne les professionnels de santé formés dans leur pays d'origine dans leur intégration, en tant que professionnels, au sein du système de soins français.

Mobilité et permis de conduire

La mobilité représente un problème important pour les réfugiés et les migrants en général, dans les zones rurales et isolées et, dans une moindre mesure, en Île-de-France ou dans les grandes villes. Selon les acteurs de terrain rencontrés, savoir conduire est une condition première à l'accès à l'emploi dans les zones rurales. Pour les migrants en France, cela nécessite de pouvoir échanger le permis de conduire du pays d'origine ou de (re)passer l'examen du permis de conduire en France. Dans les deux cas, les réfugiés sont confrontés à des difficultés particulières, dont certaines sont communes aux autres migrants, et d'autres plus spécifiques à leur situation. Une première étape de l'examen du permis de conduire est la partie théorique. De ce point de vue, la maîtrise de la langue constitue souvent un problème pour les réfugiés et les migrants. Toutefois, d'après les acteurs de terrain et les réfugiés rencontrés, le problème majeur auquel sont confrontés les réfugiés est le refus de certaines préfectures d'échanger les permis de conduire d'autres pays, en cas de soupçon de falsification des papiers. Certaines préfectures exigent alors des réfugiés qu'ils contactent le consulat de leur pays d'origine afin d'authentifier leur permis, en dépit de l'impossibilité pour les réfugiés de réaliser cette démarche, étant donné les risques qui y sont associés :

« Le permis de conduire est un vrai problème. La préfecture a dit que c'était un faux. J'ai fait un recours, mais je n'ai pas encore eu de réponse. La préfecture a dit que je dois apporter une attestation de l'ambassade, mais je ne peux pas y aller ! Je suis réfugié ! »

(S., réfugié afghan)

Dans certains cas, les personnes interrogées se sont vues refuser un poste, car elles n'étaient pas autorisées à conduire, même en ayant passé l'examen dans leur propre pays :

« Un ami mongol m'a dit qu'il y avait du travail dans l'abattoir à 40 kilomètres d'ici. Mais comme ils m'ont pris mon permis, c'est pas possible. »

(D., réfugié mongol)

L'absence de reconnaissance des permis de conduire des réfugiés est donc aggravée par l'impossibilité en tant que bénéficiaire de la protection internationale de contacter les autorités de leur pays d'origine. Par rapport aux autres migrants, cette non-reconnaissance constitue un obstacle supplémentaire.

↳ Exemples de pratique

Certaines organisations, dont **Forum réfugiés**, proposent des cours de français axés sur la partie théorique de l'examen du permis de conduire pour aider les réfugiés à acquérir le vocabulaire essentiel à la réussite du test.

Absence de réseaux

Comme le démontre l'analyse des statistiques, les réseaux relationnel et professionnel des réfugiés sont en général plus restreints que ceux d'autres nouveaux migrants. Ce constat a été évoqué par les réfugiés et les acteurs de terrain comme étant un obstacle à l'emploi. Nouvellement arrivés en France, les réfugiés interrogés ont expliqué manquer de contacts et de réseaux personnels et professionnels, qui pourraient favoriser leur accès au marché du travail grâce aux conseils, à la présentation à un employeur ou à la cooptation pour un poste. Ils sont donc dans l'obligation de s'appuyer sur les canaux institutionnels, comme Pôle Emploi qui répond d'ores et déjà aux besoins de plus de trois millions de chômeurs. Les opinions des réfugiés interrogés concernant Pôle Emploi étaient généralement négatives et ils exprimaient leur incompréhension quant au rôle de cette agence. Les personnes interrogées espéraient que Pôle Emploi les aiderait à trouver un emploi, chose qui s'est rarement réalisée :

« À Pôle Emploi, ils ne savent rien, ils sont juste là pour bavarder : « Salut, comment ça va ? Vous voulez qu'on regarde sur le site web ? » « Merci, mais je le connais déjà par cœur. » Une fois, j'ai dit au conseiller « Je ne comprends pas Pôle Emploi. Vous avez des milliers d'employés, mais vous n'appellez jamais pour me proposer un poste. »

(R., réfugié palestinien)

Le problème de l'étroitesse des réseaux professionnels s'applique en particulier aux réfugiés qualifiés travaillant dans des secteurs culturels, comme l'art ou le journalisme :

« Je suis journaliste, mais dans ce domaine, le plus important, c'est le réseau. Ici, c'est mort, je ne peux pas travailler comme journaliste. »

(A., réfugié tchadien)

Les réfugiés interrogés ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de leur recherche de logement ont tout particulièrement regretté l'absence d'accompagnement réel à la recherche d'emploi de la part de l'administration française ou des associations. Alors que les postes non qualifiés dans des entreprises ethniques sont généralement plus facilement accessibles aux réfugiés via des contacts personnels, comme l'ont expliqué plus haut les acteurs de terrain, il s'agit en général d'emplois précaires et souvent non déclarés, et ces réseaux ne peuvent se substituer à un accompagnement structuré de recherche d'emploi.

Garde des enfants

Les femmes interrogées de même que les acteurs de l'intégration rencontrés ont systématiquement mentionné le problème de la garde des enfants comme étant un obstacle à l'emploi et à la formation. Cette situation concerne surtout les femmes célibataires. Contraintes de gagner leur vie, ces femmes disposent souvent de réseaux relationnels très limités et, par rapport à d'autres femmes célibataires, elles ne peuvent compter sur d'éventuels membres de leur famille ou amis pour s'occuper de leurs enfants :

« J'ai trois enfants, deux en primaire, le petit il faudrait qu'il aille à la crèche. Pour la formation, il faudra trouver une crèche, là j'ai dû le prendre avec moi pour aller à un entretien et ça n'a pas bien marché. La dame m'a dit « désolée, mais on ne peut pas venir à un entretien comme pour une promenade. »

(T., réfugiée congolaise)

Problèmes administratifs

Suite à la reconnaissance de leur statut, les réfugiés se retrouvent confrontés à différents obstacles administratifs ayant un impact sur leur accès à l'emploi. Ce thème sera abordé plus en détail dans une prochaine section. En raison des délais nécessaires à l'obtention d'une autorisation de séjour de dix ans, de nombreuses autorisations de séjour temporaires (récépissé) sont délivrées au cours de la première année qui suit l'obtention du statut de réfugié. Cette situation peut parfois compromettre l'accès à l'emploi. Les acteurs de terrain ainsi que les répondants ont évoqué des situations dans lesquelles certains réfugiés s'étaient vu refuser un contrat de travail, car ils disposaient uniquement d'un récépissé de trois mois :

« Alors que je n'avais pas encore ma carte de résident, mais seulement mon récépissé et alors même que sur le récépissé il est indiqué que je suis résident permanent en France et que j'ai le droit de travailler, ma candidature a été refusée pour un emploi dans un supermarché pour cette raison. J'ai l'impression d'avoir perdu un CDI à ce moment-là. D'après la responsable des RH, je n'ai pu obtenir ce poste, car elle a déjà eu affaire à de faux récépissés. »

(M., réfugié soudanais)

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont également plus susceptibles de se voir opposer un refus lorsqu'ils présentent une autorisation de séjour d'un an, jugée moins stable qu'une autorisation de séjour de dix ans.

Exemples de pratique

Lorsque les réfugiés sont accompagnés par des organisations, les travailleurs sociaux peuvent intervenir en leur nom en cas de problèmes administratifs.

Instabilité résidentielle

Selon les acteurs de terrain, les conditions d'hébergement constituent un autre obstacle à l'emploi et à la formation. Plusieurs personnes interrogées ont affirmé qu'il leur était difficile de se concentrer sur leur recherche d'emploi, alors qu'elles ne savaient pas où passer la nuit :

« Il était, en effet, difficile pour moi de suivre ce programme de formation, étant donné que je n'avais pas de logement, par conséquent j'étais dans une telle précarité que je n'arrivais pas à suivre un programme de formation sérieusement. »

(A., réfugié tchéchène)

« Comment peux-tu obtenir un contrat de travail si tu n'es pas stable ? Bien sûr que ne pas avoir de logement a un impact sur le travail. J'ai besoin d'un endroit où je vis pour me sentir stable et confiant. »

(A., réfugié algérien)

Ce constat soulève une fois de plus la question de l'accompagnement des réfugiés après la reconnaissance de leur statut. En effet, les réfugiés hébergés en CADA ou CPH ou bénéficiant d'un accompagnement peuvent se concentrer davantage sur leur recherche d'emploi.

Santé

- Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont un fort besoin d'accompagnement psychiatrique ou psychologique.
- Les demandeurs d'asile et les réfugiés rencontrent des difficultés occasionnelles dans l'accès aux soins de santé.

De manière générale, les répondants se sont déclarés très satisfaits du système de santé français, confirmant ainsi les résultats de précédents travaux de recherche (Guillou, 2005). Parmi le large éventail de problèmes et de questions que les répondants souhaitaient aborder, la santé a rarement été mentionnée comme étant un sujet de préoccupation. Selon les opinions exprimées par les réfugiés, la facilité d'accès au système de soins contraste fortement avec les obstacles à l'accès au logement, à l'emploi, ou aux prestations sociales.

Les répondants ont cité différents problèmes de santé pour lesquels ils ont été traités au sein du système de santé français : diabète, tumeurs, situations nécessitant une intervention chirurgicale et handicaps divers. La majorité estime que la qualité des services de ce système est bien supérieure à celle de leur pays d'origine :

« En Tchétchénie, y a beaucoup de gens qui peuvent pas avoir d'opération : ici c'est un très bon système. »

(Ru., réfugié tchétchène)

« Et puis y a une chose extraordinaire, cette forme d'égalité qu'on donne à tout le monde. Si tu n'es pas riche chez nous, on te regarde même pas à l'hôpital. Alors qu'ici, c'est extraordinaire, on te voit avec ton enfant à l'hôpital. »

(C., réfugiée congolaise)

Cependant, au cours de la réunion thématique sur la santé, les représentants d'ONG ont évoqué plusieurs sujets de préoccupation. Un des écueils notamment mentionnés concerne le refus de soins opposé par certains professionnels de santé aux patients bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU), dont bénéficient les personnes disposant de très faibles ressources. Ce refus est motivé par la crainte de ces professionnels de retards dans le remboursement des sommes avancées pour la prise en charge, ainsi que d'une éventuelle modification de leur patientèle. Lorsque ces questions ont été approfondies avec les réfugiés interrogés, certains ont confirmé l'existence de ces refus, et plus particulièrement dans les pharmacies :

« J'ai la CMU, carte Vitale. Y a des pharmaciens qui n'aiment pas la CMU, j'ai eu trois fois un refus à la pharmacie. Donc je vais à une autre pharmacie. »

(R., réfugié rwandais)

Ouverture des droits

Les délais d'ouverture des droits aux prestations de santé constituent un problème supplémentaire identifié par les acteurs de terrain. Ce problème touche plus souvent les demandeurs d'asile, et plus particulièrement ceux encadrés par le règlement Dublin II, et peut perdurer une fois leur statut de réfugié obtenu. Dans certains cas, une fois leurs familles réunies suite au rapprochement familial, les réfugiés peuvent éprouver des difficultés à procéder au rattachement de ces dernières à l'assurance maladie en qualité d'ayant droit, occasionnant ainsi d'importantes dépenses :

« Pour les personnes qui sont arrivées par le rapprochement familial c'est difficile. Moi j'ai vécu ça, ma famille est ici depuis sept mois et on n'arrive pas à avoir la famille sur ma carte Vitale. Ils font beaucoup de problèmes, le dossier revient à chaque fois, six fois comme ça. »

(M., réfugié somalien)

Exemples de pratique

Afin d'éviter les retards durant la procédure d'inscription à l'assurance maladie, certains organismes, comme le centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par la **Cimade** à Massy, organisent régulièrement des sessions de formation au sein de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) afin de sensibiliser les professionnels sur la question des droits des réfugiés.

La **Cimade** et le **Comede** ont mis conjointement sur pied un **Espace Santé Droits**, où les migrants et les réfugiés peuvent obtenir des informations sur leurs droits à l'assurance maladie.

Maîtrise de la langue

Étonnamment, les répondants – y compris les non francophones – ont rarement fait mention des obstacles liés à la barrière de la langue dans l'accès au système de santé. Exception faite cependant de certains répondants ayant besoin de soins en santé mentale, qui ont expliqué qu'ils préféreraient aborder leurs problèmes dans leur propre langue. Dans ces circonstances, ils ont été amenés à solliciter l'aide de psychiatres originaires du même pays ou les services d'un interprète. Les acteurs de terrain rencontrés ont cependant indiqué que l'obstacle que représente la langue à l'accès aux soins de santé, constituait un sujet de préoccupation important.

Exemples de pratique

Le **Réseau Ville Hôpital**, association basée en Bretagne, aide les migrants et réfugiés en situation de vulnérabilité à accéder aux soins de santé. Il s'attache également à résorber les difficultés liées à la barrière de la langue en faisant appel aux services d'interprètes dans plus de 80 % des premières consultations médicales. Elle a également mis en place des ateliers linguistiques gratuits pour les femmes enceintes non francophones en partenariat avec **Langue & Communication**, un centre d'enseignement du Français langue étrangère (FLE).

L'association **ISM Interprétariat (Inter Services Migrants)** offre des prestations d'interprétariat au sein d'hôpitaux qui font appel à l'association dans le cadre d'activités spécifiques.

Si, comme indiqué précédemment, le fait de disposer d'un logement est un facteur d'influence sur l'accès à l'emploi, il entraîne également des répercussions sur la santé. Les entretiens avec les répondants et les réunions thématiques mettent en lumière l'influence des conditions de logement sur la santé physique des réfugiés, et plus particulièrement sur celle des enfants. Face au surpeuplement, aux conditions de logement difficiles, comme l'humidité ou le froid, et face aux conditions sanitaires

précaires qui engendrent de nombreux problèmes de santé, les réfugiés admettent la nécessité d'un déménagement :

« L'appartement était trop petit, y avait l'humidité, ma fille était toujours malade, elle faisait des otites tous les hivers. C'est pour ça que c'était important pour nous de trouver un bon appartement. »

(N., réfugiée sri-lankaise)

La portée de cette étude n'inclut pas une analyse approfondie du niveau de bien-être et de santé des réfugiés. Cependant, une très grande majorité des acteurs intervenant dans les CADA fait état, au sein de la population de demandeurs d'asile et de réfugiés, d'une augmentation du nombre de pathologies sévères, requérant un suivi médical ainsi que des soins réguliers. En outre, la majorité des répondants évoque un certain nombre de problèmes de santé mentale, qui découlent selon eux, d'une combinaison de différents facteurs : la demande d'asile, les épreuves subies dans leur pays d'origine, l'instabilité résidentielle et professionnelle, et la séparation familiale. Chacun de ces facteurs sera successivement abordé ci-dessous.

Durée du processus de demande d'asile et obtention du statut

Selon les acteurs de terrain rencontrés, la souffrance mentale éprouvée par les réfugiés durant le processus de demande d'asile ainsi que les conditions très dures auxquelles ils ont été soumis — délais, soupçons, mauvaises conditions d'accueil —, causent une grave détresse psychologique. Selon eux, la souffrance des demandeurs d'asile s'est accentuée depuis la révocation du droit au travail pour les demandeurs d'asile en 1991 :

« Avant le statut, on avait des difficultés, on ne peut pas bouger, on peut pas travailler, on n'a pas d'argent, on peut rien faire en fait, on était dans une situation super difficile, en fait c'est comme une maladie, toujours on pense à ce qui se passe. C'est un problème psychologique. »

(R., réfugié palestinien)

Les acteurs de l'intégration rencontrés dans le cadre de l'étude décrivent le phénomène de « décompensation psychique » ayant lieu durant la période postérieure à l'obtention du statut, marquant la fin d'une phase psychologiquement difficile, caractérisée par l'incertitude et l'urgence, tout en annonçant un nouveau départ et le début de nouveaux problèmes. Pour faire face à la période d'instruction de la demande d'asile, les réfugiés doivent refouler de nombreux problèmes, dont les traumatismes qu'ils ont subis. Suite à l'obtention du statut, certains d'entre eux présentent subitement des problèmes psychologiques particuliers. Confrontés à la fin d'une période de leur vie, et surtout à la dissolution du lien avec leur pays d'origine, les réfugiés ressentent brusquement le besoin d'être soutenus psychologiquement.

Expérience vécue dans le pays d'origine et torture

De nombreux problèmes de santé mentale découlent des épreuves subies par les réfugiés dans leur pays d'origine. Plus la fréquence des antécédents de violence est élevée, plus la demande de traitement psychiatrique ou de suivi psychologique a tendance à s'accroître :

« Avant j'avais un problème, je voyais les policiers ici en France comme les policiers du Rwanda. Parce que les policiers au Rwanda sont méchants, très méchants. Quand j'éteignais la lumière, je voyais les policiers qui venaient me chercher et ça me faisait peur. La psychologue elle m'a dit « Il faut laisser le Rwanda parce qu'ici on est en France. Il faut tourner la page. » La psychologue elle m'a aidé vraiment, elle m'a aidé bien. »

(R., réfugié rwandais)

Les acteurs de l'intégration expliquent que, durant la procédure de demande d'asile, les réfugiés refouent souvent les souvenirs des persécutions qu'ils ont subies. Ces souvenirs resurgissent parfois des années plus tard, et cette résurgence va nécessiter des soins en matière de santé mentale, comme l'atteste le témoignage du répondant rwandais. Les acteurs ont également exprimé leur inquiétude face à la saturation et au manque de ressources des établissements psychiatriques généralistes, tels que les centres médico-psychologiques, qui ne sont pas spécialisés dans la prise en charge des victimes de torture. De nombreux acteurs rapportent que les psychologues et psychiatres se sentent souvent incompetents en matière de traitement des victimes de torture, qui, ils en sont conscients, exigent une prise en charge spécifique :

« Je pense que certains médecins généralistes ou psychologues appréhendent ce qu'ils vont entendre et se disent « Qu'est-ce que je dois faire ? »

(Psychologue, centre de santé Essor, 24 janvier 2013)

De plus, les acteurs de terrain se sont plaints de la pénurie de structures spécialisées dans la prise en charge des survivants de la torture.

Exemples de pratique

La région Île-de-France a l'avantage d'accueillir plusieurs centres spécialisés dans la prise en charge de survivants de torture et de victimes de traumatismes : le centre de soins de **l'Association Primo Levi, le Centre Françoise MINKOWSKA, Parcours d'Exil** ainsi que le **Centre d'écoute et de soins** de Médecins sans Frontières. Dans le département du Rhône, le **centre de santé Essor** de Forum réfugiés propose une prise en charge similaire.

La **Cellule de médiation, d'accueil et d'orientation (MEDIACOR)** du Centre Françoise MINKOWSKA conseille les migrants et les réfugiés ayant besoin de soins en matière de santé mentale, de manière à faciliter leur accès aux établissements de santé mentale en temps utile.

Instabilité résidentielle et professionnelle

Les conditions de vie sont également une source de détresse profonde pour les réfugiés et dont les conséquences sont importantes en matière de santé. Selon les acteurs de l'intégration, les problèmes psychologiques et la fragilité des réfugiés sont renforcés par les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ils vivent. Les spécialistes de santé rencontrés témoignent par ailleurs avoir récemment accueilli dans leurs établissements de santé des réfugiés affamés, phénomène encore jamais constaté au cours de leurs précédentes années d'expérience. Pour ces professionnels, cela souligne le durcissement des situations de précarité au sein de la population réfugiée :

« Avant on voyait beaucoup moins de précarité. Par exemple, la question de l'hébergement était moins prégnante. Et là y a les dommages collatéraux liés à ça : la prostitution, les faveurs pour dormir chez les compatriotes et d'autres histoires sordides. »

(Psychologue, centre de santé Essor, 24 janvier 2013)

Les acteurs font état d'une plus grande difficulté à améliorer la santé mentale des réfugiés lorsque ceux-ci ne bénéficient d'aucun logement. Comme en témoigne un répondant, malgré un évident besoin de suivi psychologique, certains réfugiés se sentent tellement submergés par les multiples obligations auxquelles ils devaient s'astreindre suite à la reconnaissance du statut, qu'ils ont été incapables de se concentrer sur leur thérapie :

« Je suis suivi par un psychologue, y a une accumulation de problèmes. Je suis trop obnubilé par tout ce que je dois faire pour aller le voir. Je ne dors pas, je n'ai pas de toit, j'erre. »

(I., réfugié palestinien)

Séparation familiale

La séparation familiale peut profondément perturber les réfugiés. Il convient donc d'en analyser les conséquences sur la santé.

Le processus de rapprochement familial concerne uniquement les conjoints et les enfants de bénéficiaires d'une protection internationale. Les parents séparés de leur famille soulignent l'impact psychologique considérable que représente la séparation d'avec leur conjoint ou leurs enfants. Mais les répondants ont mentionné plus généralement la détresse ressentie en raison de la séparation d'avec leurs propres parents et leur famille élargie. Cet état s'explique par la concomitance de l'obtention du statut de réfugié et de l'impossibilité de retourner dans leur pays d'origine, car ce retour pourrait entraîner la révocation du statut. De surcroît, plusieurs répondants ont fait part de leur peur de retourner dans leur pays, quand bien même ils seraient naturalisés, par crainte des représailles. Considérant ces deux motifs, la probabilité que ces personnes revoient un jour leur famille est extrêmement réduite, voire nulle. Le fait de ne pas pouvoir assister à des funérailles ou venir en aide à des parents qui vieillissent était une source de détresse profonde pour nombre de répondants :

« Un jour ma mère est tombée malade et elle est morte en 2009 au Sri Lanka, et je n'ai pas pu aller à ses funérailles donc tout ça a été très difficile pour moi. »

(M., réfugié sri-lankais)

Les divers impacts de la séparation familiale sur la santé mentale ont été mentionnés à plusieurs reprises au cours des réunions thématiques avec les acteurs de l'intégration et les entretiens avec les réfugiés. Durant ces entretiens, la conversation a souvent dû être brièvement interrompue, car les répondants étaient submergés par l'émotion. Une réfugiée a confié qu'elle prenait des médicaments afin de pouvoir supporter d'être séparée de sa famille :

« Au niveau de la santé, ça va, je suis juste déprimée et dans un état triste à cause de ma famille. (...) J'ai parlé à un psychologue qui m'a donné des médicaments pour bien dormir et pour pas être triste. Quand ma famille sera là, je n'aurai plus besoin de prendre des médicaments. »

(N., réfugiée afghane)

Comme il a été mentionné précédemment, les répondants se sont déclarés satisfaits de l'accès aux soins médicaux pour le traitement de leurs affections physiques. Cependant, l'impact de multiples problématiques complexes sur la santé mentale des réfugiés constitue un frein, au détriment de leurs projets et de l'organisation de leur vie future. Leur parcours vers l'intégration est donc contrarié.

Accès aux droits

« Ce que je voudrais dire, c'est que dès qu'il y a la réponse de l'OFPPRA, la personne est laissée toute seule à ses propres moyens. T'es abandonné, OK, t'as la carte de 10 ans, mais y a rien d'autre. Tu te débrouilles pour survivre. »

(A., réfugié tchadien)

Ce témoignage d'un répondant dépeint adéquatement les expériences vécues par nombre de réfugiés dans leur parcours pour l'accès aux droits et aux prestations sociales au sein du système administratif français. Les réfugiés accompagnés par les CADA/CPH ou d'autres programmes spécialisés sont toutefois moins touchés par ces difficultés, car les travailleurs sociaux les aident généralement à gérer les questions relatives à l'obtention de leurs prestations sociales, à leur prise en charge par l'assurance maladie et à la délivrance de leur carte de résident. En revanche, en ce qui concerne l'accès aux droits pour les réfugiés ne bénéficiant d'aucune aide, les acteurs et les réfugiés décrivent

un véritable « parcours du combattant », au cours duquel ces derniers sont contraints de se présenter de nombreuses fois auprès d'un même service pour remettre un document :

« Ce que je déteste, c'est l'administratif, ça me casse la tête franchement. On fait les choses 1 000 fois et à la fin [rien ne va jamais] (...). En fait, là je suis au chômage, mais je fais l'administratif. C'est un boulot à plein-temps. »

(R., réfugié palestinien)

La position de ce réfugié est partagée par plusieurs répondants. Un artiste réfugié rencontré a ainsi expliqué avoir écrit une chanson à propos de la longueur du processus d'accès aux droits, qu'il a intitulée « Les papiers ».

Instabilité due à l'obtention et au renouvellement du récépissé

Selon les acteurs de l'intégration, la délivrance du récépissé, autorisation temporaire de séjour d'une durée de trois mois renouvelables, constitue un obstacle majeur. Les réfugiés doivent pouvoir obtenir leur premier récépissé dans les huit jours qui suivent la notification de la décision d'octroyer le statut de réfugié, comme prévu par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA art. R 742-5 et R 742-6). Toutefois, dans la réalité, les préfectures ne parviennent pas à le délivrer dans les délais prescrits, ce qui empêche les réfugiés d'accéder à leurs droits sociaux et retarde leur entrée sur le marché du travail. Un second récépissé de trois mois est délivré suite au premier, dès lors que l'OFPRA, chargé de gérer les documents d'état civil des réfugiés, délivre le certificat de naissance du réfugié. À cet instant, le récépissé prouve que le réfugié a bien formulé une demande de carte de résident de dix ans. Cependant, les délais requis par les préfectures ne permettent pas aux réfugiés d'obtenir cette carte de résident de dix ans durant les trois mois couverts par le second récépissé.

La nécessité de renouveler constamment ce titre de séjour a des répercussions négatives évidentes sur les réfugiés. La plus problématique d'entre elles est sans aucun doute la discontinuité presque systématique des périodes couvertes par ces différents récépissés ; les préfectures sont engorgées et ne parviennent pas à renouveler le document à temps avant son expiration. Cette situation entraîne des conséquences désastreuses pour les réfugiés : en l'absence d'une carte de résident valide, ils se retrouvent dans l'incapacité d'obtenir un emploi, et risquent parfois la radiation du Pôle Emploi, de la CPAM ou de la CAF, accentuant ainsi les situations de précarité, comme l'attestent les témoignages suivants :

« Les gens se retrouvent à devoir aller aux Restos du cœur parce qu'on leur a supprimé le RSA [à cause du récépissé] ! »

(Travailleur social, CPH Massy, 14 novembre 2012)

« J'ai des problèmes à la CAF. Quand t'attends l'envoi de l'autre carte, ça coupe les droits. »

(X., réfugié éthiopien)

Comme les sections précédentes l'illustrent, il existe une relation étroite entre la discontinuité des droits, l'instabilité résidentielle et l'accès à l'emploi. Les réfugiés qui sont amenés à déménager plusieurs fois d'un département à l'autre, peuvent passer de longues périodes sans récépissé, en raison de l'absence de coordination au niveau des pratiques préfectorales, ce qui entrave l'accès à un emploi et par conséquent, à un logement stable.

Méconnaissance des droits des réfugiés par les services administratifs

Le manque de connaissances des services administratifs à l'échelle locale et nationale en matière de droits et prestations dues aux réfugiés constitue également un problème pour ces derniers. Les acteurs de terrain comme les réfugiés ont pointé du doigt certaines pratiques préfectorales et administratives, susceptibles de faire courir un danger à certains bénéficiaires d'une protection internationale. Ainsi, il est parfois demandé aux réfugiés de prendre contact avec les autorités de leur pays d'origine afin d'obtenir un acte de naissance ou un permis de conduire. Au cours de toutes les réunions thématiques, les acteurs ont fait part de leur inquiétude face à la méconnaissance par les services administratifs des spécificités relatives aux droits des réfugiés. Ce constat vient confirmer la nécessité de former les professionnels à la question des droits et prestations dues aux réfugiés.

Maîtrise de la langue

La langue est un problème supplémentaire que rencontrent les réfugiés lors de leurs échanges avec l'administration. Comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, la plupart des réfugiés sont originaires de pays non francophones, à la différence de la majorité des autres migrants. Le manque ou l'absence de maîtrise de la langue est donc un problème plus répandu parmi les réfugiés. Les répondants ont expliqué qu'ils paniquaient à la vue de courriers administratifs, sachant qu'ils ne seraient pas en mesure de comprendre leur contenu exact. En outre, ils ont également rapporté certains incidents impliquant des fonctionnaires ayant refusé de communiquer avec eux en l'absence d'un interprète, au motif que le réfugié serait tenu d'assurer présence de ce dernier :

« À la préfecture et des fois à Pôle Emploi aussi. Quand tu demandes un rendez-vous, même si tu comprends un petit peu français, ils veulent un interprète. (...) Mais ils n'ont pas d'interprète. C'est obligatoire de trouver quelqu'un pour t'aider, mais c'est difficile parce que les gens sont occupés. »

(I., réfugié somalien)

Les acteurs de l'intégration ont signalé que cette dépendance des réfugiés envers leurs compatriotes pour les besoins en interprétariat n'était pas nécessairement gratuite, et risquait d'endetter les réfugiés.

Un problème également rencontré dans l'accès aux droits concerne les membres de la famille des réfugiés. Selon les acteurs, les difficultés s'accroissent de manière exponentielle avec le nombre de membres demandant l'accès aux prestations sociales. Les problèmes découlent essentiellement des délais nécessaires à l'OFPRA pour transmettre les dossiers des familles aux services administratifs, chargés d'ouvrir leurs droits aux prestations sociales dues. L'importance de ces délais entraîne des retards dans le paiement des allocations familiales :

« Comme notre fille n'a pas d'acte de naissance, la CAF bloque alors même que on a le certificat d'hébergement du CADA. »

(H., réfugié azéri)

En ce qui concerne les membres de la famille arrivés en France dans le cadre du rapprochement familial, des problèmes similaires ont été relevés, comme l'indique le témoignage du répondant somalien qui n'a pas pu inscrire les membres de sa famille en tant qu'ayants droit (voir Santé).

↳ Exemples de pratique

L'OFPRA distribue les **Livrets d'accueil pour les personnes reconnues réfugiées ainsi que pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire**, qui informe les réfugiés sur leurs droits et leurs avantages sociaux. Ce guide est actuellement uniquement disponible en français, mais l'OFPRA prévoit de le publier prochainement dans d'autres langues.

Plusieurs organisations proposent des ateliers collectifs sur la thématique de l'accès aux droits. Si cette offre est courante au sein des **CADA** ou des **CPH**, les réfugiés ne bénéficiant pas d'aide risquent plus souvent de manquer d'information. C'est pourquoi l'association France terre d'asile a mis sur pied le programme **CAP'I Accompagnement** à leur intention. Elle organise des ateliers d'information qui ont lieu le plus tôt possible après la reconnaissance du statut, de manière à leur fournir des informations pertinentes et appropriées sur quelques-uns de leurs principaux droits et obligations et sur la manière ils peuvent satisfaire aux dernières.

Au sein de certaines administrations, des référents ont été désignés pour prendre en charge des groupes spécifiques de bénéficiaires, dont les réfugiés. Selon plusieurs acteurs, ces systèmes facilitent les contacts avec l'administration et garantissent une bonne connaissance des problématiques liées aux réfugiés de la part des référents.

Réseaux de sociabilité

- Les réfugiés sont en général plus souvent isolés et leur réseau relationnel a tendance à être moins étendu.
- Les demandeurs d'asile ne bénéficient pas de réseaux d'amitié à leur arrivée (ELIPA).

Réseaux de sociabilité limités

Parmi les répondants, certains avaient déjà des amis ou des membres de leur famille en France. Ils ont donc pu compter sur leur aide pour les guider à travers le système français. Cependant, la majorité des répondants ne disposait d'aucun contact en France avant son arrivée, entraînant ainsi un sentiment général d'isolement et d'impuissance :

«
« *Quand je suis arrivé en France, c'était l'hiver et je ne connaissais personne. J'ai appelé une asso qui m'a aidé à la préfecture.* »

(D., réfugié rwandais)

«
« *Ici, on n'est pas comme au Sri Lanka. Là-bas on connaît beaucoup les gens, et si on avait besoin de quelque chose, on savait à qui parler.* »

(N., réfugiée sri-lankaise)

Certains événements fortuits ont souvent permis aux réfugiés de s'orienter vers les foyers d'urgence ou des organisations caritatives, en général au détour de conversations entendues dans leur langue ou de rencontres avec des compatriotes :

«
« *C'est là que j'ai rencontré ce Tibétain qui m'a dit : ici tu peux demander l'asile et ils te donneront à manger, un abri et de l'argent.* »

(D., réfugié tibétain)

À défaut de réseaux préexistants, les demandeurs d'asile doivent en définitive s'appuyer fortement sur les institutions et les organisations caritatives pour constituer et déposer leur demande d'asile et pour rechercher un logement. Les entretiens avec les réfugiés suggèrent que cette dépendance aux organisations a nourri des attentes qui n'ont pas toujours été comblées. Par conséquent, les répondants avaient parfois une impression en demi-teinte des organisations caritatives françaises venant en aide aux demandeurs d'asile, en fonction de leur propre expérience et du niveau d'accompagnement dont ils avaient pu bénéficier.

Plusieurs répondants ont reconnu et apprécié l'aide apportée par ces organisations ainsi que par les travailleurs sociaux. Cependant, certains d'entre eux ont également pointé du doigt la pénurie de services d'accompagnement, ainsi que les contraintes imposées aux organisations, comme le nombre élevé de demandeurs d'asile par rapport au nombre de travailleurs sociaux ou la longueur du délai nécessaire pour trouver un logement temporaire. Dans d'autres cas, les répondants critiquaient le choix limité qui leur était offert, en particulier en termes de logement. Ils avaient le sentiment que l'on attendait d'eux qu'ils acceptent toute suggestion proposée par les travailleurs sociaux. Les prestataires de services eux-mêmes ont indiqué être au fait du risque de « toute-puissance » de ces derniers.

Rôle des centres d'accueil de demandeurs d'asile

Les quelques répondants hébergés au sein d'un centre d'accueil ont exprimé un sentiment de satisfaction général envers ces structures. Il est important d'insister sur le fait que seuls 25 à 30 % des demandeurs d'asile ont la possibilité de bénéficier de l'accompagnement de telles structures. Outre la stabilité qu'ils offrent, les CADA offrent de réelles opportunités de nouer des amitiés et bâtir des réseaux de solidarité. Certains répondants ont reconnu le mérite d'autres résidents leur ayant permis d'apprendre le français, d'obtenir un premier emploi ou qui se sont occupés de leurs enfants lorsque cela s'est avéré nécessaire :

« Pour ma mère ça a été un peu plus compliqué avec la langue parce qu'elle restait tout le temps au CADA, à l'époque elle avait 50 ans mais c'est pareil elle s'est vite adaptée parce qu'elle avait plein d'amis francophones qui l'ont aidée. (...) C'était principalement des gens qui étaient avec nous au foyer, principalement des Congolais et des Rwandais. Ces gens-là, on ne peut pas les oublier parce qu'on a vécu des choses très fortes ensemble. »

(G., réfugié iranien)

Les CADA ont également permis aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de briser l'isolement dans lequel ils s'étaient retrouvés après leur arrivée en France. Les acteurs de l'intégration ont ainsi rapporté qu'il arrive fréquemment que des réfugiés refusent ou craignent de déménager en raison de la vie sociale qu'ils ont construite au sein du centre ainsi que dans ses environs. Cependant, certains répondants ont également révélé que les CADA pouvaient à l'occasion être le théâtre de tensions et d'autres ont insisté sur le fait qu'ils avaient préféré se tenir à l'écart des autres résidents.

Relations avec la communauté d'origine

Les acteurs de terrain comme les répondants ont confirmé que les relations créées par les réfugiés avec leurs compatriotes et les membres de leur communauté dépendaient fortement de la nationalité de chaque réfugié, de l'expérience vécue dans le pays d'origine et du lieu de leur résidence en France. Les acteurs de terrain ont indiqué que les réfugiés tchétchènes, sri-lankais et turcs établis en Île-de-France s'appuyaient souvent sur leurs propres réseaux de ressortissants pour trouver un logement, un emploi ou pour obtenir des conseils sur la procédure de demande d'asile. Les répondants étaient généralement reconnaissants de l'aide apportée par des compatriotes, car ces derniers les aident à briser l'isolement, leur donnent de précieux conseils et leur apportent un soutien financier :

« J'ai pas mal d'amis [algériens]. Ça m'a beaucoup aidé. Forcément 14 mois sans travail et sans famille, je survivis que grâce à mes amis et à mes économies d'Algérie. »

(S., réfugié algérien)

Les membres des communautés jouent un rôle particulièrement important pour les demandeurs d'asile ne relevant pas du règlement Dublin II, et qui n'ont pas pu bénéficier d'une aide financière de la part de l'État français¹⁰:

« Pendant presque un an et demi, on n'a rien eu comme argent parce qu'on était considérés comme Dublin : c'est là où on a été aidé par la famille [et les amis]. »

(R., réfugié tchéchène)

Certains répondants, en grande partie influencés par l'expérience vécue dans leur pays d'origine, faisaient part de leur méfiance envers leurs compatriotes et préféraient rester à l'écart de leur communauté :

« On ne s'aide pas dans la communauté, ils vous cherchent des problèmes. Ils disent des choses qu'on n'a pas faites. »

(T., réfugiée congolaise)

Les commentaires des acteurs de terrain et des répondants sur les relations avec les compatriotes soulignent l'ambivalence d'une telle dépendance.

Pour plusieurs réfugiés, la religion et les activités religieuses fournissent l'opportunité de recréer un réseau de sociabilité et de rétablir le sentiment d'appartenance à une communauté :

« Je suis très à l'aise dans l'église catholique où je vais, je fréquente souvent des pères jésuites (...). Ils connaissent bien mon parcours, c'est rassurant, et du coup, ils m'ont accueillie dans l'église et maintenant je me sens vraiment libérée, vraiment libérée. »

(S., réfugiée afghane)

Le dénominateur commun des entretiens menés avec les réfugiés réside dans les relations limitées qu'ils entretiennent avec les citoyens français. Les principales opportunités de rencontre avec ces derniers sont le lieu de travail, le milieu scolaire, les lieux de culte et, en ce qui concerne les plus jeunes réfugiés, les amis, les bars ou les transports publics. Cependant, peu de répondants ont déclaré avoir des amis français. Pour certains d'entre eux, cette situation est un signe qu'ils ne sont pas encore tout à fait intégrés en France :

« On s'associe pas beaucoup (...) avec les Français. On habite en France et on devrait s'associer avec les Français mais (...) pas encore beaucoup. »

(N., réfugiée sri-lankaise)

Les lieux de travail, lorsqu'ils favorisent la mixité, sont les espaces que préfèrent les réfugiés pour interagir avec les citoyens français et améliorer leur niveau de langue. Les répondants ont indiqué qu'ils peuvent compter sur leurs collègues pour les orienter et les accompagner. Les réfugiés établis dans les zones où vivent peu de leurs compatriotes, ont souligné l'influence positive de la séparation de leurs réseaux « naturels » ; ils n'ont ainsi aucun choix quant aux personnes avec lesquelles ils interagissent :

« J'ai des amis en France, on était devenus amis avec des voisins du Pas-de-Calais. (...) Des fois ils m'aident avec les questions de papiers. (...) À Paris, on y est depuis huit mois et il n'y a que des Afghans, c'est pas bon pour le français. »

(R., réfugié afghan)

¹⁰ D'après une décision du Conseil d'État du 17 avril 2013, les demandeurs d'asile relevant d'une procédure Dublin bénéficieront de mêmes conditions d'accueil que celles des autres demandeurs d'asile et devront par conséquent bénéficier d'un soutien financier. Ils sont donc désormais éligibles à une place au sein d'un centre d'accueil dans l'attente de leur transfert définitif.

↳ Exemples de pratique

L'**Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP)**, basée à Grenoble, offre aux demandeurs d'asile l'opportunité d'être parrainés par des familles françaises qui les aident à s'établir en France et qui les accompagnent dans leurs démarches de demande d'asile. Le soutien est à la fois humain et administratif. C'est un moyen pour les citoyens français et les demandeurs d'asile ou les réfugiés d'apprendre à se connaître.

L'organisation catholique **Service jésuite des réfugiés (Jesuit Refugee Service, JRS)** a mis en place le « Réseau Welcome » en 2010 à l'intention des demandeurs d'asile qui n'ont pu obtenir une place dans un centre d'accueil ou dans un hôtel. Environ quinze demandeurs sont hébergés par des familles individuelles, qui se sont portées volontaires pour leur offrir l'hospitalité pendant environ deux mois.

Au sein du **CADA de Gargenville**, géré par **ADOMA**, des groupes de discussion ont été mis en place entre des demandeuses d'asile et des réfugiées et d'autres femmes du quartier. Ces femmes ont ainsi la possibilité d'apprendre à se connaître.

Les prestataires de services travaillant au sein des CADA et CPH ainsi que les travailleurs sociaux ont indiqué que les réfugiés ne considéraient pas l'accès à la culture et au sport comme un moyen prioritaire pour constituer un réseau. Dans un contexte où les réfugiés sont déjà constamment mobilisés par la recherche d'un logement, d'un emploi ou l'ouverture de droits à des prestations spécifiques, ils disposent de peu de temps pour se détendre ou entreprendre des activités annexes, comme le sport ou la musique. Ils consacrent l'intégralité de leur temps disponible à résoudre leurs problèmes :

« Je faisais beaucoup de sport avant, de la boxe et du foot. Mais, je ne suis pas trop à l'aise pour faire du sport, je pense trop à l'avenir. J'ai l'esprit trop occupé. »
(F., réfugié afghan)

Les répondants ont plus fréquemment fait référence au bénévolat, tout particulièrement dans le cadre de l'aide à d'autres demandeurs d'asile ou réfugiés. Pour certains, il s'agissait d'une manière d'oublier leurs propres difficultés. Pour d'autres, plus installés, le bénévolat était vu comme une manière de rendre le soutien dont ils avaient eux-mêmes bénéficié :

« Moi d'être bénévole, ça me permet de projeter mon désarroi vers d'autres, quand j'aide les autres, c'est comme si quelqu'un m'aidait. »
(A., réfugié algérien)

↳ Exemples de pratique

L'**Association Pierre Claver** offre aux demandeurs d'asile ainsi qu'aux réfugiés la possibilité de participer à des cours de français dispensés par des volontaires, qui sont parfois eux-mêmes d'anciens élèves. Elle propose également un large éventail d'activités, de la pratique de la course à pied aux cours de théâtre, faisant interagir les élèves et les volontaires français.

Dans le département du Val-de-Marne, l'antenne du **Secours Catholique** a constitué une équipe de football composée de demandeurs d'asile et de réfugiés. Cette équipe a affronté d'autres équipes de l'association et prévoit de participer à des compétitions face à d'autres clubs. Elle entend ainsi sensibiliser la population sur les problématiques liées à l'asile.

Rapprochement familial

Quinze répondants sur un total de soixante-huit étaient concernés par des problèmes non résolus relatifs à la procédure de rapprochement familial. En tout, vingt-cinq répondants avaient déjà dû gérer certaines problématiques liées au rapprochement familial. Comme indiqué plus haut, s'assurer de l'arrivée rapide de la famille devient rapidement la principale priorité. Selon un réfugié employé de nuit passant trois heures par jour dans les transports, son travail et rythme de vie ne posent « aucun problème. Le problème c'est seulement [sa] famille » (E., réfugié érythréen).

Le droit des bénéficiaires de la protection internationale au rapprochement familial est expressément reconnu par la loi française (articles L. 313-11 10°, L. 313-13 et L. 314-11 8°- 9° et 10° du CESEDA), y compris pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Comme l'explique l'introduction de ce rapport, la législation française distingue les droits des réfugiés et des migrants en matière de regroupement familial. Les réfugiés ne sont pas tenus de remplir des conditions de revenus ou de logement ou de respecter un délai avant d'entamer la procédure de rapprochement familial. Malgré cette approche différenciée en faveur des réfugiés, cette étude démontre que le rapprochement familial représente un coût certain pour les réfugiés, à la fois financier et psychologique, exerçant ainsi une pression sur des structures familiales déjà fragilisées par l'exil et la séparation. Les acteurs de terrain comme les répondants soulignent les répercussions négatives causées par la longueur du processus de réunification sur l'intégration des réfugiés.

Longueur et complexité de la procédure

Les acteurs de l'intégration et les réfugiés ont évoqué la complexité de la procédure de rapprochement familial et regretté l'absence d'informations précises qui permettraient aux bénéficiaires d'une protection internationale de mieux comprendre le processus. Dans certains cas, les réfugiés expliquent avoir tenté d'entreprendre ce processus de manière autonome. Toutefois, les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de leur démarche les ont obligés à faire appel à une aide extérieure.

Selon les acteurs de terrain et les réfugiés interrogés, un problème récurrent est lié à la réticence des consulats chargés d'examiner les demandes de rapprochement familial à fournir des informations sur l'avancement de la procédure, privant ainsi les réfugiés de renseignements :

« *Ma famille va à l'ambassade, ils disent « on va vous appeler » et ils appellent jamais. »*

(C., réfugié ivoirien)

Acteurs de terrain et réfugiés ont également fait part de situations où les consulats avaient formulé des requêtes impossibles à satisfaire. Ceci concerne notamment certains cas où les enfants doivent rejoindre leur père ou leur mère, l'autre parent étant décédé, emprisonné ou ayant disparu sans que l'information ne soit officiellement consignée. Et pourtant, certains consulats exigent une preuve de la déchéance de l'autorité parentale de la personne disparue. M., une réfugiée rwandaise dont le mari a disparu l'explique très clairement :

« *Le rapprochement familial, dans mon cas ça a été très difficile. Durant ma demande d'asile j'ai déclaré que mon mari avait disparu, ça ils savaient tout ça, mais ils m'ont demandé toujours les justificatifs de mon mari, et pour moi c'est impossible de montrer les justificatifs. Et en plus, je pouvais pas aller dans mon pays pour demander les documents alors qu'ils disaient « va dans ton pays ». »*

(M., réfugiée rwandaise)

De surcroît, les ONG font état de disparités considérables entre les consulats français, dont certains méconnaissent visiblement les changements législatifs. Un répondant confirme au demeurant qu'il a été demandé à son fils de produire un document qui n'était plus requis au moment de la demande.

Comme l'explique le Bureau des familles de réfugiés, l'étape la plus difficile de ce processus est la preuve du lien de filiation entre le réfugié et sa famille. Cependant, les organisations caritatives comme les réfugiés indiquent qu'il peut être difficile de fournir les actes de naissance, notamment pour les réfugiés provenant d'États défaillants, qui ne disposent plus de registres d'état civil, et au sein desquels toute prise de contact avec les autorités peut représenter un danger. K., un réfugié ivoirien, a fait l'objet d'un contrôle rigoureux de ses documents d'état civil par le consulat, ce qui a finalement contraint sa fille de dix ans à demeurer dans le pays tandis que toute sa famille voyageait vers la France. Dans ce cas précis, une erreur de transcription banale et fréquente, ainsi que la méconnaissance de la procédure, ont séparé une petite fille du reste de sa famille :

« Mais le plus gros problème, c'est que ma dernière fille a pas pu nous rejoindre. En fait y avait une différence d'une lettre dans le prénom entre le registre et l'extrait d'acte de naissance et donc l'ambassade a refusé. »

(K., réfugié ivoirien)

Exemples de pratique

Les représentants d'ONG ont accueilli favorablement l'attitude dans l'ensemble plus constructive du **Bureau des familles de réfugiés** (Ministère de l'intérieur), qui guide les réfugiés durant la procédure. Le **dépliant sur le rapprochement familial** des réfugiés¹¹ publié par l'administration a également été apprécié. Cependant, les représentants des ONG ont suggéré d'y inclure des informations plus détaillées sur les différentes étapes de la procédure.

Suite à la réunion thématique sur le rapprochement familial organisée dans le cadre de cette étude, l'**OFPRO** propose ce dépliant en téléchargement sur son site Internet, dans la section consacrée au rapprochement familial.

Impact sur l'intégration

Aussi bien les répondants que les acteurs de terrain soulignent le handicap que représentent la séparation familiale et la procédure de rapprochement familial en termes d'intégration :

« Pour t'intégrer, il faut que ta famille soit à côté de toi et tes enfants. Tu peux pas passer ta vie à attendre et penser à ton passé au pays. »

(C., réfugié ivoirien)

Les associations rencontrées intervenant dans le cadre du rapprochement familial ainsi que les répondants ont souligné les coûts financiers impliqués par la séparation familiale et leur impact en matière d'intégration. Les répondants ont ainsi expliqué avoir dû, à maintes reprises, transférer une partie de leur revenu dans leur pays d'origine afin de subvenir aux besoins de leur famille. Ces paiements concernaient le loyer, les frais de scolarité ou les coûts de transports induits par les déplacements constants au consulat français dans le cadre de la procédure. Le versement de ces sommes entraîne une diminution du budget nécessaire au réfugié pour obtenir un logement stable ou organiser l'installation de sa famille en France :

« J'envoie tout mon argent là-bas, pour l'école, pour la maison parce qu'avant ma femme et mes enfants habitaient avec les parents. J'envoie tout ce que je gagne, je suis tout le temps à découvert. »

(C., réfugié ivoirien)

¹¹ Bénéficiaires du statut de réfugié, d'apatride ou de la protection subsidiaire en France, vous souhaitez faire venir votre famille

De plus, en l'absence de soutien financier pour assurer le coût du voyage en avion, les réfugiés doivent souvent faire appel aux membres de leur famille ou à leurs connaissances afin de réunir la somme requise. En outre, tous les répondants ont expliqué avoir dû solliciter le soutien de personnes tierces afin d'organiser les rendez-vous au Consulat et se procurer les documents adéquats, ce qui implique un surcoût financier évident. Ces difficultés ont parfois entraîné des situations difficiles, les intermédiaires n'hésitant pas à abuser financièrement des réfugiés :

« À chaque fois mon cousin me demandait 120 euros, mais en fait il faisait rien. Je me suis retrouvé à payer beaucoup d'argent pour rien. »

(K., réfugié ivoirien)

Selon les acteurs de l'intégration rencontrés et les répondants, la longueur du processus de demande d'asile et des procédures de rapprochement familial pose également un problème important pour les enfants ayant dépassé la limite d'âge en vue du rapprochement familial durant cette période. Les répondants ont ainsi pointé du doigt l'impact négatif de la longueur des procédures d'asile, et notamment ses conséquences désastreuses sur leurs enfants :

« Mes enfants qui sont majeurs, c'est pas facile. Ça a passé beaucoup de temps pour chercher le statut, donc ça a été compliqué. Si j'avais eu le statut plus tôt, ils auraient pu venir, maintenant ils sont majeurs, c'est fini. »

(R., réfugié rwandais)

Certains réfugiés doivent également faire face à une difficulté supplémentaire : l'obtention d'un logement stable et convenable durant la procédure de rapprochement familial. Les acteurs de terrain ont mentionné que les réfugiés se voient fréquemment refuser l'attribution d'un appartement de grande surface, pourtant nécessaire pour loger leur famille, du fait de l'absence de la famille. Dans le même temps, certains réfugiés ne parviennent pas à obtenir un appartement de plus petite surface au prétexte que leur dossier fait mention d'une famille nombreuse. Dans de tels cas de figure, les répondants doivent recourir au parc privé pour trouver un logement :

« Au niveau logement, c'est compliqué. Ils disent que je suis tout seul et donc que je ne peux pas avoir le F3 ou F4 que j'ai demandé pour quand ma famille va venir, donc je loue à quelqu'un. »

(C., réfugié ivoirien)

Pendant les entretiens, les répondants ont mentionné que la procédure de rapprochement familial faisait courir un danger à leur famille dans la mesure où celle-ci devait patienter dans le pays d'origine ou de premier asile dans des conditions souvent difficiles. Dans certains cas, les répondants savaient que leurs enfants étaient livrés à eux-mêmes, leurs conjoints étant décédés ou clairement menacés. D'autres témoignages font état de familles ayant dû déménager dans la capitale ou dans la ville la plus proche disposant d'un consulat français afin de simplifier la communication. Ces familles étaient par conséquent déracinées et couraient un risque potentiellement plus élevé. Un réfugié érythréen explique comment cette situation a affecté sa famille, qui a dû déménager de l'Érythrée à Addis-Abeba en Éthiopie afin de se rapprocher du consulat français :

« Ma famille est depuis un an à Addis-Abeba. La vie là-bas est difficile : mes enfants ne vont pas à l'école, ils ne parlent pas la langue. Ils ne font rien, ils m'attendent simplement avec ma femme. Avant ils étaient dans un petit village, là ils sont dans une grande ville. »

(E., réfugié érythréen)

Ne disposant que de très peu d'informations sur la sécurité de leurs familles, les répondants ont indiqué qu'ils souffraient d'un stress intense et par contre-coup, de difficultés à s'intégrer en France.

Les répondants en attente d'être réunis avec leur famille avaient le sentiment d'être incapables de se concentrer correctement sur leur propre intégration tant qu'ils n'étaient pas certains d'être rejoints par leurs familles. Qu'ils éprouvent des difficultés à apprendre la langue, à rechercher un emploi ou à se concentrer au travail, les réfugiés ont estimé que leur intégration serait plus efficace en présence de leur famille :

« Je suis très angoissée par rapport à mes enfants, ce qui me freine dans ma recherche de travail. »

(M., réfugiée congolaise)

Inversement, plusieurs répondants ont également insisté sur le fait qu'il leur était important de s'installer, d'obtenir un appartement ainsi qu'un emploi préalablement à l'arrivée de leur famille. Ils ne souhaitent pas que leurs familles vivent dans des conditions de précarité similaires à celles qu'ils avaient endurées :

« J'ai un enfant au Togo il a deux ans et il devrait être à côté de moi. Il faut qu'il vienne ici, qu'il fasse sa vie ici. Mais tant que je n'ai pas de chambre, qui va s'occuper de lui, je veux être sûr qu'il ne va pas être dérangé. »

(T., réfugié togolais)

Les acteurs ont indiqué que le rapprochement familial pouvait parfois créer des problèmes additionnels, une fois la famille réunie. Les travailleurs sociaux ont expliqué avoir été les témoins de l'implosion de familles peu de temps après la réunification. Ils attribuent cette dernière à la contrariété ressentie par les maris face aux changements intervenus au sein de la structure familiale dans l'intervalle, en particulier face à la liberté acquise par leurs épouses pendant la période de séparation. Les acteurs rapportent que certains époux peuvent également ressentir une perte d'autorité sur leurs enfants. Dans certains cas, cette situation est la cause de violences physiques ou de menaces au sein de la famille. Les répondants ne se sont pas appesantis sur le sujet de l'implosion de la famille après la réunification, mais l'un d'entre eux a expliqué que pour certaines familles cette implosion découlait de la séparation et que sa propre famille était concernée par cette situation :

« Certaines familles sont déchirées. Les enfants grandissent sans voir leur père. La famille perd confiance. Parfois, ma femme me dit « tu n'essaies pas d'aider, peut-être que tu as une maîtresse en France. » Même si je lui dis que ce n'est pas le cas, ça a créé une distance entre nous deux. »

(C., réfugié ivoirien)

Pour finir, les acteurs de l'intégration comme les répondants signalent que dans certains cas la nationalité française a été refusée aux réfugiés au regard des attaches familiales dont ils disposaient encore dans leur pays d'origine. Les répondants ont souligné le caractère absurde d'une situation n'étant pas de leur fait, dans la mesure où eux-mêmes souhaitent avant tout que leur famille les rejoigne en France.

Conclusion

Depuis plus de trente ans, l'intégration est au cœur des débats politiques en France. La politique d'intégration de la France a fait l'objet de plusieurs réformes pour tenter de pallier les inégalités et donner corps à la notion d'intégration comme un processus réciproque entre l'État français et les migrants désireux de s'établir en France, y compris les réfugiés. L'expression la plus récente de cette évolution est incarnée par le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), obligatoire depuis 2007 pour tous les migrants désireux de s'installer durablement en France. Cependant, suite à la remise, en février 2013 par M. Thierry Tuot, Conseiller d'État, d'un rapport critique sur la situation de l'intégration en France, le ministre de l'intérieur français, M. Manuel Valls, a indiqué son intention de procéder à une réforme du CAI, dans le but de faciliter le processus d'intégration des migrants et des réfugiés. M. Valls a également annoncé la mise en place d'une réforme d'envergure de la politique d'asile, axée sur l'efficacité du système dans son ensemble. Ces deux réformes semblent indiquer que le Gouvernement français se préoccupe de l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des migrants, dont les réfugiés. Cette orientation vient confirmer la pertinence et la contribution de l'étude présente à l'intégration des réfugiés en France. Il est à souhaiter que l'étude ainsi que la série de recommandations formulées contribuent à documenter le débat autour de cette réforme.

L'étude a passé en revue les tendances en matière de mise au point d'indicateurs d'intégration, mais également analysé les méthodes d'évaluation de l'intégration et la prise en compte des statistiques sur les réfugiés. En outre, elle a entrepris d'identifier les facteurs d'influence positifs ou négatifs de l'intégration des réfugiés en France. Ce faisant elle est parvenue à mettre en lumière des éléments précis qui impactent leur intégration. Cette conclusion dresse le bilan des principaux résultats de cette étude, formule des propositions quant à l'orientation des futurs travaux de recherche menés sur l'intégration des réfugiés et présente également quelques recommandations.

L'analyse des statistiques et des publications disponibles a permis de faire un état des lieux des travaux de recherche passés et présents, mais également des données relatives à l'intégration des réfugiés. Elles ont également permis de dresser un tableau des principales conclusions et recommandations de ces études. Par rapport à d'autres pays, l'État français s'intéresse à la mesure quantitative de l'intégration. À cette fin a été créé le Tableau de bord de l'intégration, un ensemble d'indicateurs défini pour évaluer le niveau d'intégration de la population migrante en France. Toutefois, les données disponibles ne fournissent pas d'informations spécifiques sur l'intégration des réfugiés. L'Étude longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA), dont l'objectif est d'appréhender, sur une période de trois ans, les parcours initiaux d'intégration des personnes ayant récemment obtenu un premier titre de séjour de longue durée, comble en partie ces lacunes. Au cours de l'étude, commencée en 2010, un échantillon représentatif de plus de 6 000 migrants a été interrogé, parmi lesquels environ 10 % de réfugiés. L'enquête ELIPA fournit des informations importantes sur le parcours initial d'intégration des réfugiés et d'autres migrants peu de temps après leur arrivée en France. Les résultats intermédiaires permettent d'ores et déjà de dégager des informations pertinentes par rapport aux différents statuts des migrants interrogés. Il ressort du recensement de la littérature disponible en France sur le sujet de l'intégration des réfugiés – qu'il s'agisse de sources universitaires, institutionnelles, ou associatives –,

que ces études, bien qu'elles aient rarement pour objet de mesurer l'intégration, brossent un tableau détaillé des facteurs d'influence rencontrés par les réfugiés au cours du processus d'intégration.

Dans le cadre de l'étude, environ 130 acteurs de l'intégration et 68 réfugiés ont été rencontrés. À travers le dialogue entrepris avec les acteurs de terrain et grâce aux entretiens en face-à-face avec les réfugiés, il a été possible d'explorer les facteurs d'influence positifs et négatifs de l'intégration des réfugiés. Les principaux domaines thématiques considérés sont le logement, l'emploi, l'accès aux droits, la santé, l'insertion sociale et le rapprochement familial. Ils ont été identifiés au moyen de la confrontation des travaux de recherche et de la consultation directe des membres du Groupe national de référence, qui a réuni experts universitaires, acteurs gouvernementaux ainsi que les principales associations d'aide aux réfugiés, sélectionnés pour leur expertise en matière d'intégration des réfugiés en France. Ces domaines de la politique d'intégration sont étroitement liés aux domaines considérés dans le Tableau de bord de l'intégration, et recouvrent un ensemble d'indicateurs utilisés par le Gouvernement français. Les réunions thématiques avec les acteurs de terrain comme les entretiens avec les réfugiés ont fourni une perspective précise des facteurs d'intégration majeurs, positifs ou négatifs, ainsi que des pratiques développées afin d'accompagner les réfugiés durant le processus d'intégration.

Lacunes, enjeux et recommandations

Les principales conclusions issues de cette étude, portant sur un système que toutes les parties prenantes estiment en crise, sont résumées ci-après. Sont notamment montrées du doigt la longueur des procédures et la pénurie d'hébergement pour un grand nombre de demandeurs d'asile. Il convient de présenter en premier lieu les conclusions générales de l'étude, puis les résultats thématiques.

L'étude fait ressortir l'interdépendance des domaines majeurs d'influence de l'intégration des réfugiés en France : le logement, l'emploi, la santé, l'accès aux droits, l'insertion sociale et le rapprochement familial. Les acteurs de l'intégration comme les réfugiés soulignent la transversalité de l'impact de chacun de ces domaines. L'étude montre notamment que le logement et l'emploi sont intimement liés. En outre, l'accès aux droits, l'insertion sociale et le rapprochement familial émergent comme des problématiques transversales, dont l'influence s'exerce sur chacun des autres domaines. Les obstacles rencontrés dans le cadre de chacun de ces domaines ont un impact important sur la santé des réfugiés, en particulier la santé mentale, ce qui affecte en retour l'expérience générale de l'intégration. Par contraste, la majorité des autres études évoquées dans l'analyse bibliographique se sont intéressées à un seul domaine d'influence de l'intégration des réfugiés. La force de cette étude réside donc dans son analyse axée sur les domaines majeurs influençant l'intégration, faisant ainsi ressortir leur interdépendance. De plus, l'étude souligne la spécificité des réfugiés dans le processus d'intégration, indépendamment des autres migrants.

Le rôle majeur de l'accompagnement durant la demande d'asile et dans les premiers mois suivant l'obtention du statut est mis en lumière. La définition de l'accompagnement va bien au-delà de la simple aide financière qui est accordée à tous les demandeurs d'asile. Cette étude montre que l'aide qui compte le plus pour les réfugiés est celle qui facilite leur installation et leur intégration au sein de la société française. Cette aide comporte deux aspects : l'aide personnelle disponible à travers les réseaux de sociabilité individuels ou, dans une plus large mesure, l'aide institutionnelle reçue via le Dispositif national d'accueil (DNA) pour les demandeurs d'asile et les programmes d'accompagnement spécifiques aux réfugiés mis en place par les associations et financés par l'État. Ainsi que l'a démontré le chapitre *Consultation des acteurs et entretiens avec les réfugiés*, le soutien en matière d'hébergement ou le manque d'aide au logement affectent considérablement les parcours d'intégration des réfugiés. Les réfugiés hébergés en CADA ou CPH ou accompagnés par des associations ont la possibilité de se concentrer sur les problématiques annexes, telles que la recherche d'un emploi ou l'accès aux droits, plutôt que de se concentrer exclusivement sur la recherche d'un logement. Les réfugiés qui ne bénéficient d'aucune aide, en particulier d'aide au logement, sont victimes d'une profonde instabilité qui exerce une influence négative sur tous les aspects de leur vie dans les premiers mois suivant l'obtention du statut. Tandis qu'une minorité de demandeurs d'asile a fait le choix de ne pas faire appel au Dispositif national d'accueil, d'autres souffrent du déséquilibre des droits entre ceux autorisés à séjourner dans des CADA ou CPH et ceux qui ne le sont pas.

- Considérant la mesure de l'intégration des réfugiés, il serait intéressant de développer des indicateurs liés à l'aide dispensée au cours de la demande d'asile afin d'identifier comment la période d'asile affecte l'intégration des réfugiés.

En outre, cette étude souligne l'impact que la durée moyenne de la demande d'asile peut exercer sur l'intégration des réfugiés. L'étude met en lumière l'effet destructeur exercé par la longue période d'attente de la réponse concernant leur demande. L'incertitude et la vulnérabilité auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile entraînent des conséquences à long terme sur leur santé mentale. Dans certains cas très particuliers, le processus de demande d'asile peut avoir des effets positifs, par exemple via les réseaux de sociabilité développés par les demandeurs.

- Une limitation par le Gouvernement français de la durée de la demande d'asile à un an — appel inclus — réduirait les effets négatifs découlant de cette demande sur de nombreux demandeurs.
- La prise en compte d'indicateurs relatifs à la période de la demande d'asile dans les prochaines études quantitatives menées sur l'intégration des réfugiés permettrait d'améliorer les connaissances de l'impact de cette période sur l'intégration postérieure des réfugiés.

Un autre aspect mis en avant par cette recherche est la difficulté pour les réfugiés de s'intégrer au sein des dispositifs classiques de droit commun français, peu à même de prendre en compte la diversité des besoins propres aux différentes populations. On dénombre environ 160 000 réfugiés en France. Chaque année, près de 10 000 demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Généralement dans l'incapacité d'accéder aux logements sociaux ou à l'emploi avant cette reconnaissance, la plupart des réfugiés adultes viennent rejoindre les candidats aux logements sociaux et les demandeurs d'emploi. Or, ces institutions doivent déjà répondre aux besoins de millions d'individus, dont les ressortissants français. Par conséquent, la prise en compte spécifique des prestations dues aux réfugiés demeure limitée au sein de l'administration française. Lorsqu'ils prennent en charge les réfugiés, ces administrations ont tendance à ne pas les différencier des autres migrants. Ce manque de différenciation entraîne des conséquences plus graves lorsque les fonctionnaires attendent des réfugiés qu'ils fournissent leurs actes de naissance ou d'autres documents d'état civil délivrés par les autorités de leur pays d'origine. Ce type de demande représente une violation directe de la Convention sur les réfugiés de 1951 et met les réfugiés dans des situations inextricables.

- Il est donc fondamentalement nécessaire d'informer et de former les services publics aux droits auxquels sont éligibles les réfugiés. Le HCR recommande vivement la mise en place d'un processus de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs institutionnels, dans le but d'assurer la prise en compte particulière des besoins et des droits des réfugiés.

L'absence d'informations constitue également une difficulté importante pour les réfugiés. L'accès aux prestations est apparu très clairement comme un processus complexe pour les réfugiés. Pendant les réunions thématiques, les acteurs de l'intégration ont admis rencontrer énormément de difficultés à se tenir informés des divers changements de législation et de jurisprudence, mais également à déterminer de quelle manière ces changements pourraient affecter les réfugiés. Ils ont notamment insisté sur la difficulté supplémentaire pour les réfugiés ne bénéficiant pas d'aide à gérer la complexité du système français, dans la mesure où ils ne maîtrisent pas la langue et n'ont aucune connaissance du droit français. Les réfugiés hébergés au sein des CADA ou CPH ont en outre l'avantage d'être accompagnés au cours du processus par des travailleurs sociaux, spécialisés dans l'ouverture des droits aux prestations. Toutefois, seule une minorité de réfugiés bénéficie de ce type d'accompagnement. Cette situation met d'autant plus en lumière l'inégalité qui existe entre les réfugiés qui bénéficient d'une aide spécialisée et ceux qui n'en bénéficient pas.

- Tous les réfugiés devraient bénéficier d'une aide à l'orientation et d'un accompagnement spécifiques, dès l'obtention de leur statut de réfugié afin de faciliter leur intégration.

Cette étude démontre que les indicateurs d'intégration actuels, créés par le Gouvernement français, bien qu'exhaustifs, ne prennent pas nécessairement en compte les spécificités de l'intégration des réfugiés.

- Afin de mesurer plus précisément l'intégration des réfugiés, et de mieux prendre en compte les facteurs d'influence positifs ou négatifs spécifiques à leur intégration, il conviendrait de définir un nouvel ensemble d'indicateurs, qui viendrait compléter celui du Tableau de bord de l'intégration. Ceci inclurait notamment la durée de la demande d'asile, le niveau d'accompagnement reçu durant cette période, en considérant plus particulièrement l'hébergement durant la demande d'asile, ou l'étendue de la formation spécialisée sur les droits des réfugiés dispensée au personnel des principales administrations.

L'enquête ELIPA est une avancée prometteuse vers la définition de données de référence sur le profil des réfugiés statutaires et les obstacles qu'ils rencontrent durant le processus d'intégration. Cependant, cette étude est encore limitée aux trois ou quatre premières années suivant la reconnaissance du statut des réfugiés.

- Suite à la troisième vague de cette étude longitudinale, qui a eu lieu de mars à juin 2013, il serait utile au Ministère de l'intérieur d'organiser des réunions d'experts afin d'examiner les résultats concernant les réfugiés en particulier et de déterminer comment ces données pourraient influencer les programmes d'intégration des réfugiés.
- Le HCR recommande l'allongement de la période couverte par les recherches quantitatives sur les réfugiés, afin d'appréhender certaines des étapes décisives de leur parcours. En outre, dans l'idéal, l'échantillon de réfugiés devrait être suffisamment large pour permettre d'identifier l'impact d'indicateurs d'intégration majeurs, comme la durée de la demande d'asile ou le rôle de l'accompagnement externe durant les prémices du processus d'intégration, en considérant plus particulièrement le logement et l'emploi.

LOGEMENT

En ce qui concerne le logement, la pénurie en matière de places d'hébergement au sein du Dispositif national d'accueil et les disparités majeures entre la région Île-de-France et le reste du pays en matière d'offre de logements constituent les éléments les plus frappants. Il apparaît au travers de cette étude que la perspective de trouver un logement s'améliore de manière considérable dès lors qu'un accompagnement régulier dans la recherche de logement est mis en place. Les acteurs de terrain et les répondants ont insisté sur les liens étroits entre logement et emploi, et l'impact considérable de l'instabilité résidentielle sur l'intégration des réfugiés dans tous les autres domaines étudiés.

- Concernant la demande d'asile, le HCR recommande que le Gouvernement français mette un hébergement à la disposition de tous les demandeurs d'asile ayant besoin de cette aide, dans le cadre du Dispositif national d'accueil.

- Le HCR préconise également une aide spécifique dans le cadre de la recherche d'un logement dès la reconnaissance du statut pour tous les réfugiés, telle que le garantissent les dispositions de la loi du 20 novembre 2007 modifiant le CESEDA sur l'accompagnement personnalisé des réfugiés.

EMPLOI

Il est avéré que les migrants souffrent d'un taux de chômage plus élevé que les citoyens français. Cette étude souligne les difficultés supplémentaires auxquelles font face les réfugiés. Ces difficultés qui leur sont propres sont liées aux problèmes de la maîtrise de la langue, du manque de reconnaissance des diplômes et expériences acquis dans le pays d'origine, et de l'étroitesse de leurs réseaux de sociabilité. Ces difficultés résultent bien souvent en un déclassement professionnel particulièrement mal vécu par les réfugiés qualifiés, confrontés à la perte de leur statut social et professionnel. Les situations administratives spécifiques aux réfugiés exercent également un impact considérable sur leurs premières expériences de recherche d'emploi. Les réfugiés, qui disposent d'un récépissé temporaire, parfois pendant plusieurs mois, jusqu'à l'obtention leur autorisation de séjour, ont souvent des difficultés à convaincre les employeurs qu'ils sont certains d'obtenir leur autorisation de séjour de dix ans.

- Le HCR recommande que, conformément à l'article susmentionné du CESEDA adopté en 2007, tous les réfugiés bénéficient d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi, et ce, dès la reconnaissance de ce statut.
- Le HCR recommande également que l'OFPPA établisse un répertoire statistique des données socio-professionnelles des réfugiés, dans le but d'identifier les tendances majeures et de cartographier les caractéristiques des activités professionnelles exercées par les réfugiés.
- Le HCR recommande que les professions uniquement ouvertes aux citoyens français soient réexaminées afin que les réfugiés bénéficient de plus d'opportunités.
- Cette étude a mis en lumière les difficultés des réfugiés au regard de la reconnaissance de leurs justificatifs d'expériences et des diplômes obtenus dans leur pays d'origine, augmentant ainsi le risque de déclassement professionnel. Le HCR recommande la systématisation de la cartographie précoce et de la reconnaissance des qualifications et des aptitudes des réfugiés, ainsi que l'adoption d'initiatives au sein des entreprises afin de favoriser la validation des savoir-faire et des compétences.

SANTÉ

Les répondants interrogés dans le cadre du projet ont exprimé leur satisfaction générale à l'égard du système de santé français. Cependant, les acteurs de terrain et les répondants ont tous insisté sur la nécessité pour de nombreux réfugiés de bénéficier d'une aide psychologique, en raison de la torture subie, de leur expérience de la fuite, de la séparation familiale ainsi que du fait de la souffrance vécue durant la demande d'asile, tout en insistant sur le manque de structures appropriées pour soigner les victimes de torture ou de traumatismes. Cette étude met également en lumière quelques-uns des obstacles administratifs que doivent affronter les réfugiés au cours de leur accès aux soins de santé, et plus particulièrement les délais requis pour leur inscription à la couverture maladie universelle.

- Le HCR recommande la prise en compte par le système de santé français des besoins propres aux réfugiés en matière de santé, y compris en ce qui concerne la santé mentale des réfugiés en souffrance, en particulier les victimes de torture, les personnes souffrant de stress post-traumatique ou les victimes de mutilation génitale féminine et plus largement de violences sexuelles.
- Le HCR recommande la mise en place de formations régulières pour les professionnels de santé et les employés de la CPAM sur les prestations auxquelles les réfugiés sont éligibles en matière de santé et les situations spécifiques aux réfugiés.

ACCÈS AUX DROITS

L'étude montre que l'accès des réfugiés à leurs prestations – aux documents d'état civil, à la santé, aux allocations de chômage ou familiales, ou au permis de conduire – peut se révéler particulièrement difficile au cours des premiers mois suivant la reconnaissance du statut. Il s'agit principalement de la conséquence de l'instabilité créée par le récépissé de trois mois, qui doit être renouvelé tant que le réfugié n'a pas obtenu son autorisation de séjour de dix ans. En outre, la méconnaissance des administrations en matière de prestations dues aux réfugiés et la difficulté des réfugiés à communiquer en raison d'une faible maîtrise de la langue constituent d'autres obstacles à l'accès aux droits.

- Dès la reconnaissance du statut, il est primordial d'assurer la délivrance rapide d'une autorisation de séjour de dix ans. Le HCR recommande que, dans l'attente de cette délivrance, il soit remis aux réfugiés un récépissé d'une durée de validité d'un an au lieu de trois mois, pour éviter les interruptions de droits dues aux renouvellements successifs du récépissé, dont l'impact sur l'accès à l'emploi ou aux allocations est considérable.
- Le HCR recommande que l'OFPRA délivre un document qui synthétise les prestations spécifiques dont bénéficient les réfugiés, que ces derniers pourraient remettre aux administrations lorsqu'ils tentent de faire valoir ces prestations. Ce document permettrait de prévenir tout malentendu et toute exigence des administrations représentant une violation de la Convention sur les réfugiés de 1951.
- Il serait recommandé que le personnel des administrations publiques, comme Pôle Emploi, la CPAM, les préfectures ou les consulats, puisse régulièrement bénéficier de programmes de sensibilisation et de formation aux droits des réfugiés. Cet aspect revêt une importance particulière, car la législation française en la matière est régulièrement modifiée et les employés non spécialisés ont des difficultés à se tenir informés de ces changements.

INSERTION SOCIALE

Cette étude a analysé les relations qu'entretiennent les réfugiés avec les institutions, les ONG, leurs cercles d'amitié, leurs compatriotes et les citoyens français. L'isolement dont souffrent les répondants en ressort clairement. À défaut de disposer de contacts avant d'arriver en France, les réfugiés n'ont pas d'autre choix que de s'en remettre aux principales institutions ainsi qu'aux rencontres faites au hasard lorsqu'ils ont besoin d'aide. Les CADA leur permettent de nouer des amitiés avec d'autres résidents et de bénéficier d'un soutien considérable de la part des travailleurs sociaux, cependant seule une minorité bénéficie d'un hébergement en CADA. Les réfugiés ont mis l'accent sur le rôle ambigu de leurs communautés d'origine, dont les membres peuvent leur apporter un soutien considérable, surtout matériel, mais certains répondants ont exprimé leur méfiance envers cette communauté, et leur désir de s'en tenir éloignés. La maîtrise du français est d'importance capitale quand il s'agit de nouer des réseaux d'amitié et de sociabilité.

- Le HCR recommande que des cours de langue soient dispensés aux réfugiés dès la reconnaissance de leur statut afin de faciliter le développement de réseaux de sociabilité et de réduire ainsi leur isolement.

RAPPROCHEMENT FAMILIAL

L'étude a souligné les aspects positifs de la procédure de rapprochement familial spécifique aux réfugiés (celle-ci ne requiert aucune condition de logement, de revenu ou de durée de séjour), comme certaines difficultés majeures affrontées par les réfugiés durant ce processus de rapprochement familial. Dans l'ensemble, le coût financier et psychologique induit par la séparation familiale, ainsi que l'impact de la longueur et de la difficulté du processus pour les réfugiés se dégagent comme des tendances fortes. Cette étude met en lumière l'investissement financier nécessaire au rapprochement familial, les répercussions de la séparation sur la santé mentale des réfugiés et la difficulté générale à se concentrer sur l'intégration en raison de la séparation familiale.

- Les répondants comme les acteurs ont insisté sur l'impact néfaste de cette séparation sur les réfugiés. Les informations limitées sur le rapprochement familial mises à la disposition des réfugiés désireux de réunir leur famille constitue un problème majeur. Le HCR recommande par conséquent de modifier le dépliant publié par le Bureau des familles de réfugiés, afin d'y intégrer des informations supplémentaires relatives à chaque étape de la procédure. Ce dépliant devra notamment insister sur l'obligation de prouver la filiation, et citer l'ensemble des pièces justificatives pouvant faire office de preuve.
- Les répondants ont rapporté qu'ils avaient parfois attendu des mois avant de recevoir des informations relatives à l'avancement de leur demande. Le HCR recommande que les réfugiés ayant déposé une demande de rapprochement familial soient tenus informés du statut de leur demande, et ce, durant tout le processus.

MAÎTRISE DE LA LANGUE

Le rapport souligne l'impact négatif d'une faible maîtrise de la langue sur l'intégration des réfugiés dans des domaines tels que l'emploi, l'accès aux droits, la santé ou l'insertion sociale. Plusieurs répondants se sont plaints du peu de possibilités offertes pour surmonter la barrière de la langue, qui leur interdit d'accéder à certains postes ou de bénéficier pleinement de l'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit.

- La langue est primordiale pour mener à bien le processus d'intégration. En ce sens, le projet de traduction du *Livret d'accueil pour les personnes protégées* publié par l'OFPRA depuis 2012 dans les principales langues des bénéficiaires de la protection internationale est une avancée opportune.
- Le HCR recommande que les formations civiques et sur la vie en France dispensées dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aient lieu dans les principales langues parlées par les bénéficiaires de la protection, ou, du moins, que soient offertes des possibilités d'interprétation durant ces cours.
- Le ministre de l'Intérieur a annoncé son intention de réformer le CAI. Le HCR recommande de faire de l'acquisition de la langue française une priorité au sein de cette réforme. Il conviendrait d'offrir aux réfugiés la possibilité d'améliorer leur maîtrise de la langue et de passer des niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, acquis durant la formation du CAI, aux niveaux B1 ou B2 généralement requis pour travailler ou étudier. Les programmes d'intégration d'autres pays pourraient être utilisés comme modèles.
- Le HCR recommande que l'administration française fasse appel, le cas échéant, aux services d'interprètes durant les entretiens au début du processus d'intégration des réfugiés, afin d'éviter les malentendus et les erreurs et d'accélérer le processus d'accès aux prestations.
- Il est nécessaire que de plus amples recherches soient menées sur l'acquisition de la langue, afin notamment de déterminer si l'apprentissage du français au travail pourrait constituer une alternative plus efficace aux cours de français dans le cadre de la recherche d'emploi. Ce type de recherches pourrait influencer les politiques futures relatives à l'acquisition de la langue. Ainsi, s'il est prouvé que la langue peut être apprise dans le contexte du travail, un système d'apprentissage et de stages en entreprise pourrait être mis en place pour tous les réfugiés ayant récemment obtenu le statut, intéressés par cette perspective.

Enfin, si cette recherche n'entendait pas évaluer le degré d'intégration des réfugiés ou les services apportés aux réfugiés, certaines pratiques sont apparues comme particulièrement efficaces. Actrices de la médiation entre les réfugiés et la société française, les associations sont amenées à jouer un rôle capital de facilitateurs d'intégration. Toutes les associations rencontrées dans le cadre de l'étude font en sorte de faciliter, d'une part, la compréhension de la société française par les réfugiés, et, d'autre part, de sensibiliser le public à la situation et au profil des réfugiés installés en France. Les programmes qui permettent de combler les inégalités entre les réfugiés hébergés dans les CADA et CPH et ceux qui ne bénéficient pas de cet accompagnement sont également particulièrement précieux.

Bibliographie

- Abdulkarim, Amir (1992). Les réfugiés non statutaires : l'exemple des réfugiés libanais en France. *Dans Les réfugiés en France et en Europe, 40 ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992*, actes du colloque de l'OFPPRA, 11-13 juin 1992, Paris : OFPPRA, p. 456-466.
- Abdulkarim, Amir (1993). Les Libanais en France : évolution et originalité, *Revue européenne des migrations internationales*, 9(1), Université de Poitiers, p. 113-129
- Abdulkarim, Amir (1995). *Mouvement associatif libanais en France et solidarité avec le territoire d'origine. Dans Le Territoire, lien ou frontière ?*, 2-4 octobre 1995, Paris : Editions de l'Orstom, 1997.
- Ager, Alastair, et Alison Strang (2004a). *The experience of integration: A qualitative study of refugee integration in the local communities of Pollokshaws and Islington*, rapport du Ministère de l'intérieur britannique, 55/04, Londres, consulté en ligne.
- Ager, Alastair, et Alison Strang (2004b), *Indicators of integration: Final report*, Londres : Direction de la recherche, du développement et des statistiques du Ministère de l'intérieur britannique, 2004.
- Ager, Alastair, et Alison Strang (2008). Understanding integration: A conceptual framework, *Journal of Refugee Studies*, vol. 21 n° 2, Londres : Oxford University Press, p. 166-191.
- Aïdan, Philip, et Darja Djordjevic (2007). Femmes exilées et violences spécifiques. *Maux d'Exil*, Comede, n° 20, septembre 2007, p. 20.
- Atfield, Gaby , Brahmabhatt, Kavita et Therese O'Toole (2007). *Refugees' experiences of integration*, Refugee Council and University of Birmingham.
- Beaujouan, Virginie (2005). Les communautés chinoises en France : Histoire et archives, *Hommes et migrations*, n° 1254, p. 114-120.
- Belaïsch, Sarah, et Laura Petersell (2010). *Visa refusé : enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas, rapport d'observation*, Cimade, juillet 2010.
- Bèque, Maryline (2007). Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ?, *Études et résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère du Travail, n° 612, décembre 2007.
- Berchet, Caroline, et Florence Jusot (2012). État de santé et recours aux soins des immigrés en France : Une revue de la littérature, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 2-3-4, 17 janvier 2012, p.17-21.
- Berger, Emmanuel (2008). Quel logement pour les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ?, *Études et résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère du Travail, n° 644, juillet 2008.
- Bernard-Reymond, Pierre (2010). *Projet de loi de finances pour 2011 : Immigration, asile et intégration*, Rapport général n° 111, Commission des Finances.
- Billion, Pierre (2001). Où sont passés les « travailleurs réfugiés » ? Trajectoires professionnelles des populations du sud-est asiatique, *Hommes et migrations*, no 1234, p. 38-50.
- Blanc-Chaléard, Marie-Claude (2001). *Histoire de l'immigration*. Paris : La Découverte.

Blanc, Marie-Eve (2006). La difficulté d'échapper à sa bonne réputation : l'immigrant vietnamien dans la presse en France et au Canada, *Transtext(e)s Transcultures*, 1 : 2006, p.123-137.

Blanco, Domitille, et Jacques Barou (2011). *Parcours de réfugiés : Le statut, et après ?*, Étude anthropologique menée auprès de réfugiés de l'agglomération lyonnaise, Réseau Samdarra, novembre 2011.

Bloch, Alice (2002). *Refugee's opportunities and barriers in employment and training*, rapport de recherche n°179, Londres : Ministère britannique de l'emploi et des pensions.

Bloch, Alice (2004). *Making it work : Refugee employment in UK*, asylum and migration working paper 2, Institute for Public Policy research, mars 2004.

Bourgeois, Frédérique, et Denise Helly (2000). *Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire. Les réfugiés kosovars évacués à Lyon et à Montréal au printemps 1999*, Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, décembre 2000.

Breem, Yves (2011). Reception of beneficiaries of the "Iraq" and "Malta" programmes, *Infos Migrations*, no 24, Ministère de l'intérieur, département des statistiques, des études et de la documentation, septembre 2011.

Carrera, Sergio (2008). *Benchmarking integration in the EU: Analysing the debate on integration and moving it forward*, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung.

Cediey, Eric, et Jacob, Isabelle et Raoul Legba (2012). *Étude sur les problématiques d'accès à la santé et aux soins des personnes immigrées*, Programme régional d'intégration des populations immigrées en Rhône-Alpes, IREPS Education Santé Rhône-Alpes, septembre 2012.

Centre Primo Levi (2012). *Soigner les victimes de torture exilées en France*, livre blanc, mai 2012.

Costa-Lascoux, Jacqueline (2006). L'intégration « à la française » : Une philosophie à l'épreuve des réalités, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22 n° 2, Poitiers.

De Wenden, Catherine (2012). France et flux migratoires internationaux, *Territoires 2040*, Revue d'études et de prospective n° 5, Paris : Datar, La Documentation, française p. 27-36.

Département des Statistiques des Études et de la Documentation (2010). *Tableau de bord de l'intégration*, Ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, (12)2010.

Dequirez, Gaëlle (2007), Tamouls sri-lankais : le Little Jaffna de la chapelle, *Hommes et migrations*, 1268-1269 : 102-18.

Descolonges, Marie-Jo, et Véronique Laurens (2008). *Chemins d'espoir – parcours de formation de demandeurs d'asile et de réfugiés en Île-de-France*, Cimade.

Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (2011). *Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent en 2006 : une mobilisation importante des réseaux familiaux et personnels pour l'accès à l'emploi*, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Domergue, Florent (2011). Endogamie et exogamie chez les nouveaux migrants, *Infos Migrations*, 30.

Domergue, Florent (2012). Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants, *Infos Migrations*, 37.

Domergue, Florent (2013). L'évolution du cercle d'amis des nouveaux migrants, *Infos Migrations*, 49.

- Ducheny, Marie (2008). Le Dispositif national d'accueil et l'accès au logement : enquête sur les relations entre l'État et les réfugiés statutaires, *Ecole Doctorale ED 180 Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés*, Doctorat de Sociologie. Paris Descartes : Paris.
- Dwyer, Peter (2008). *Integration? The perceptions and experiences of refugees in Yorkshire and the Humber*, Yorkshire and Humber Regional Migration Partnership.
- Ebermeyer, Sophie (2009). *Accelair : Quelle égalité des chances ?*, Forum réfugiés.
- ECRE (1999). *Good practice guide on the integration of refugees in the European Union – employment*.
- Enel, Françoise, et Cyrille Gazave (2008). *L'acquisition de la nationalité française dans le parcours d'intégration*, Cabinet Verès Consultant.
- Entzinger, Han, et Renske Biezeveld (2003). *Benchmarking in immigrant integration*, European Research Centre on Migration and Ethnic Relations (ERCOMER).
- Etiemble, Angéline (2003). Les Tamouls du Sri Lanka et l'exil en France : sens de la migration et dynamique de la diaspora, *Les cahiers du CERIEM*, 11, p. 35-52.
- Etiemble, Angéline (2004). Les Tamouls du Sri Lanka dans la région parisienne. L'emprise du politique, *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 145-64
- France terre d'asile (2013), *Donner de l'ambition à la réforme de l'asile*, juillet 2013.
- Freedman, Jane (2009). *Female asylum-seekers and refugees in France*. Legal and protection policy research series, UNHCR, Division of international protection services, juin 2009.
- Garcin, Sophie (2011). La mobilité résidentielle des nouveaux migrants, *Infos Migrations*, 21.
- Goreau-Ponceaud, Anthony (2009). La diaspora tamoule en France : entre visibilité et politisation, *EchoGéo*.
- Guillon, Michelle (1992). Flux de réfugiés et flux migratoires en France, Dans *Les réfugiés en France et en Europe, 40 ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992*, actes du colloque de l'OFPRA, 11-13 juin 1992, Paris : OFPRA, p. 381-388.
- Guillou, Anne (2005). *Expérience migratoire et pratiques thérapeutiques des migrants à Rennes*, Réseau Ville Hôpital 35, novembre 2005.
- Haut conseil à l'intégration (2004). *Le contrat et l'intégration*, rapport à Monsieur le Premier ministre, La Documentation française.
- Haut conseil à l'intégration (2007). *Les indicateurs de l'intégration : statistiques ethniques, enquêtes sur les patronymes, mesure de la diversité, baromètre de l'intégration*. Avis à Monsieur le Premier ministre
- Haut conseil à l'intégration (2012), *Intégrer dans une économie de sous-emploi*.
- Hessel, Stéphane (1988), *Immigrations : Le devoir d'insertion*, la Documentation française.
- Huddleston, Thomas, et Jasper Dag Tjaden (2012). *Comment les immigrés vivent-ils l'expérience de l'intégration dans 15 villes européennes ? – Enquête sur les citoyens immigrés*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, Migration Policy Group.
- INSEE (2012). *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Insee Références.
- Jourdan, Virginie (2012a). Le logement des nouveaux migrants en 2010, *Infos Migrations*, 36.

- Jourdan, Virginie (2012b). Les nouveaux migrants sont satisfaits de leurs premières années en France, *Infos Migrations*, 38.
- Lamour, Patrick (1994). L'accès aux soins des réfugiés et des « Sans papiers », *La revue Prescrire*, 14(143), p. 496-501.
- Le Bris, Maryannick (2012). Des pistes pour une meilleure prise en charge de la santé mentale des demandeurs d'asile, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 2763, p. 18-19.
- Le Quentrec-Creven, Gérane (2011), L'aisance en français des primo-arrivants, *Infos Migrations*, 28.
- Lequin, Yves éd. (2006), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Paris : Larousse.
- Losi, Natale, et Alison Strang (2008). *Integraref: Local communities and refugees, fostering social integration*, Institute for International Health and Development.
- Mateman, Sander (1999), *Good practice guide on the integration of refugees in the European Union – housing*, ECRE.
- Mizrahi, Arié, et Andrée Mizrahi (2000). Les étrangers dans les consultations des centres de soins gratuits, *Hommes et migrations*, 1225, p. 94-100.
- Mlati, Fatiha (2004a). *Réfugiés statutaires en France : état des lieux*, France terre d'asile.
- Mlati, Fatiha (2004b). *Resource project: Refugees' contribution to Europe – country report: France*, France terre d'asile.
- Mlati, Fatiha, et Etienne Antelme (2009). Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires, *Cahiers du Social*, 6.
- Mlati, Fatiha, et Carmen Duarte (2005). Le rapprochement familial des réfugiés, L'unité familiale, enjeux et impacts sur l'insertion professionnelle des réfugiés statutaires, *Les Cahiers du Social*, 6.
- Mohseni, Chirine (2001). *Réfugiés et insertion professionnelle : difficultés et enjeux*, France terre d'asile.
- Mohseni, Chirine (2002). L'accueil des demandeurs d'asile en France : le cas des Kurdes de l'East Sea, *Hommes et migrations*, 1238, p. 59-64.
- Morillon, Anne (2001). Les réfugiés d'Asie du Sud-Est face à la naturalisation, *Hommes et migrations*, 1234, p. 50-57.
- Noiriel, Gérard (2002). *Atlas de l'immigration en France : exclusion, intégration...* Paris : Autrement.
- Noiriel, Gérard (2004). *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*. Paris : Le Chêne.
- Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires (2006). Insertion des réfugiés statutaires : une analyse des parcours professionnels, *Les Cahiers du Social*, 11.
- Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires (2008). L'intégration locale des réfugiés : quatre départements à la loupe (Dordogne, Haute-Marne, Maine-et-Loire et Mayenne), *Les Cahiers du Social*, 19.
- Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires (2010). Quel avenir pour les réfugiés irakiens en France ?, *Les Cahiers du Social*, 25.
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (2012). Rapport d'activité 2011.
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (2013). Rapport d'activité 2012.

- Patureau, Jacqueline, et Vincent-Pierre Comiti (2005). La santé des migrants en France : spécificités, dispositifs et politiques sanitaires, *Santé, Société et Solidarité*, 4(1), p. 129-137
- Régnard, Corinne (2006). *Immigration et présence étrangère en France en 2005*, rapport annuel de la direction de la population et des migrations.
- Régnard, Corinne (2011). Les nouveaux migrants en 2009, *Infos Migrations*, 19.
- Rezai, Chirine, et Catherine Wihtol de Wenden (1998). *Le rapprochement familial : séparation familiale et insertion des réfugiés*, Service social d'aide aux émigrants.
- Sadik, George, et Mélanie Jourdan (2008). *Rapport d'observation – un accueil sous surveillance : enquête sur la réforme du Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile*, Cimade
- Spire, Alexis (2004). Les réfugiés, une main-d'œuvre à part ? Conditions de séjour et d'emploi, France, 1945-1975, *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), p. 13-38
- Stewart, Emma (2009), *The integration and onward migration of refugees in Scotland: A review of the evidence*, UNHCR New Issues in Refugee Research.
- Tcholakova, Albena (2012). En quête de travail, enjeux de reconnaissance et remaniement identitaire : approche comparée France-Bulgarie de carrières professionnelles de réfugiés, *Ecole doctorale : Sciences Sociales*, thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2 : Lyon.
- Tuot, Thierry (2013). *La grande Nation pour une société inclusive*, Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, La Documentation française.
- Vignal, Marc, et Malorie Geny-Benkorichi (2012). État des lieux national de la prise en charge et de la prise en compte de la santé mentale des réfugiés et demandeurs d'asile au sein du Dispositif national d'accueil, Réseau Samdarra.
- Wihtol de Wenden, et al. (2008). *Mesurer l'intégration : le cas de la France, Index territorial d'insertion socio-économique des nationaux de pays tiers*, Paris : Sciences Po CERF.
- Wluczka, Marc, Kern, Thierry, et Assia M'Jamri-Berthou (2009). *La santé des demandeurs d'asile et des réfugiés hébergés en CADA et CPH en 2008*, Direction de la santé publique, OFII.
- Wluczka, Marc, et al. (2009). *La santé des primo-migrants en 2008 : étude réalisée à partir des enquêtes « semaine données »*, Direction de la santé publique, OFII.

Annexes

Annexe 1 : Liste des indicateurs du Tableau de bord de l'intégration par domaine

I. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

I.1. Insertion professionnelle

- Taux d'activité par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur âge
- Taux d'emploi par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur durée de présence en France
- Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Part des étrangers parmi les créateurs d'entreprises
- Temps d'accès au premier emploi stable

I.2. Conditions d'emploi

- Part des actifs occupés qui sont en sous-emploi en fonction de leur origine et leur sexe
- Part de la population active ayant un emploi à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage) en fonction de leur origine et leur âge
- Pourcentage de personnes déclassées en fonction de leur origine et de leur sexe

I.3. Revenus

- Pourcentage d'individus appartenant à un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté
- Niveau de vie médian

II. INTÉGRATION RÉSIDENTIELLE

II.1 Indicateurs de concentration

- Pourcentage de ménages vivant en ZUS (Zones urbaines sensibles)
- Origine des personnes vivant en ZUS
- Pourcentage des personnes vivant en logement social

II.2 Indicateurs de conditions de logement

- Pourcentage de personnes propriétaires
- Pourcentage de personnes vivant dans un logement de mauvaise qualité
- Pourcentage de personnes vivant dans un logement surpeuplé

III. INTÉGRATION SCOLAIRE

III.1 Indicateurs de fréquentation

- Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP
- Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP
- Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire
- Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire

III.2 Indicateurs de réussite scolaire

- Pourcentage d'élèves présentant un retard scolaire à l'entrée en sixième
- Pourcentage d'élèves orientés vers l'enseignement professionnel après la 3e
- Pourcentage d'élèves parvenus en terminale générale ou technologique sans redoublement
- Pourcentage d'élèves sortis sans diplôme de l'enseignement secondaire
- Répartition de la population par niveau de diplôme

IV. INTÉGRATION SANITAIRE

IV.1 Accès aux soins

- I. Taux de couverture complémentaire
- II. Taux de fréquentation de la médecine de ville

IV.2 État de santé (en cours de calcul)

V. INTÉGRATION CITOYENNE

V.1 Accès à la citoyenneté française

- Pourcentage des immigrés ayant acquis la nationalité française
- Ancienneté moyenne en France des personnes ayant acquis la nationalité française

V.2 Participation à la vie politique et associative (en cours de calcul)

VI. INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

- Indices conjoncturels de fécondité selon la nationalité et le lieu de naissance
- Pourcentage de mariages mixtes (en cours de calcul)
- Âge moyen au mariage (en cours de calcul)
- Pourcentage de célibataires (en cours de calcul)

VII. ACCEPTATION PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- Pourcentage de la population se disant méfiante vis-à-vis des étrangers ou des immigrés

Annexe 2 : Membres du Groupe national de référence pour la France

Elsa BENZAQUEN-NAVARRO

Service de l'asile, Ministère de l'intérieur

Yves BREEM

Département des statistiques, des études et de la documentation, Ministère de l'intérieur

Fatiha MLATI

Directrice de l'intégration, emploi, logement, France terre d'asile

Mohamed DIAB

Directeur de l'intégration et de santé, Forum réfugiés

Catherine WIHTOL DE WENDEN

Directrice de recherche, Sciences Po/CNRS

Virginia MAMEDE

Directrice du centre provisoire d'hébergement de Massy, Cimade

Stefan MAIER

Administrateur de protection, HCR

Annexe 3 : Liste des réunions thématiques

<p>Réunion thématique sur l'hébergement et l'accès au logement</p> <p>10 décembre 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoma (organisme d'État) • Coallia (association subventionnée par l'État) • CAP'I Mobilité, France terre d'asile • Reloref, France terre d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • SIAO 75 (organisme d'État) • GAS • FNARS • Accelair, Forum réfugiés • ADEF
<p>Réunion thématique sur la santé</p> <p>19 décembre 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Primo Levi • Centre Française MINKOWSKA • Parcours d'exil • OFII 	<ul style="list-style-type: none"> • Cimade • Adoma • ISM • Comede
<p>Réunion thématique sur l'accès aux droits</p> <p>14 janvier 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoma • France terre d'asile • CAP'I Accompagnement, France terre d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Cimade • CASP • Pôle Insertion, France terre d'asile • Université Lyon 2
<p>Réunion thématique sur l'insertion professionnelle</p> <p>31 janvier 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APSR • Épiceries solidaires • Pôle insertion Créteil, France terre d'asile • TissEco Solidaire • FNARS • Cimade • Entraide universitaire française 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoma • Centre ENIC-NARIC • Forum réfugiés • Reloref, France terre d'asile • Association Passerelle • Chantiers École • Université Lyon 2
<p>Réunion thématique sur le rapprochement familial</p> <p>7 février 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence pour les familles réfugiées, Cimade • OFPRA • ACAT • Secours Catholique • Centre provisoire d'hébergement, Cimade 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des familles de réfugiés, Ministère de l'intérieur • Association Passerelle • France terre d'asile • CAAR • Université Lyon 2 • UNHCR
<p>Réunion thématique sur l'insertion sociale</p> <p>21 mars 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoma • Cimade • APARDAP • JRS 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité des avocats Pierre Claver • Secours Catholique • Cèdre, Secours Catholique

Annexe 4 : Visites sur site

GAS, Villejuif

Pôle insertion Créteil, France terre d'asile

Cimade, Massy

Forum réfugiés, Lyon

CPH Forum réfugiés, Lyon

Centre Essor, Forum réfugiés, Lyon

CADA Coallia, Rennes

CPH Coallia, Rennes

Association Accueillir et Partager, Rennes

Association Langues et com', Rennes

TissEco Solidaire, association loi 1901,
Le Plessis-Tréville

CASP, Paris

CAP'I Accompagnement, Paris,
France terre d'asile

Service d'insertion des réfugiés, Mulhouse

Annexe 5 : Profil des bénéficiaires d'une protection internationale interrogés

Réfugiés interrogés	
SEXE	
Féminin	23
Masculin	45
ÂGE	
De 17 à 34 ans	29
De 35 à 54 ans	38
Plus de 55 ans	1
RÉGION D'ORIGINE	
Maghreb	5
Afrique francophone subsaharienne	22
Afrique subsaharienne (autre)	8
Proche et Moyen Orient	7
Asie	14
Communauté des États indépendants (anciennes républiques soviétiques)	10
Amérique latine	2
LOCALISATION EN FRANCE	
Paris et Île-de-France	51
Rhône	8
Ille-et-Vilaine	4
Haut-Rhin	4
Moselle	1
SITUATION FAMILIALE	
Pas de conjoint ou d'enfant	27
Conjoint et/ou enfant(s) vivant hors de France ou décédé(s)/disparu(s)	15
Conjoint et/ou enfant(s) vivant en France	26



UNHCR

PROTECTING
REFUGEES
REBUILDING
LIVES

www.unhcr.org/donate



European Refugee
Fund of the European
Commission



Ce projet a été soutenu financièrement par le
Fonds européen pour les réfugiés de la Commission européenne.

Ce projet a été coordonné par le **Bureau pour l'Europe du HCR.**

Ce document est publié en vue d'une diffusion publique. Tous droits réservés. Reproductions et traductions sont autorisées, sauf à des fins commerciales, à condition de mentionner la source.

© UNHCR 2013



This report is available online at:
<http://www.refworld.org/docid/523aefec4.html>